



DISCOURS DU BUDGET

prononcé par . . .

L'honorable Jean Lesage,

C.P., C.R.,

PREMIER MINISTRE

ET MINISTRE DES FINANCES DE LA PROVINCE

à . . .

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 12 avril 1962

DISCOURS DU BUDGET

TABLE

	PAGE
I — LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA PROVINCE	9
1. Les résultats définitifs de l'exercice 1960-61	9
<i>a)</i> Situation budgétaire	
<i>b)</i> Modifications au régime fiscal	
2. L'exercice financier 1961-62	13
<i>a)</i> Situation budgétaire	
<i>b)</i> Mouvement des emprunts	
II — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1961	19
1. Évolution des revenus et des dépenses	20
<i>a)</i> Le revenu personnel	
<i>b)</i> Les dépenses personnelles, gouvernementales et les investissements	
2. La production des biens	22
3. Emploi et chômage	23
III — LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT	25
1. L'éducation et le bien-être de la population	25
2. L'aménagement des richesses	26
3. L'appareil administratif de l'État	26
IV — PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1962-63	27
1. Revenus	27
2. Dépenses	30
<i>a)</i> Jeunesse	
<i>b)</i> Santé	
<i>c)</i> Famille et bien-être social	
<i>d)</i> Travaux publics	
<i>e)</i> Voirie	
3. La dette de la Province	33
V — LES BESOINS PRIORITAIRES DU QUÉBEC	39
1. Les besoins du Québec	39
2. Le rôle du gouvernement	41

3. Le budget du gouvernement	43
4. La priorité des besoins du Québec	45
5. La position de notre province	49

ANNEXE I — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC EN 1961

51

1. Population, population active et emploi	52
<i>a)</i> Situation générale	
<i>b)</i> Population active	
<i>c)</i> Emploi	
2. Agriculture	61
3. Richesses naturelles	65
<i>a)</i> Extraction des minerais	
<i>b)</i> Exploitation forestière	
<i>c)</i> Énergie électrique	
4. Production manufacturière	73
5. Construction	76
6. Conclusion sur la production des biens au Québec	79
7. Revenu national et destination du revenu	82
<i>a)</i> Revenu national	
<i>b)</i> Dépenses personnelles, gouvernementales et investissements	

ANNEXE II — L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE : RÉALISATIONS ET PROJETS

96

1. L'éducation et le bien-être de la population	96
<i>a)</i> Éducation	
<i>b)</i> Culture	
<i>c)</i> Santé	
<i>d)</i> Famille et bien-être social	
<i>e)</i> Travail	
2. L'aménagement des richesses	108
<i>a)</i> Agriculture et colonisation	
<i>b)</i> Terres et forêts	
<i>c)</i> Mines et Hydro-électricité	
<i>d)</i> Chasse et pêche	
<i>e)</i> Industrie et commerce	
<i>f)</i> Voirie	
<i>g)</i> Transports et communications	
<i>h)</i> Travaux publics	
3. L'appareil administratif de l'État	131
<i>a)</i> Revenu et finances	
<i>b)</i> Procureur général	
<i>c)</i> Affaires municipales	
<i>d)</i> Secrétariat de la Province	
<i>e)</i> Conseil exécutif	

INTRODUCTION

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les députés se souviennent de l'esprit nouveau dans lequel avait été conçu le discours du budget, l'an dernier. Le gouvernement avait alors démontré clairement son intention de faire de ce discours un document empreint de dignité, d'où serait désormais bannie toute propagande électorale. Rompant ainsi avec une longue tradition et redonnant tous ses droits à l'objectivité, le discours du budget fournissait au peuple du Québec un exposé précis et détaillé de la situation économique et financière de la Province.

Cette fois encore, nous voulons continuer dans la même voie. Nous voulons rendre compte à la population de l'administration de son patrimoine commun au cours de l'année financière qui vient de se terminer. Nous voulons aussi lui faire part des projets qu'envisage le gouvernement du Québec. Le peuple a en effet le droit de connaître les faits — je dis bien « les faits » — et il a le devoir de les juger. Il ne veut pas — il n'a jamais voulu — qu'on se serve du discours du budget comme d'une tribune politique, ni qu'on fausse le sens de la réalité.

C'est pourquoi le document que j'ai l'honneur de vous présenter dressera d'abord un tableau complet de la situation financière de

la Province. A un moment où le peuple du Québec fournit l'effort de rénovation le plus intense de son histoire, il importe plus que jamais de donner une image véridique des obligations financières que doit s'imposer le gouvernement pour s'acquitter de son mandat. Pour la même raison, le public doit être en mesure de juger de la situation économique du Québec. A ce propos, vous verrez dans les pages de l'*annexe I* une abondante documentation ; les hommes d'affaires, les syndicalistes, les commerçants, les journalistes et les citoyens en général trouveront certainement profit à la consulter. Il s'agit là d'une innovation, car, dans le passé, aucun discours du budget n'a jamais tant approfondi cette question.

De plus, comme il convient, vous trouverez à l'*annexe II* un rapide aperçu des principales activités du gouvernement dans chacun des secteurs qui relèvent de sa juridiction. On pourra ainsi percevoir l'ampleur de la tâche à accomplir dans notre Province et l'importance des responsabilités que l'administration actuelle a accepté d'assumer. Car le Québec a maintenant un nouveau type de gouvernement qui se reconnaît un rôle non plus passif, mais actif. Il doit faciliter le développement économique et social de toutes les classes de notre société et collaborer de près à l'avènement de conditions de vie, de santé et d'éducation meilleures. Il ne peut plus — il ne doit plus — se conduire comme un spectateur retiré et presque indifférent ; en quelque sorte, il doit être à l'avant-garde. C'est ainsi que le veut désormais la population du Québec.

Il a comme autre responsabilité non seulement de sauvegarder les droits inaliénables de notre Province, mais de les exercer pleinement. Il lui importe à ce sujet d'adopter une attitude positive et dynamique. C'est pour cette raison que j'insisterai, à la fin de cet exposé, sur la question si primordiale aujourd'hui des besoins prioritaires du Québec. Nous vivons à une époque où, dans notre pays comme ailleurs, les juridictions régionales ont à accomplir un rôle bien précis en matière de politique économique et sociale. Dans notre Province, nous sommes prêts à accepter ce rôle difficile ; mais encore faut-il qu'on nous laisse la possibilité de l'exercer ; plus exactement, je devrais dire : encore faut-il que nous prenions les moyens de l'exercer . . .

Monsieur le Président, un discours du budget n'est pas une boîte à surprise ; le peuple ne doit y voir que ce qu'il veut bien qu'on y mette. Demeurer en deça de ce désir serait une démission en face des responsabilités que nous devons prendre ; aller au delà équivaldrait à outrepasser notre mandat. Nous avons voulu, autant qu'il est humainement possible de le faire, accomplir ce qu'on attendait de nous. Ce discours ne fait que refléter la façon dont nous avons résolu de respecter nos engagements envers la population qui a bien voulu nous faire confiance et qui espère en nous.

DISCOURS DU BUDGET

I

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA PROVINCE

Je m'arrêterai en premier lieu, monsieur le Président, à une analyse rapide des résultats définitifs de l'exercice financier 1960-61 pour lesquels les comptes publics ont été produits au début de la session. Je ferai ensuite une revue sommaire de l'exercice qui vient de se terminer. Nous en viendrons, dans une autre partie de cet exposé, à la période financière 1962-63.

1 — *Les résultats définitifs de l'exercice 1960-61*

Deux choses doivent retenir notre attention pour ce qui est de l'exercice financier 1960-61 : la situation budgétaire comme telle et les modifications apportées au régime fiscal du Québec.

a) SITUATION BUDGÉTAIRE

Comme je l'ai expliqué dans le discours du budget que j'ai prononcé le 14 avril 1961, nous nous étions vite rendu compte, en prenant le pouvoir en juillet 1960, que les estimations budgétaires de l'ancien gouvernement, déposées le 10 décembre 1959 pour l'exercice suivant qui devait s'ouvrir le 1^{er} avril 1960, soit près de quatre mois plus tard, seraient inévitablement déséquilibrées une fois connus les résultats définitifs de l'exercice 1960-61. Vous vous souvenez que c'est exactement ce qui s'est produit. Il n'y a à cela rien d'étonnant, en raison des dépenses élevées autorisées par les lois adoptées après l'établissement des prévisions et les engagements importants et souvent inattendus que l'ancien gouvernement avait pris peu de temps avant les élections générales du 22 juin 1960.

D'autre part, la mise en vigueur pendant la session qui s'est ouverte en novembre 1960 d'une partie du programme que le peuple de la Province avait approuvé s'est traduite par certaines dépenses nouvelles. Je rappelle seulement, à ce propos, la part que la Province a assumée du coût du programme d'assurance-hospitalisation dont notre population jouit depuis plusieurs mois,

ainsi que la prise en charge des engagements contractés pour le Boulevard métropolitain de Montréal. Cette mesure, on le sait, a soulagé d'autant la cité et de nombreuses autres municipalités de l'île de Montréal.

Tous ces facteurs, tant ceux que nous avons suscités pour répondre aux désirs de la population, que ceux qui nous ont été imposés par l'ancien régime, ont eu pour effet ultime, comme je l'ai signalé l'an dernier, de modifier profondément les chiffres inscrits dans les estimations budgétaires présentées en décembre 1959.

Les résultats définitifs de l'exercice 1960-61 se rapprochent tout de même de très près de mes pronostics d'avril dernier qui reflétaient les prévisions établies par les ministères bien avant la clôture des comptes.

Voici donc le tableau comparatif de ces chiffres :

REVENUS ET DÉPENSES	Discours du budget du 14 avril 1961	Résultats définitifs
Revenus.....	\$ 632,014,000	\$ 636,630,433
Dépenses ordinaires.....	619,557,000	618,690,666
Surplus au compte ordinaire.....	12,457,000	17,939,767
Dépenses et immobilisations.....	126,085,000	126,784,239
Déficit.....	113,628,000	108,844,472

b) MODIFICATIONS AU RÉGIME FISCAL

On se souvient que dans le programme que nous avons proposé à la population, nous nous étions engagés à reviser nos lois fiscales dans le but d'éliminer quantité de tracasseries inutiles et vexatoires pour le contribuable. A maintes reprises, j'ai moi-même déclaré que plusieurs des lois fiscales de la Province étaient archaïques et qu'il fallait les rajeunir.

Notre loi d'impôt sur le revenu, adoptée en 1954, fut modelée sur la loi fédérale en vigueur à l'époque. En fait, plusieurs articles de cette loi reproduisaient les dispositions de la loi fédérale, tandis que d'autres réfèrent purement et simplement à cette dernière.

Depuis lors, de nombreux amendements furent apportés à la loi fédérale de l'impôt sur le revenu. Cependant, les modalités de la loi provinciale demeurèrent inchangées, à quelques exceptions près. Par exemple, plusieurs dépenses ou allègements légitimes furent refusés aux contribuables de cette Province.

Quant à nous, nous avons ajouté aux frais médicaux déductibles, ceux des ordonnances médicales, des lunettes, d'ambulance, etc. De plus, en ce qui concerne les déductions pour dons aux œuvres de charité, nous avons amendé la loi pour que le contribuable puisse reporter à une année ultérieure les dons qui dépassent 10% de son revenu net. Enfin, le contribuable peut maintenant déduire de son revenu un montant minimum forfaitaire de \$100 tenant lieu de déduction pour dons de charité, frais médicaux et cotisations syndicales.

En 1958, afin de bénéficier, du moins en partie, de l'accroissement de l'abattement fédéral qui fut porté de 10 à 13%, le gouvernement du temps amenda la loi provinciale de l'impôt sur le revenu par l'addition du fameux article 41 a) dont j'avais déjà, avant même de devenir premier ministre, dénoncé les injustices flagrantes. Les membres de cette Chambre se souviendront que, par le jeu de cet article, le contribuable marié était appelé à payer, pour un même revenu imposable, un impôt plus lourd que le contribuable célibataire. De plus, cet article rendait nettement régressif un impôt qui, de par sa nature, doit être progressif. En d'autres termes, le contribuable à faible revenu était appelé à solder un impôt relativement plus lourd que le particulier jouissant d'un revenu supérieur.

Une telle façon d'envisager la fiscalité ne pouvait certes pas cadrer avec les principes de justice sociale dont s'inspire le présent gouvernement. Aussi, je me suis empressé de proposer à cette Chambre les redressements qui s'imposaient.

Dans cet ordre d'idées, nous avons décidé qu'à compter du 1^{er} janvier 1962 les exemptions pour les enfants d'un âge inférieur à 16 ans pour lesquels des allocations familiales sont payées, seront portées de \$250 à \$300 et de \$500 à \$550 pour les autres personnes à charge.

Notre impôt sur les corporations comportait lui aussi, de graves anomalies qui avaient pour effet d'imposer, dans certaines circonstances, un fardeau trop lourd et de nuire ainsi au développement économique de la Province.

Comme tous les autres domaines de l'activité gouvernementale, celui de la fiscalité doit évoluer constamment. Souvent, de nouvelles mesures s'imposent dans le but d'éliminer la double taxation, d'alléger le fardeau relatif des contribuables ou de favoriser le développement économique. Encore ici, hélas ! comme dans les autres domaines, ce fut trop longtemps l'immobilisme le plus complet. Dès décembre 1960, nous avons apporté à la loi de l'impôt sur les corporations des changements majeurs et nécessaires.

C'est ainsi, par exemple, que lorsqu'une société commerciale fait affaires dans plusieurs provinces, il faut en attribuer les profits à chacune des provinces en cause selon un barème déterminé. Le gouvernement fédéral et celui de la province d'Ontario — seule province avec le Québec à percevoir elle-même son propre impôt sur les sociétés commerciales — avaient adopté une méthode d'allocation des profits, fondée sur les ventes et les salaires attribuables à chacune des juridictions. Québec avait toujours préféré s'en tenir au seul facteur des ventes.

Une telle divergence dans les méthodes d'allocation des bénéfices imposait un fardeau trop lourd à certaines compagnies, tandis que d'autres étaient indûment favorisées. Plusieurs organismes, tels l'institut des comptables agréés et l'association des manufacturiers canadiens, avaient demandé à diverses reprises de corriger cette situation qui ne contribuait en rien au trésor provincial et qui créait des ennuis sérieux aux corporations faisant affaires à la fois dans le Québec et dans d'autres provinces. Nous avons effectué les redressements désirés en adoptant une formule d'allocation des bénéfices analogue à celle utilisée ailleurs au Canada.

Les opérations des compagnies ne se soldent pas toujours par un bénéfice. Elles subissent parfois des pertes, surtout au cours des premières années de leur existence. Depuis près de vingt ans, les régimes fiscaux des différents pays ou états reconnaissent ce fait et permettent à une compagnie de réduire son revenu imposable des pertes encourues au cours des mauvaises années. Cet allègement fiscal m'a toujours semblé découler de la plus élémentaire justice. Notre loi de l'impôt sur les corporations ignorait complètement ce principe pourtant universellement reconnu. Nous avons amendé la loi de l'impôt sur les corporations afin de permettre la déduction des pertes d'une année à l'égard des bénéfices d'années plus fructueuses. Cette mesure, j'en ai la ferme conviction, soulagera grandement le fardeau fiscal des petites entreprises de chez nous ainsi que celui des compagnies appelées à assumer, pour le développement de nouveaux produits ou de nouvelles méthodes de production, des risques particuliers.

En 1949, le gouvernement fédéral adopta, pour les fins de l'impôt sur le revenu, un nouveau système de dépréciation des actifs utilisés dans les entreprises. Ce nouveau système prévoit des taux de dépréciation fixés au double de ceux en vigueur selon l'ancien mode. Cependant, au lieu d'être calculée sur le prix coûtant des actifs, la dépréciation, selon le nouveau système, est calculée sur la valeur résiduelle de ceux-ci. Le nouveau système possède également d'autres caractéristiques, comme le groupement des actifs en catégories et la déduction des pertes lors de la disposition d'un actif à un prix inférieur à son coût non déprécié.

L'un des grands avantages du nouveau système, à part sa grande simplicité, est de permettre une dépréciation plus généreuse au cours des premières années de la durée d'un actif. Cette disposition est particulièrement avantageuse pour les nouvelles entreprises ou pour celles qui se développent rapidement, et profite en définitive à l'ensemble de la population.

Selon son habitude, le gouvernement de l'époque s'était refusé à emboîter le pas et avait conservé les anciennes normes. Cet état de choses a causé des ennuis sérieux aux entreprises du Québec et n'a certes pas favorisé leur développement. Notre attitude a été bien différente et, dès 1961, les compagnies de la Province de Québec ont pu, comme toutes les autres sociétés du pays, bénéficier du nouveau système de dépréciation, dit « du solde dégressif ».

Contrairement à d'autres provinces, la nôtre préfère percevoir elle-même ses propres impôts. Le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger entend bien continuer de se prévaloir des droits qui lui sont garantis par la constitution. Toutefois, la perception par une province de ses propres impôts ne veut pas dire l'adoption, sous prétexte d'une autonomie mal comprise, de lois fiscales différentes de celles des autres gouvernements du pays. Une province n'a pas non plus le droit de se cantonner dans un immobilisme fiscal de mauvais aloi sous prétexte qu'elle veut affirmer son autonomie. Il existe des façons plus positives pour la Province de Québec de s'affirmer au reste du pays. Nous désirons que la Province perçoive ses propres impôts, tout en n'imposant pas un fardeau inutile au contribuable et en ne nuisant pas au développement économique.

Il n'y a pas très longtemps, j'ai déploré l'effet néfaste que pouvaient avoir les droits successoraux sur les entreprises familiales. J'ai répété à cette occasion, et le chef de l'opposition m'a appuyé sans réserve, qu'Ottawa devrait se retirer de ce domaine qui touche à la propriété et aux droits civils. Une telle action de la part du gouvernement central aurait pour effet de permettre aux provinces d'alléger le fardeau des droits successoraux.

Cependant, quelle que soit l'attitude que prenne le gouvernement fédéral au sujet de son retrait éventuel de ce domaine fiscal, je suis d'avis que la loi provinciale des droits successoraux devrait être étudiée attentivement afin que des mesures soient prises pour faciliter la transmission des entreprises familiales d'une génération à une autre. Comme nos autres lois fiscales, celle-ci doit également être rajeunie et adaptée aux conditions économiques nouvelles.

2 — *L'exercice financier 1961-62*

a) SITUATION BUDGÉTAIRE

Pour ce qui est de l'exercice financier qui vient de se terminer, on se rappelle que dans le discours du budget d'avril 1961, les estimations des dépenses budgétaires avaient été établies à \$793,725,844. En juin 1961, nous avons présenté un premier budget supplémentaire de \$9,901,400. En janvier de cette année, nous avons déposé un deuxième budget supplémentaire qui s'élevait à \$36,822,225. Enfin, le mois dernier, nous avons soumis à la Chambre un troisième budget supplémentaire de \$2,300,001. Le total de ces quatre budgets atteint ainsi \$842,749,470.

À cela, il faut ajouter des mandats spéciaux au montant total de \$38,829,342.50 dont \$37,500,000 pour les allocations aux chômeurs temporaires et aux personnes inaptes au travail pour plus de douze mois. On sait que ces allocations sont versées par le ministère de la famille et du bien-être social.

**CHIFFRES D'ENSEMBLE POUR L'EXERCICE FINANCIER
1961-62**

Estimations budgétaires d'avril 1961.....	\$ 793,725,844
Premier budget supplémentaire.....	9,901,400
Deuxième budget supplémentaire.....	36,822,225
Budget supplémentaire final.....	2,300,001
	842,749,470
Mandats spéciaux.....	38,829,342.50
	\$ 881,578,812.50

Toutefois, comme le démontre le tableau 2 qui porte sur les dépenses de l'exercice 1961-62, on peut prévoir que les dépenses totales ne devraient pas dépasser \$837,315,000. En effet, en raison des contrôles exercés et du fait que certains crédits — particulièrement du côté des immobilisations — ne seront pas entièrement dépensés, les déboursés du gouvernement de la Province ne seront pas aussi élevés que l'indiquent les montants autorisés.

Si l'on se rapporte maintenant au tableau 1 qui présente l'estimation des revenus pour l'exercice qui vient de se terminer, on constate que ceux-ci sont actuellement évalués à \$754,107,000. Les dépenses ordinaires étant de \$731,825,000, il y a donc un excédent au compte ordinaire de \$22,282,000. Par contre, comme les dépenses en immobilisations sont de \$105,490,000, il y a au total, un excédent des dépenses sur les revenus de \$83,208,000 pour l'exercice financier 1961-62, soit la différence entre \$105,490,000 et \$22,282,000.

En comparant le résumé des estimations budgétaires d'avril 1961 (annexe 4 de mon dernier discours du budget) avec les chiffres qui apparaissent maintenant au tableau 2 du présent exposé, on peut voir que les dépenses totales, ordinaires et immobilisations, passeront de \$793,725,844 au chiffre précité de \$837,315,000, ce qui constitue une hausse nette de \$43,589,156.

Cette différence entre les estimations d'avril 1961 et la situation actuelle s'explique de la façon suivante. Si les dépenses encourues en immobilisations sont de \$41,169,000 inférieures aux prévisions de l'année dernière (soit \$146,659,000 prévus, contre \$105,490,000 effectués), les dépenses ordinaires sont supérieures de \$84,758,156 au chiffre prévu l'an dernier (\$647,066,844 contre \$731,825,000). Cette différence de \$84,758,156 dans les dépenses ordinaires provient notamment de la hausse des dépenses au ministère de la famille et du bien-être social (\$20,375,000), au ministère de la santé (\$9,350,000), au département de l'instruction publique et au ministère de la jeunesse (\$49,096,200).

Tableau 1

PROVINCE DE QUÉBEC

**PRÉVISIONS DES REVENUS pour L'EXERCICE 1961-62
(Revenus pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)**

Provenant d'impôts et de droits :		
Sur les corporations (capital).....	\$ 28,681,000	
Sur les corporations (profits).....	118,500,000	
		\$147,181,000
Sur les ventes au détail.....		114,000,000
Sur la gazoline.....		105,600,000
Sur le revenu des particuliers.....		88,000,000
Sur les successions.....		25,000,000
Sur le tabac.....		21,600,000
Sur les repas.....		8,730,000
Sur les courses.....		5,737,000
Sur les divertissements.....		2,100,000
Sur les transferts de valeurs mobilières.....		1,750,000
Pour la prévention des incendies.....		210,000
		\$519,708,000
Provenant d'autres sources :		
Richesses naturelles :		
Terres et forêts.....	\$ 23,137,000	
Ressources hydrauliques.....	14,797,000	
Mines.....	5,888,000	
Chasse.....	3,149,000	
Divers.....	23,000	
		46,994,000
Licences et permis :		
Véhicules-automobiles.....	\$ 44,660,000	
Hôtels et restaurants.....	765,000	
Travail.....	310,000	
Théâtres et courses.....	248,000	
Assurances.....	212,000	
Divers.....	135,000	
		46,320,000
Honoraires, ventes et divers :		
Procureur général.....	\$ 3,646,000	
Travail.....	1,997,000	
Secrétariat de la province.....	1,248,000	
Transports et communications.....	1,028,000	
Terres et forêts.....	548,000	
Pêcheries.....	297,000	
Revenu.....	190,000	
Divers.....	97,000	
		8,951,000
Intérêts :		
Placements des fonds d'amortissement.....	\$ 5,200,000	
Divers comptes.....	1,165,000	
		6,365,000
Régie des alcools du Québec:		
Permis et droits.....	16,000,000	
Compte de commerce.....	37,140,000	
		53,140,000
Autres revenus :		
Paiement de péréquation (net).....	\$ 65,303,000	
Subvention statutaire du gouvernement du Canada.....	3,895,000	
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gas et vapeur, régie du gouvernement du Canada.....	2,000,000	
Amendes.....	1,331,000	
Divers.....	100,000	
		72,629,000
Total des revenus.....		\$754,107,000

Tableau 2

PROVINCE DE QUÉBEC

PRÉVISIONS DES DÉPENSES ORDINAIRES
ET EN IMMOBILISATIONS 1961-62

(Dépenses effectives pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)

Ministères	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires culturelles.....	\$ 2,700,000	\$ 2,700,000	—
Affaires fédérales-provinciales.....	2,000	2,000	—
Affaires municipales.....	15,865,000	15,865,000	—
Agriculture.....	39,785,000	38,385,000	\$ 1,400,000
Chasse.....	6,150,000	5,225,000	925,000
Colonisation.....	13,260,000	10,755,000	2,505,000
Conseil exécutif.....	3,475,000	3,385,000	90,000
Famille et bien-être social.....	122,280,000	120,140,000	2,140,000
Finances.....	3,468,000	3,468,000	—
Industrie et commerce.....	2,876,000	2,876,000	—
Instruction publique.....	198,949,000	196,449,000	2,500,000
Jeunesse.....	20,860,000	18,860,000	2,000,000
Législation.....	2,417,000	2,417,000	—
Pêcheries.....	3,898,000	3,298,000	600,000
Procureur général.....	25,024,000	25,024,000	—
Revenu.....	8,641,000	8,641,000	—
Richesses naturelles.....	10,843,000	8,175,000	2,668,000
Santé.....	136,018,000	130,018,000	6,000,000
Secrétariat de la province.....	4,409,000	4,184,000	225,000
Terres et forêts.....	14,383,000	14,208,000	175,000
Transports et communications.....	4,298,000	4,298,000	—
Travail.....	4,639,000	4,639,000	—
Travaux publics.....	35,439,000	18,589,000	16,850,000
Voie.....	123,977,000	56,565,000	67,412,000
Réserve.....	5,000,000	5,000,000	—
	<u>\$808,656,000</u>	<u>\$703,166,000</u>	<u>\$105,490,000</u>
Service de la dette publique.....	\$ 28,659,000	\$ 28,659,000	
SOMMAIRE			
Compte ordinaire :			
Revenus.....			\$754,107,000
Dépenses :			
Ordinaires.....		\$703,166,000	
Service de la dette publique.....		28,659,000	731,825,000
Surplus au compte ordinaire.....			<u>\$ 22,282,000</u>
Immobilisations.....			<u>\$105,490,000</u>
Extraordinaire :			
Loi des investissements universitaires.....			\$ 27,000,000

Dans ce dernier cas cependant, il ne s'agit que d'un dépassement apparent que le gouvernement avait d'ailleurs prévu. En effet, la loi pour aider les commissions scolaires à s'acquitter de leurs obligations (9-10 Eliz. II, c. 32, sanctionnée le 10 juin 1961) prévoyait que la majeure partie des dépenses découlant de l'application de la loi seraient payées à même le fonds consolidé du revenu pendant l'année financière en cours. Parallèlement, à compter du 1^{er} juillet 1961, était abolie la taxe d'éducation — généralement de 2% — prélevée par la plupart des commissions scolaires et le taux de la taxe provinciale était généralisé. Puisque dorénavant la Province percevait entièrement le produit de cette taxe, il a été possible d'augmenter les dépenses du département de l'instruction publique (dépenses qui sont maintenant celles du ministère de la jeunesse) d'environ \$46,500,000. Sur une base annuelle, l'augmentation au ministère de la jeunesse est de \$68,000,000, mais en 1961-62 ce chiffre n'a pas été atteint car la loi ne visait qu'une partie de l'exercice financier, ayant été adoptée après le 1^{er} avril. En d'autres termes, le dépassement de \$49,096,200 au budget du ministère de la jeunesse n'en est pas véritablement un, puisqu'il est compensé presque entièrement par la perception directe par la Province d'une somme pratiquement équivalente (\$46,500,000) autrefois touchée en grande partie par les commissions scolaires. En somme, c'est maintenant le gouvernement qui redistribue le produit de la taxe de vente, part provinciale et part scolaire.

Ainsi donc, pour pouvoir comparer exactement les estimations des dépenses ordinaires en avril 1961 (\$647,066,844) et les dépenses ordinaires effectuées (\$731,825,000), il faudrait en quelque sorte enlever des dépenses ordinaires effectuées une somme d'environ \$46,500,000 produit de la généralisation de la taxe de vente, dont on ne pouvait tenir compte en avril 1961 car la loi pour aider les commissions scolaires n'a été adoptée que quelques mois plus tard. C'est cela qui me permet de dire que le véritable dépassement dans les dépenses ordinaires a été d'environ \$38,258,156 et non de \$84,758,156. Or, les hausses au ministère de la famille et du bien-être social (\$20,375,000) et à celui de la santé (\$9,350,000) comptent pour plus des trois quarts de ce montant de \$38,258,156.

Du côté des revenus, l'estimation d'avril 1961, soit \$686,461,000, est maintenant portée à \$754,107,000, ce qui veut dire une augmentation de \$67,646,000. Dans ce montant, entre la somme de \$46,500,000 que j'ai mentionnée il y a un instant en rapport avec la taxe scolaire. Il convient aussi de signaler comme cause d'augmentation dans les revenus pour 1961-62, une hausse de \$6,483,000 au poste des terres et forêts. Cette hausse, qui ne pouvait être prévue dans les estimations d'avril 1961 parce que la loi qui l'a provoquée n'avait pas été encore adoptée, provient des paiements effectués par l'Hydro-Québec pour les terrains qui seront inondés dans le bassin de la Manicouagan.

Le rendement de la plupart des sources de revenus de la Province accuse enfin des hausses d'ordres divers. La raison principale de l'augmentation des revenus demeure toutefois, comme on peut le supposer, l'amélioration qui s'est produite dans la situation économique au cours des derniers mois. Cette amé-

lioration s'est fait notamment sentir dans le Québec, d'une façon qui dépasse même les prévisions que nous avons à ce propos.

Je tiens enfin à faire remarquer que les chiffres que je viens de donner ne tiennent pas compte des paiements extrabudgétaires — évalués à \$27,000,000 — effectués en vertu de la loi du financement des investissements universitaires (9-10 Eliz. II, c. 34) qui autorisait pour 1961-62 des déboursés au total de \$39,750,000.

b) MOUVEMENT DES EMPRUNTS

Dans mon dernier discours du budget, j'avais prédit que pendant l'exercice financier 1961-62, et je cite : « Le gouvernement devra emprunter une somme non inférieure à \$175,000,000 ». De fait, les émissions se sont élevées à une somme en capital de \$150,000,000 bien que les bons du trésor en cours aient été réduits de \$27,500,000 au 31 mars 1961 à \$19,500,000 au 31 mars 1962.

Voici le détail des émissions effectuées :

Date de l'émission	Montant	Coupon	Échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
1er juin 1961.....	\$ 13,000,000	5%	1er juin 1966.....	99%	5.23%
do	37,000,000	5½%	1er juin 1980.....	97¼%	5.70%
	50,000,000				
1er août 1961.....	8,000,000	4¾%	1er août 1967.....	99¼%	4.96%
do	42,000,000	5¾%	1er août 1985.....	98%	5.40%
	50,000,000				
15 janvier 1962.....	15,000,000	5%	15 juillet 1969.....	100%	5%
do	35,000,000	5¾%	15 juillet 1983.....	97½%	5.45%
	50,000,000				

Le tableau qui précède fait ressortir les fluctuations du marché des obligations dont les cours reflètent l'influence de nombreux facteurs, le plus significatif étant la liquidité des fonds.

Les emprunts ont été effectués d'abord pour couvrir le déficit de \$83,208,000 dont j'ai parlé tout à l'heure. De plus, nous avons remboursé des emprunts pour un montant total de \$46,178,000 dont \$19,045,326.73 à même les disponibilités des fonds d'amortissement. Le solde de \$27,132,673.27 a été prélevé sur les fonds généraux de la Province. Du 1^{er} avril 1961 au 31 mars 1962, le gouvernement a aussi avancé \$14,794,594 à l'Office du crédit agricole, déduction faite des remboursements de l'Office ; \$6,833,000 à l'Office des auto-

routes du Québec pour le service de ses emprunts et l'extension de son réseau, ainsi que des avances moins importantes pour d'autres fins, telles que les bourses remboursables, l'électrification rurale et la construction de bateaux de pêche. A tout cela, il faut enfin ajouter un montant de \$27,000,000 destiné au financement des investissements universitaires, ainsi qu'une somme de \$8,000,000 pour le remboursement de bons du trésor.

Quelles sont, en conclusion, les perspectives pour l'exercice qui s'est clos le 31 mars 1962 ?

Les chiffres comme d'habitude, ne seront pas définitifs avant le mois de juin et il serait dans ces conditions hasardeux de prédire le montant de la dette nette au 31 mars 1962.

Très différente est la situation en ce qui concerne les chiffres de la dette consolidée nette et des bons du trésor, qui, sauf de légères variations éventuelles, peuvent d'ores et déjà être établis comme suit :

Dette consolidée brute	\$ 635,975,000
Moins :	
Fonds d'amortissement et fonds spécial pour le rachat de la dette	139,577,148
	<hr/>
	496,397,852
Bons du trésor	19,500,000
	<hr/>
Dette consolidée nette et bons du trésor	\$ 515,897,852

Ce chiffre de \$515,897,852 est inférieur de plus d'un milliard à celui de la dette consolidée nette de l'Ontario, laquelle s'élevait, le 31 mars 1962, à \$1,582,891,561.

II

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1961

L'année 1961 fut une année de reprise lente de l'activité économique en Amérique du nord. Dès le début de 1961, les États-Unis connurent une augmentation du produit national brut, augmentation très faible au départ mais qui s'accéléra graduellement pour atteindre finalement le niveau annuel de \$540 milliards. Ce furent les dépenses d'investissements en équipement et en stocks de produits qui provoquèrent un accroissement de la demande globale,

aidées d'ailleurs d'une politique expansionniste de la part des administrations publiques.

En Europe la vitesse de la croissance du produit national et de la production industrielle a atteint son maximum à la fin du second trimestre de 1961 et, depuis lors, la progression a fléchi au point que des baisses de commandes apparaissent, spécialement dans le secteur des biens d'investissement. La demande pour les biens de consommation continue cependant à évoluer à des niveaux records dans presque tous les pays et spécialement dans ceux du marché commun.

Quant au Canada, en raison de ses relations économiques internationales tournées essentiellement vers les États-Unis, il a suivi une évolution « *grasso modo* » comparable à celle de ce pays. Comme toujours, le démarrage dans l'expansion s'y est produit un peu plus tard et le rythme a été plus lent. Le produit national brut, en 1961, a atteint \$36.8 milliards, comparativement à \$35.9 milliards pour l'année précédente, soit une augmentation de 2.5%.

Les résultats de l'économie nord-américaine se répercutent évidemment sur l'économie de la Province de Québec.

I — ÉVOLUTION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Pour la Province de Québec il y a moyen d'estimer deux postes majeurs de revenus : le revenu personnel ainsi que les dépenses personnelles, gouvernementales et les investissements.

a) *Le revenu personnel*

Pour ce qui est du revenu personnel, bien que nous n'ayons pas encore les chiffres définitifs, on peut escompter qu'au cours de l'année 1961 il dépassera de près de 4% le revenu personnel de l'année dernière ; cette augmentation est le résultat combiné de hausses des divers types de revenu personnel. Les salaires, traitements et autres revenus du travail seront d'environ 3% supérieurs au total de l'année 1960, les revenus nets des agriculteurs devraient augmenter de quelque 10%, les revenus nets des entreprises non-sociétaires et non-agricoles semblent devoir enregistrer un accroissement d'à peu près 9% et, finalement, les intérêts, dividendes et loyers nets des individus devraient indiquer une hausse de quelque 2%. Ainsi, le revenu personnel, pour la Province, devrait s'établir en chiffres absolus à la fin de 1961 à environ \$6,935,000,000 dont \$4,896,000,000, soit 71%, proviendraient des salaires, traitements et autres revenus du travail. L'amélioration est attribuable en grande partie à la hausse des rémunérations unitaires (l'indice des salaires et gages hebdomadaires moyens de l'industrie manufacturière du Québec, avec base 1953 = 100, a augmenté, par exemple de 5.5%, entre juin 1960 et juin 1961).

b) Les dépenses personnelles, gouvernementales et les investissements

Le commerce de détail est l'indicateur qui reflète le mieux le niveau des dépenses personnelles de consommation pour les biens et services, et constitue à cet égard une preuve particulièrement évidente de l'essor économique du Québec au cours de l'année 1961. En effet, les ventes au détail dans notre Province ont augmenté de 4.2% en 1961 par rapport à 1960, alors que, au cours de la même période, la hausse dans l'ensemble du Canada n'était que de 1%. Lorsqu'on extrait les chiffres du Québec de ceux du Canada, on constate qu'il y a eu diminution dans les autres provinces. Ainsi, c'est grâce au Québec que les statistiques officielles peuvent indiquer une hausse dans l'ensemble du Canada. Au Québec, l'augmentation a été de \$164,512,000 tandis que pour les neuf autres provinces, il s'est par contre produit une baisse de \$2,989,000, ce qui donne pour le pays tout entier une hausse de \$161,523,000.

Tous les genres de commerce, sauf une ou deux exceptions, ont accru leurs ventes au détail dans la Province au cours de 1961. Les plus fortes augmentations se sont fait sentir dans les magasins à rayons avec des pourcentages d'accroissement variant de 8% à 10.9%. Il est intéressant de noter que la plus forte proportion des ventes au détail se concentre, après la nourriture et les boissons, sur les automobiles, avec un pourcentage de 13.9 % du total.

En 1961, l'ensemble des dépenses des trois niveaux de gouvernement effectuées dans la Province de Québec s'est accru de 7.6% pour se situer à \$2.5 milliards approximativement ; les dépenses publiques se sont avérées un soutien relativement efficace de la demande globale dans la Province.

En ce qui concerne les investissements, les estimations du Bureau fédéral de la statistique donnent, pour 1961, pratiquement le même montant que pour l'année précédente. Seulement deux secteurs enregistreraient une augmentation des investissements : les institutions et services gouvernementaux et les services commerciaux et financiers. Il est compréhensible que les secteurs directement productifs en biens et marchandises n'augmentent pas leurs investissements, si nous tenons compte de l'incertitude dans laquelle la conjoncture canadienne a évolué depuis 1957 ; les capacités ou inventaires actuellement disponibles sont à peu près suffisants dans la majorité des secteurs d'activité pour satisfaire à la demande.

Toutefois, ce qui semble encore plus significatif, c'est la façon dont les investissements se sont répartis entre les dépenses pour l'équipement nouveau et celles encourues pour construction nouvelle.

Les dépenses pour les nouveaux bâtiments sont demeurées à peu près stables tandis que les autres types d'investissement ont augmenté. Cette situation nous amène à distinguer entre les investissements dont le but est d'accroître la capacité de production et les investissements faits en fonction de l'augmentation des rendements. Quand les investissements en nouveaux bâtiments sont relativement élevés, il y a une grande probabilité que la part des investissements d'expansion des capacités soit importante. Par contre, quand

il y a augmentation relative des dépenses pour l'équipement et l'entretien, on peut présumer une prépondérance des investissements en vue d'augmenter la productivité. En conséquence, il est possible que le genre d'investissements réalisés en 1961 dans les secteurs de fabrication ait tendance à freiner l'augmentation de l'emploi, en créant des « réserves de productivité » qui permettent d'augmenter la production sans hausse corrélative du nombre d'employés.

Il convient de rappeler ici que cette analyse est fondée en partie sur des estimations. Il est possible, et même probable, que lorsque les chiffres définitifs pour 1961 seront connus, on constate en réalité une augmentation intéressante des investissements dans le Québec.

2 — LA PRODUCTION DES BIENS

Nous pouvons résumer les principales caractéristiques de la production québécoise en 1960 et 1961 à l'aide du tableau statistique suivant :

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC			
<i>(en millions de dollars)</i>			
Secteurs d'activité	1960	1961	Accroissement 1960/1961 en %
		(estimation)	
Agriculture.....	633.4	657.2	3.8
Forêts, bois coupé.....	276.5	284.8	3.1
Bois de chauffage.....	10.0	10.3	3.
Mines et carrières.....	446.6	447.4	1.8
Pêcheries.....	8.0	8.0	0.
Fourrures.....	2.0	2.0	0.
Énergie électrique.....	225.0	239.2	6.3
Industrie manufacturière.....	6,936.4	7,159.5	1.5
Construction.....	1,644.3	1,693.7	3.
TOTAL.....	10,182.0	10,502.1	3.1

On voit que la production de l'énergie électrique s'est accrue de façon remarquable en 1961, alors que plusieurs autres industries montraient des progrès notables. L'expansion modérée dans les mines et carrières doit cependant être interprétée de la façon suivante : la moitié de la production, dans ce

secteur, est constituée de minerais métalliques qui ont subi, dans leur ensemble, une baisse de prix de quelque 5% par rapport à 1960. Ainsi, les volumes de production étaient plus élevés en 1961 qu'un an plus tôt.

Après l'électricité, l'agriculture accuse le plus fort pourcentage d'accroissement. L'année 1961 a été une année exceptionnelle pour le cultivateur de la Province. La valeur globale de la production agricole est estimée à \$657.2 millions et représente un accroissement de 3.8% par rapport à l'année 1960. Une hausse aussi marquée ne s'était pas fait sentir depuis 1956. A l'exception des fruits et légumes, toutes les autres productions augmentent et cette augmentation est plus prononcée dans les productions agricoles dites supérieures, notamment la production animale, incluant le bétail, la volaille et les œufs. L'augmentation de la valeur produite est de 8.2% pour le bétail et 19.3% pour la volaille et les œufs.

Si l'on mesure la production agricole à partir des revenus bruts provenant des activités agricoles des cultivateurs, le taux d'accroissement augmente alors considérablement et, au lieu de 3.8%, il s'élève à 7.3% pour 1961 par rapport à 1960 (\$496,306,000 en 1960 et \$532,423,000 en 1961).

Signalons enfin que la production de biens n'aurait pas permis à elle seule l'augmentation du revenu et l'accroissement des dépenses que nous avons constatés plus haut. L'économie de la Province a donc été avantageusement aidée, en outre, par le secteur des services qui a rendu possible une augmentation plus forte du revenu global.

3 — EMPLOI ET CHÔMAGE

Au cours des douze mois de l'année 1961, la moyenne du nombre de personnes ayant un emploi s'élevait au Québec, à 1,644,400 contre 1,630,000 pour la même période de l'année 1960. La reprise de 1961 a permis un recul appréciable du nombre de chômeurs. La Province continue d'avoir un chômage relatif supérieur à celui du Canada, mais le problème s'est atténué, notamment au cours des derniers mois.

Si nous analysons les causes qui provoquent un chômage relativement élevé au Québec, nous pouvons dire qu'il y a deux causes majeures. La première est la difficulté pour le secteur industriel d'absorber le surplus de la main-d'œuvre agricole émigrant vers les centres urbains. On observe en effet une diminution très rapide, et même beaucoup plus rapide que dans les autres provinces, de la main-d'œuvre agricole. Cela est une des conséquences de la mécanisation des fermes. En 1949, 18.8% de l'effectif ouvrier total se composait de la main-d'œuvre agricole ; en 1961, cette dernière ne représente plus que 7.9%. En second lieu, c'est l'évolution de l'emploi dans l'industrie qui est en cause. La Province dispose d'une structure de production qui donne une importance relativement grande à des industries qui ont tendance à répondre faiblement à des accroissements du revenu chez les consommateurs, industries qui, d'autre part,

sont exposées à une très forte concurrence. Cette concurrence favorise soit de nouveaux produits, soit les autres provinces, soit l'étranger. L'expansion insuffisante de la demande, combinée avec des besoins prononcés d'organisation plus rationnelle du côté de la production fait diminuer les effectifs employés dans toute une série d'activités industrielles : les industries du tabac, des produits du cuir, des textiles, des produits du fer, de l'acier et de l'équipement de transport montrent des diminutions d'emploi dépassant 10% en 1961 par rapport à 1953. Le problème est donc structurel et dépasse le cadre cyclique. Ce n'est que par une industrialisation secondaire accrue que le Québec pourra parvenir à la résoudre.

L'amélioration évidente de la situation du chômage au Québec au cours des derniers mois de 1961 permet cependant d'espérer que la reprise économique, se poursuivant durant l'année 1962, ramènera le nombre des chômeurs à un des niveaux les plus bas des dernières années.

L'évolution du chômage au cours de 1961 était, en indices, assez semblable au Québec et au Canada. Le taux de chômage du Québec demeure plus élevé que celui de l'Ontario et de l'ensemble du pays, mais l'écart se rétrécit graduellement à mesure que la situation s'améliore. Au mois de septembre 1961, on observait entre le Québec et l'ensemble du pays une différence de 1.5% dans le pourcentage du nombre de chômeurs par rapport à la main-d'œuvre. Au mois d'octobre, cette différence était de 1.4% et au mois de novembre elle était réduite à 0.8% pour se situer en décembre à 0.7%.

De septembre à décembre 1961, il y avait en moyenne au Québec, 1,693,000 personnes qui disposaient d'un emploi contre 1,665,000 pour la même période de 1960, ce qui représente une augmentation de 1.7%. La main-d'œuvre du Québec durant ces quatre mois passait d'une moyenne mensuelle de 1,812,000 en 1960 à 1,810,000 en 1961, soit une diminution de .08% causée en bonne partie par les nouvelles lois sur l'éducation, notamment en ce qui a trait à la prolongation de la période de scolarité obligatoire. La main-d'œuvre du Canada en 1960 et 1961 augmentait de .85% au cours de la même période. Cette augmentation du nombre de personnes avec emploi au moment où la main-d'œuvre diminuait, a permis, au Québec, un recul appréciable du nombre de chômeurs. La moyenne mensuelle de ce nombre au cours du dernier trimestre de 1961 était de 118,000 contre 151,000 pour la même période de 1960. On y remarque donc une diminution de 20.3% au Québec, au cours du dernier trimestre, entre 1960 et 1961, tandis que la diminution observée au Canada n'était que de 18.4%.

L'année 1962 devrait représenter la continuation de l'expansion actuelle. L'économie de la Province se trouve donc en face de perspectives plus encourageantes. Les problèmes que présentent l'intégration d'industries nouvelles, la réorientation de la production dans certains secteurs, et enfin le chômage demeurent cependant des problèmes majeurs auxquels la reprise ne peut donner à elle seule une réponse rapide et adéquate. C'est pourquoi le gouvernement du Québec, tout en poursuivant la politique de soutien de l'emploi qu'il a adoptée,

désire recourir à des méthodes d'action plus efficaces et plus durables. À ce propos, le ministère de l'industrie et du commerce vient d'entreprendre une étude poussée de toute la question du sous-emploi et des remèdes qu'on peut lui apporter dans une province comme la nôtre. Ce sera la première du genre chez nous et sa mise en marche fait suite aux demandes des citoyens et, en particulier, de groupements de citoyens-producteurs comme les syndicats ouvriers.

On peut être persuadé que le gouvernement entend s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine de l'accroissement de l'emploi. Il l'a prouvé et la Province est en voie de perdre ce que j'ai appelé « le triste championnat du chômage ».

III

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

Monsieur le Président, dans une autre partie de ce discours, je vous parlerai des besoins prioritaires du Québec. Il existerait, cependant, une façon empirique bien simple de nous rendre compte de leur étendue. Nous n'aurions qu'à décrire rapidement le travail accompli ou projeté par chacun des ministères de l'administration gouvernementale. Nous pourrions ainsi constater combien les obligations dont doit s'acquitter le gouvernement de la Province sont nombreuses et combien, depuis quelques années, elles ont pris de l'ampleur. Je ne veux cependant pas entrer dans tous les détails que comporterait l'examen complet des secteurs d'activité du gouvernement. On trouvera, dans une annexe à ce discours, une foule de renseignements à ce propos. Cette annexe comporte trois chapitres.

I — L'ÉDUCATION ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

La personne humaine est le capital le plus précieux. Il appartient au gouvernement, dans les secteurs qui relèvent de sa juridiction, de lui donner un cadre propice à son épanouissement. C'est pourquoi il doit jouer un rôle considérable dans le domaine de l'éducation ; le temps est maintenant dépassé où il devait se garder d'intervenir trop ouvertement en cette matière. De la même façon, par tous les moyens dont il dispose, il doit encourager la vie culturelle de la nation, non pas pour la dominer, mais pour l'aider.

Le gouvernement a aussi une responsabilité évidente pour le maintien d'un niveau de vie et de santé adéquat pour la population, particulièrement pour les familles. Il doit assister ceux qui sont menacés par l'indigence ou la

maladie, en réhabiliter autant qu'il peut le faire les victimes et prévenir la manifestation des problèmes sociaux ou des difficultés qui naissent des conflits toujours possibles dans le monde du travail.

Ces objectifs sont d'autant plus importants à atteindre dans notre Province que le peuple du Québec forme à l'intérieur de notre pays une minorité ethnique qui a besoin, de par sa situation même, de l'appui de sa plus puissante institution civile : son gouvernement.

2 — L'AMÉNAGEMENT DES RICHESSES

On entend souvent dire, avec raison, que la Province de Québec est celle qui possède le plus de richesses naturelles. Mais elle est aussi une des provinces où ces richesses sont encore le moins exploitées. La mise en valeur de notre patrimoine commun est donc l'un des objectifs que poursuit avec le plus d'ardeur le gouvernement de la Province. Plusieurs de ses ministères, à un titre ou l'autre, s'y consacrent. Déjà, depuis un an et demi, un souci d'organisation rationnelle et de dynamisme a présidé à la réorganisation de certains de ces ministères ; d'autres ont étendu leurs activités à de nouveaux domaines. Tous cependant recherchent la même fin : rendre graduellement le peuple du Québec maître de ses ressources et de son économie dans la paix, le progrès et la justice.

Les premiers résultats de l'action que nous avons entreprise à ce propos l'an dernier se font maintenant sentir. Il reste évidemment de nombreux problèmes à résoudre mais nous avons tout lieu de croire que ceux-ci seront réglés comme l'ont été les premières difficultés que posait la réorientation de l'activité de notre gouvernement dans l'économie de la Province.

3 — L'APPAREIL ADMINISTRATIF DE L'ÉTAT

Dans tous les pays modernes, le gouvernement, avec le temps et à cause des circonstances, a été appelé à assumer des responsabilités accrues. Le bien commun exigeait qu'il en soit ainsi.

Le Québec n'a pas échappé à cette tendance et, dans la description des activités gouvernementales que vous verrez en annexe, vous pourrez constater l'étendue des attributions que notre population a confiées à celui-ci. Pour s'acquitter de ses responsabilités le gouvernement doit compter sur des revenus suffisants et doit surveiller de près les dépenses encourues par ses divers services.

Il doit de plus, comme il convient, administrer la justice, collaborer au travail des administrations publiques dont la juridiction est moins large que la sienne, et fournir à l'ensemble de la structure gouvernementale et au public en général les services d'information et de documentation indispensables.

D'une certaine façon, la structure gouvernementale de la Province est un moyen d'action, un instrument qui peut être utile et efficace dans la pour-

suite des objectifs que notre collectivité s'est fixée. Personne ne prétend chez nous que cette structure soit parfaite. Bien au contraire, nous sommes les premiers à reconnaître ces lacunes et à vouloir les corriger. C'est d'ailleurs là une des raisons pour lesquelles les besoins du Québec sont tellement grands. Non seulement nous avons une énorme tâche à accomplir, mais il nous faut aussi adapter et perfectionner les moyens que nous avons à notre disposition pour la réaliser.

IV

PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1962-63

On conçoit facilement que le programme de gouvernement qui a été approuvé par la population et que l'administration provinciale doit maintenant mettre en œuvre, oblige la Province à effectuer des dépenses plus considérables en 1962-63. Il faut créer de nouveaux services, doter la population d'un régime de sécurité sociale plus conforme à ses besoins, faciliter le maintien d'un niveau de santé convenable et accélérer le progrès économique.

C'est pourquoi, comme le démontre le tableau 4, les estimations budgétaires pour l'exercice financier qui vient de débiter s'élèvent à un total de \$952,958,775. Je vous expliquerai, dans quelques minutes, pour quelles raisons le gouvernement de la Province considère ce montant, pourtant impressionnant, comme étant un strict minimum. Quant aux revenus, toujours pour 1962-63, le tableau 3 les estime à un total de \$809,085,000. Les dépenses ordinaires (tableau 4) étant de \$792,051,275, le surplus prévu au compte ordinaire est de \$17,033,725. Si l'on tient compte des dépenses en immobilisations de \$160,907,500, l'écart prévu entre le total des revenus et les prévisions budgétaires globales est de \$143,873,775.

Pour faciliter la comparaison entre les tableaux du chapitre 1 et ceux qui apparaissent dans celui-ci, je rappelle, en passant, que le tableau 2 constitue une évaluation, au 15 mars dernier, des résultats probables de l'exercice qui vient de se terminer, et que le tableau 4 représente les chiffres qui sont soumis à l'approbation des Chambres pour 1962-63.

1 — REVENUS

Si l'on compare les revenus pour l'exercice financier 1961-62 à ceux qui sont prévus pour l'exercice maintenant en cours, on constate que ceux-ci seront de \$54,978,000 plus élevés cette année, soit la différence entre \$754,107,000 pour 1961-62 et \$809,085,000 comme l'indiquent les tableaux 1 et 3.

Tableau 3

PROVINCE DE QUÉBEC

ESTIMATIONS DES REVENUS pour L'EXERCICE 1962-63

Provenant d'impôts et de droits :		
Sur les corporations (capital)	\$ 30,000,000	
Sur les corporations (profits)	114,000,000	
		\$144,000,000
Sur les ventes au détail		140,000,000
Sur la gasoline		113,500,000
Sur le revenu des particuliers		97,000,000
Sur les successions		24,000,000
Sur le tabac		23,000,000
Sur les repas		10,400,000
Sur les courses		6,500,000
Sur les divertissements		2,100,000
Sur les transferts de valeurs mobilières		1,700,000
Pour la prévention des incendies		220,000
		\$562,420,000
Provenant d'autres sources :		
Richesses naturelles :		
Terres et forêts	\$ 19,852,000	
Ressources hydrauliques	14,860,000	
Mines	5,418,000	
Chasse et pêcheries	3,974,000	
Divers	19,000	
		44,123,000
Licences et permis :		
Véhicules-automobiles	\$ 48,000,000	
Hôtels et restaurants	775,000	
Travail	285,000	
Théâtres et courses	270,000	
Assurances	221,000	
Divers	115,000	
		49,666,000
Honoraires, ventes et divers :		
Procureur général	\$ 4,050,000	
Travail	2,635,000	
Secrétariat de la province	1,425,000	
Transports et communications	1,175,000	
Terres et forêts	530,000	
Chasse et pêcheries	265,000	
Revenu	165,000	
Divers	83,000	
		10,328,000
Intérêts :		
Placements des fonds d'amortissement	\$ 5,200,000	
Divers comptes	1,155,000	
		6,355,000
Régie des alcools du Québec :		
Permis et droits	\$ 16,000,000	
Compte de commerce	45,000,000	
		61,000,000
Autres revenus :		
Paiement de péréquation (net)	\$ 66,300,000	
Subvention statutaire du gouvernement du Canada	3,855,000	
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur, reçue du gouvernement du Canada	3,800,000	
Amendes	1,223,000	
Divers	15,000	
		75,193,000
Total des revenus		\$809,085,000

Tableau 4

PROVINCE DE QUÉBEC

ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES DES DÉPENSES ORDINAIRES
ET EN IMMOBILISATIONS

Pour l'exercice 1962-63

Ministères	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires culturelles	\$ 3,629,850	\$ 3,379,850	\$ 250,000
Affaires fédérales-provinciales	100,000	100,000	—
Affaires municipales	17,712,000	17,712,000	—
Agriculture et colonisation	55,505,000	50,505,000	5,000,000
Chasse et pêcheries	10,663,500	9,663,500	1,000,000
Conseil exécutif	5,051,300	4,551,300	500,000
Famille et bien-être social	132,598,175	129,798,175	2,800,000
Finances	4,255,000	4,255,000	—
Industrie et commerce	3,337,500	3,337,500	—
Instruction publique	8,392,000	8,392,000	—
Jeunesse	228,156,100	220,543,600	7,612,500
Législation	2,295,000	2,295,000	—
Procureur général	28,744,100	28,744,100	—
Revenu	8,730,000	8,730,000	—
Richesses naturelles	13,050,000	9,503,000	3,547,000
Santé	164,563,800	153,390,800	11,173,000
Secrétariat de la province	5,225,000	5,000,000	225,000
Terres et forêts	15,036,500	13,436,500	1,600,000
Transports et communications	6,148,000	6,148,000	—
Travail	4,577,500	4,577,500	—
Travaux publics	49,054,450	21,854,450	27,200,000
Voirie	157,779,000	57,779,000	100,000,000
	<u>\$924,603,775</u>	<u>\$763,696,275</u>	<u>\$160,907,500</u>
Service de la dette publique	\$ 28,355,000	\$ 28,355,000	
SOMMAIRE			
Compte ordinaire :			
Revenus			\$809,085,000
Dépenses :			
Ordinaires		\$763,696,275	
Service de la dette publique		28,355,000	792,051,275
Surplus au compte ordinaire			<u>\$ 17,033,725</u>
Immobilisations			<u>\$160,907,500</u>
Extraordinaire :			
Le montant de la contribution gouvernementale pour les investissements universitaires qui sera fixé par une loi ultérieure ne dépassera pas			<u>\$ 40,000,000</u>

Ainsi que je l'ai laissé entendre au chapitre 1, une des principales causes de l'augmentation des revenus de la Province de 1961-62 à 1962-63 provient de l'importance de la reprise économique, notamment dans le Québec. Cette reprise, par le jeu normal des sources de revenus de l'état provincial, assure à l'administration des rentrées plus considérables sans qu'il soit nécessaire de modifier l'impôt sur le revenu de quelque façon que ce soit. De plus, comme elle s'appliquera cette année à une période entière de 12 mois, la généralisation de la taxe de vente pour fins scolaires fournira à la Province des sommes plus élevées qu'en 1961-62, sommes qui seront redistribuées aux commissions scolaires.

Le gouvernement a décidé de répartir de façon plus équitable le fardeau des taxes supportées par les propriétaires d'autobus et de camions. En effet, on a souvent fait valoir à l'administration provinciale les tracasseries administratives et les difficultés de perception que comportait la taxe, communément appelée « taxe de millage ». Le gouvernement a donc résolu d'abolir cette taxe qui s'appliquait, on le sait, aux compagnies d'autobus et qui pouvait nuire aux propriétaires de petites entreprises de camionnage, surtout ceux qui habitent la campagne. Enfin, toujours dans le même ordre d'idées, le gouvernement veut faire disparaître l'injustice dont sont victimes les centaines de milliers de propriétaires de véhicules-moteurs qui utilisent l'essence par rapport à la minorité qui se sert d'huile diesel, en portant au niveau de l'Ontario la taxe applicable à ce dernier type de combustible.

Ainsi donc, contrairement aux rumeurs qui avaient pu se propager, ou qu'on avait à dessein semées, le gouvernement ne juge pas nécessaire de recourir à de nouvelles taxes pour financer les dépenses de l'administration provinciale au cours de l'exercice financier qui vient de débiter. Nous pourrions, en d'autres termes, continuer la réalisation du programme approuvé par la population sans imposer de nouveaux fardeaux aux citoyens du Québec.

2 — DÉPENSES

Les dépenses de l'exercice 1962-63 seront de \$115,643,775 supérieures à ce qu'elles étaient en 1961-62, soit la différence entre \$952,958,775 pour l'exercice courant et \$837,315,000 pour le précédent (voir tableau n° 2). Il convient toutefois de signaler que les prévisions budgétaires pour 1962-63 au montant de \$952,958,775 ne comprennent pas les contributions du gouvernement du Canada au montant approximatif de \$225,000,000 pour fins particulières telles que l'assistance chômage, l'enseignement spécialisé, l'assurance-hospitalisation, la route trans-Canada, etc. N'y sont également pas compris les investissements immobiliers des universités et des collèges qui, comme l'année dernière, feront l'objet d'une loi spéciale.

Voici maintenant un exposé rapide des raisons principales de l'augmentation de \$115,643,775 entre les résultats probables de l'exercice 1961-62 et les

estimations budgétaires pour 1962-63. Je mentionne, en passant, qu'à la suite de la législation sanctionnée en 1961, le ministère de la chasse et des pêcheries, ainsi que celui de l'agriculture et de la colonisation ont été groupés et que, de plus, certains services ont été transférés d'un ministère à l'autre. C'est ainsi, par exemple, que le ministère des transports et communications comporte, pour la première fois en 1962-63, des crédits pour le Bureau des véhicules automobiles au montant de \$3,815,000.

a) Jeunesse. Au ministère de la jeunesse, l'augmentation est de \$207,296,100 comparativement à 1961-62 (\$228,156,100 par rapport à \$20,860,000), mais pour bien en saisir la portée, il faut la rapprocher de la réduction de \$190,557,000 qui s'est produite au département de l'instruction publique (\$198,949,000 en 1961-62 par rapport à \$8,392,000 en 1962-63). En effet, il y a eu transfert de nombreuses activités du département de l'instruction publique au ministère de la jeunesse conformément à la législation adoptée à la dernière session. Pour ces deux secteurs importants de l'activité gouvernementale, l'augmentation totale entre 1961-62 et 1962-63 est tout de même de \$16,739,100.

A cette augmentation, il convient d'ajouter la hausse qui se produira dans les sommes versées par la Province pour fins d'investissements universitaires au cours de 1962-63.

Par ailleurs, les crédits qui sont inscrits pour les écoles d'enseignement spécialisé sont en fait supérieurs à ceux de l'année qui vient de se terminer. Malgré la dépense accrue, il en coûtera cependant moins au trésor provincial en raison de l'augmentation de la contribution du gouvernement du Canada et de certains remboursements pour ces fins qui atteindront, en 1962-63, le chiffre record de \$10,910,000 pour l'entretien et de \$13,837,500 pour la construction.

b) Santé. Le budget du ministère de la santé sera de \$28,545,800 plus élevé que les dépenses probables pour le dernier exercice financier (\$164,563,800 en 1962-63 par rapport à \$136,018,000 en 1961-62). La majeure partie de cette hausse est imputable à l'assurance-hospitalisation dont les dépenses sont portées de \$144,569,161 à un chiffre brut de \$167,784,700. La part provinciale de ce dernier montant est de \$84,532,800.

Je dois aussi signaler que les disponibilités pour le traitement des maladies mentales seront accrues de \$6,709,000 (\$16,885,000 en 1961-62 par rapport à \$23,594,000 en 1962-63) et que les crédits pour l'achat de terrains et la construction et l'aménagement d'hôpitaux appartenant à la Province seront augmentés de \$4,969,600 (\$6,203,400 en 1961-62 et \$11,173,000 en 1962-63). En effet, le gouvernement entend généraliser la politique de construire et de demeurer propriétaire de ses propres hôpitaux lorsque les ressources locales sont insuffisantes pour y contribuer d'une manière appréciable.

c) Famille et bien-être social. Pour le ministère de la famille et du bien-être social, l'augmentation se chiffre à \$10,318,175 (\$122,280,000 en 1961-62 par rapport à \$132,598,175 en 1962-63). Il a fallu, entre autres, prévoir des crédits accrus pour les allocations aux personnes âgées de 65 à 70 ans, aux personnes invalides, aux aveugles et femmes seules âgées de 60 à 65 ans, les suppléments de pension aux personnes âgées de 70 ans et plus, les allocations d'assistance à domicile, les allocations aux mères nécessiteuses ainsi qu'aux élèves de 16 à 18 ans. Après déduction des frais d'administration, ces allocations forment en 1962-63 un total brut de \$145,952,000, la part provinciale de ce montant étant de \$94,304,000.

Le gouvernement a signé avec le gouvernement du Canada une entente selon laquelle une allocation supplémentaire de \$10 par mois pourra être versée à tout bénéficiaire d'une allocation d'assistance-vieillesse, d'aveugle, d'invalidité et de pension de sécurité de la vieillesse, dont le taux est porté à \$65 par mois avec effet à compter du 1^{er} février dernier. Cette entente ne changera pas la position de l'administration provinciale relativement à ses propres allocations supplémentaires. On sait que celles-ci sont versées jusqu'à concurrence de \$10 par mois en supplément de l'allocation régulière aux citoyens qui peuvent démontrer qu'ils en ont un besoin essentiel pour leur subsistance.

d) Travaux publics. Au ministère des travaux publics, l'augmentation de \$13,615,450 (\$35,439,000 en 1961-62 et \$49,054,450 en 1962-63) provient en partie de la hausse des dépenses envisagées pour l'achat de terrains, l'acquisition, la transformation et la construction d'immeubles. Cet accroissement permettra entre autres d'amorcer la construction du palais de justice ainsi que de l'édifice de la Sûreté provinciale à Montréal.

On connaît la tendance actuelle de la politique gouvernementale en ce qui concerne les édifices publics ; de plus en plus la Province cessera d'être locataire d'immeubles possédés par des particuliers pour devenir propriétaire de ses propres édifices. A Montréal, nous avons ainsi acheté l'édifice des chemins de fer nationaux du Canada et l'ancien immeuble de l'Hydro-Québec. A Québec, la Province est récemment entrée en possession de l'académie et des édifices de l'université Laval sur le boulevard de l'Entente.

C'est dans le même esprit que sera construite la cité parlementaire. A ce propos, je peux dire que les préparatifs se poursuivent et que nous commencerons incessamment à tracer les plans d'un édifice devant loger le ministère de la jeunesse et le département de l'instruction publique. La cité parlementaire est, en elle-même, un projet à long terme, mais la Province a déjà acquis un grand nombre de maisons avoisinant les édifices du parlement.

e) Voirie. Au ministère de la voirie, l'augmentation est de \$33,802,000 (\$123,977,000 en 1961-62 comparativement à \$157,779,000 en 1962-63). Elle porte principalement sur les dépenses en immobilisations

où l'on prévoit un programme de construction et de réfection d'un montant total de \$124,522,000 dont \$24,522,000 à la charge du gouvernement du Canada.

Il importe de souligner ici que l'effort du gouvernement pour l'amélioration du réseau routier ne peut être mesuré par ce seul chiffre. C'est ainsi que les crédits inscrits au budget des travaux publics pour la construction et la réfection de ponts, ainsi que ceux qui figurent aux budgets de l'agriculture et de la colonisation, des richesses naturelles et des terres et forêts pour la construction de chemins et de ponts, forment un total brut de \$23,620,000.

Dans leur ensemble, les immobilisations pour les routes et les ponts s'élèvent ainsi à une somme brute de \$145,492,000 et, si l'on tient compte du coût de l'entretien et des frais d'administration, le total des dépenses de la voirie provinciale dépasse \$210,000,000, sans compter les dépenses nettes de l'Office de l'autoroute qui atteindront vraisemblablement \$17,500,000 entre le 1^{er} avril 1962 et le 31 mars 1963.

Je voudrais rappeler à ce sujet que l'Office des autoroutes entreprendra cette année le prolongement de l'autoroute des Laurentides de Saint-Jérôme à Sainte-Adèle.

De plus, je suis heureux d'annoncer que les Cantons de l'est seront bientôt reliés à la Métropole par la construction de l'autoroute des Cantons de l'est que la population réclame depuis déjà longtemps. Pour éviter la spéculation, l'Office des autoroutes a déposé, cet après-midi, dans les bureaux d'enregistrement des comtés traversés par cette autoroute les documents nécessaires en vue de l'expropriation. L'Office des autoroutes a été autorisé à préparer immédiatement les plans et devis. La construction proprement dite débutera au cours de 1963.

Quant à la rive nord du fleuve à l'est de la Métropole, des études sont actuellement en cours ; celles-ci nous permettront de prendre ultérieurement des décisions précises en vue de doter cette région de moyens de communication adaptés aux besoins de la vie économique moderne.

3 — LA DETTE DE LA PROVINCE

Au cours de l'exercice financier qui vient de commencer, l'administration provinciale devra combler un écart de \$143,873,775, c'est-à-dire le montant par lequel les déboursés en immobilisations dépasseront le surplus au compte ordinaire. Elle aura aussi à financer d'autres investissements extrabudgétaires comme ceux de la Régie des autoroutes (\$17,500,000), ceux de l'Office du crédit agricole (\$15,000,000) et ceux prévus par la loi concernant les investissements universitaires. Le montant de ces derniers sera fixé ultérieurement par la loi et ne dépassera pas \$40,000,000. Par ailleurs, arriveront à échéance des émissions d'obligations dont le rachat, compte tenu des fonds d'amortissement qui leur sont applicables, entraînera un décaissement de l'ordre de treize millions de dollars. Le gouvernement tiendra enfin à témoigner d'une manière tangible

son intérêt profond pour la Société générale de financement dont la création fera l'objet d'une loi spéciale. Tout porte ainsi à croire que pendant le présent exercice le gouvernement devra emprunter une somme d'au moins \$225,000,000.

On peut donc constater que nous continuerons, encore en 1962-63, à poursuivre la politique dynamique dans laquelle nous nous sommes engagés depuis plusieurs mois, et cela, pour répondre aux désirs de la population du Québec. Il se trouve évidemment un certain nombre de personnes qui peuvent s'inquiéter de la politique que nous avons nécessairement dû adopter pour fournir à notre Province les éléments de son progrès actuel et futur. Pourtant, une réflexion rapide sur notre situation par rapport à celle d'autres provinces, notamment de l'Ontario, rétablit aisément les faits, surtout si on songe en même temps aux besoins qu'il faut satisfaire.

Le fait est que, depuis plusieurs mois, la dette publique du Québec s'est accrue. Il serait encore plus précis, et plus exact, de dire que les investissements de notre Province ont augmenté. Les chiffres suivants donnent une idée de cette augmentation :

TYPE DE DETTE	Total au 31 mars 1960	Total au 31 mars 1961	Augmentation
Dette consolidée nette (bons du trésor compris)	\$ 305,958,549	\$ 411,620,434	\$ 105,661,885
Dette nette	182,806,247	282,801,615	99,995,368

Les chiffres qui suivent indiquent qu'en Ontario la dette publique a également évolué à la hausse :

TYPE DE DETTE	Total au 31 mars 1960	Total au 31 mars 1961	Augmentation
Dette consolidée nette.....	\$1,393,580,798	\$1,424,914,816	\$ 31,334,018
Dette nette	993,554,759	1,092,616,819	99,062,060

Au 31 mars 1961, la dette consolidée nette de l'Ontario était ainsi plus de trois fois supérieure à celle du Québec, la dette nette de l'Ontario était presque quatre fois plus élevée que celle du Québec et, durant l'année, l'augmentation de la dette nette de l'Ontario était pratiquement la même que celle du Québec.

Au cours des années précédentes, la dette nette de Québec avait graduellement fléchi et l'augmentation qui s'est produite depuis 1960-61 modifie évidemment la situation à cet égard. Toutefois, comme je l'ai signalé en d'autres occasions, la réduction de la dette nette était auparavant effectuée en différant des dépenses essentielles et en assumant, pour des montants élevés, des engagements susceptibles d'être liquidés à même des budgets futurs sans que la dette nette n'en soit apparemment rehaussée pour autant.

D'après les comptes publics, entre le 31 mars 1944 et le 31 mars 1960, la dette nette avait été réduite de \$122,271,800. Cependant, au cours de la même période la dette indirecte avait passé de \$30,221,762 à \$1,008,063,209, compte tenu des engagements pour la construction d'écoles. Même si l'on exclut des calculs les obligations émises par l'Hydro-Québec et garanties par la Province, la dette indirecte a, pendant la même période, augmenté de \$327,101,447, soit dans une proportion d'à peu près deux fois et demie la réduction de la dette nette. Pendant l'exercice 1960-61 toutefois, et malgré les importants engagements pris par l'ancien gouvernement entre le début de l'année financière et la date des élections générales, la dette indirecte a été virtuellement stabilisée puisque, par suite d'un contrôle plus rigide exercé sur les engagements, l'augmentation (à part celle de l'Hydro-Québec) représente seulement \$11,554,514.

En somme, dans le passé, au lieu de faire prendre ses responsabilités à l'administration provinciale, on esquivait le problème. On n'empruntait pas au niveau provincial, mais on laissait la dette indirecte s'accroître d'un montant deux fois et demie supérieur à la réduction de la dette nette dont on faisait pourtant un si grand état.

Qu'en est-il maintenant du fardeau que le service de la dette impose aux contribuables ?

En 1960-61, le service de la dette consolidée et non consolidée (déduction faite des paiements aux fonds d'amortissement) s'est élevé :

Au Québec, à.....	\$ 13,619,418
Et en Ontario, à.....	44,410,520

Pendant le même exercice, le total des dépenses ordinaires représentait :

Au Québec.....	\$618,690,666
Et en Ontario.....	670,000,383

En d'autres termes, le fardeau d'intérêt correspondait au Québec à 2.10% des dépenses ordinaires, alors qu'en Ontario le pourcentage était de 6.63%. Nous n'avons pas encore les chiffres définitifs pour 1961-62, mais le rapport entre les deux pourcentages, même s'il n'est plus exactement de un à trois, demeure à peu près semblable.

Une telle différence, entre deux provinces voisines, justifierait de longs commentaires. Contrairement à ce qu'on peut croire à prime abord, elle ne signifie nullement que le Québec est dans une situation meilleure que l'Ontario. Elle est en réalité la preuve matérielle du retard quasi systématique dans lequel l'ancien régime a tenu le Québec pendant des années. A cause d'une conception périmée des finances publiques, l'administration antérieure a fini par croire, ou feindre de croire, que l'emprunt public était une méthode de financement à éviter parce qu'elle était mauvaise en soi. On a fait ainsi de la dette publique, ou plus exactement du remboursement de la dette et de l'absence d'emprunt, un mythe qu'il serait regrettable de laisser perpétuer. On a donné à l'expression « équilibre du budget » un sens tellement restrictif que celui qui osait suggérer l'emprunt public par la Province comme source de capitaux indispensables devenait pratiquement un hérétique.

Et qu'est-il résulté de cette politique à courte vue ? Tout le Québec sait maintenant la réponse à cette question. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, en accédant au pouvoir nous avons été renversés de découvrir l'état de sous-développement dans lequel se trouvaient la plupart de nos services gouvernementaux ; nous avons constaté combien insuffisant était l'effort accompli en matière d'éducation ; nous avons mesuré l'étendue des besoins de notre population dans le domaine de la santé et du bien-être ; nous avons vu l'infériorité de notre réseau routier, et que sais-je encore. En un mot, nous nous sommes trouvés un peu dans la situation de celui qui acquiert un édifice et qui s'aperçoit après coup que l'incurie de l'administrateur précédent l'oblige à effectuer des réparations indispensables, immédiates et coûteuses. Si, sous l'ancien régime, le gouvernement avait pleinement accompli sa tâche au lieu de rechercher l'objectif trop souvent illusoire qu'est la disparition de la dette publique, nous n'aurions pas aujourd'hui à fournir en quelques années un effort aussi intense de rénovation. En réalité, on n'avait pas alors réussi à comprendre que l'emprunt public est, pour tout état moderne, un mode normal et accepté de financement. Ce qui est encore plus grave dans notre situation, c'est qu'en s'abstenant d'emprunter à cause de conceptions administratives timorées, l'ancien gouvernement a laissé le champ libre à des intérêts privés, canadiens ou étrangers, et au gouvernement fédéral, de telle sorte qu'on est venu chercher nos épargnes disponibles pour s'en servir à des fins qui souvent ne nous profitaient pas.

Si j'en juge par la façon dont ont été accueillies les émissions du gouvernement de la Province au cours des récents mois, et même celle du 2 avril, il est évident que les épargnants et les détenteurs de fonds s'accordent avec notre politique en ce domaine et qu'ils désirent appuyer notre entreprise de moder-

nisation, de progrès et d'investissement pour l'avenir. Bien entendu, il n'est pas question, malgré les immenses besoins de notre Province, de poursuivre sans discernement et sans limite une politique aveugle d'emprunts publics. Notre action actuelle en ce domaine est donc temporaire, mais nous devons y avoir recours aussi longtemps que nous n'aurons pas réussi à combler les lacunes de toutes sortes que nous a léguées l'ancien régime.

Tout cela n'est cependant qu'un aspect d'un problème plus vaste sur lequel je reviendrai plus longuement dans le prochain chapitre de cet exposé.

J'ai dit il y a quelques instants, que le gouvernement aurait à emprunter, au cours du présent exercice financier, une somme d'au moins \$225,000,000. De ce montant, une somme de \$60,000,000 est déjà souscrite. C'est cette émission du 2 avril 1962 qui nous a permis de rembourser intégralement les bons du trésor en cours le 31 mars et d'alimenter notre fonds de roulement, tant par l'augmentation des disponibilités en banque, que par des placements à très court terme. Voici le détail de cette émission qui a été souscrite en quelques heures :

Montant	Coupon	Échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur
\$15,000,000.	5 %	2 avril 1972	100. %	5. %
45,000,000.	5¼%	2 avril 1984	98.75%	5.35%

Tout comme les autres emprunts, cette somme a servi et servira à la réalisation du programme que le peuple du Québec a approuvé. Cependant, de nouveaux projets demeurent en suspens tant que de plus importants revenus ne deviendront pas disponibles. Il en est d'ailleurs de même dans d'autres provinces du pays, mais au Québec la situation est encore plus difficile en raison des nombreux besoins auxquels l'ancien gouvernement n'a pas pourvu.

Dans mon discours du budget de l'année dernière, j'avais inséré un tableau qui indiquait que « si on compare les chiffres du Québec avec ceux de l'ensemble des autres provinces, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, on ne peut s'empêcher de constater que nous n'avons même pas encore atteint la moyenne nationale dans les dépenses gouvernementales per capita ».

Voici le tableau analysant les dépenses prévues dans les budgets des différentes provinces pour l'année se terminant le 31 mars 1962 ;

DÉPENSES <i>PER CAPITA</i> (ORDINAIRES ET IMMOBILISATIONS) POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 1962 (chiffres en \$)				
Provinces	Transports et communica- tions	Santé	Bien-être social	Éducation
Terre-Neuve	33.32	20.77	19.43	43.14
Ile-du-Prince-Édouard	53.43	28.34	11.28	32.78
Nouvelle-Écosse	41.26	32.83	9.27	35.07
Nouveau-Brunswick	41.06	30.47	10.03	21.70
<i>Québec</i>	<i>34.35</i>	<i>25.78</i>	<i>20.96</i>	<i>34.89</i>
Ontario	43.46	38.29	8.12	44.25
Manitoba	32.77	32.68	10.41	36.22
Saskatchewan	32.60	45.21	14.19	44.56
Alberta	51.93	34.74	16.28	57.30
Colombie britannique	50.98	39.46	16.48	49.44
CANADA	40.58	33.54	13.98	41.28

SOURCE : *Financial Statistics of Provincial Governments: Revenue and Expenditure.* Bureau fédéral de la statistique.

Si l'on compare le tableau de cette année avec celui de l'an dernier, on constate que dans trois des quatre secteurs, Québec dépense toujours moins que la moyenne nationale mais que les dépenses par tête ont passé de \$15.18 à \$25.78 pour la santé et de \$28.66 à \$34.89 pour l'éducation. En ce qui concerne l'éducation, les données du tableau ne tiennent pas compte des dépenses extra-budgétaires, comme les investissements immobiliers des universités et collèges. On constate donc une amélioration qui sera d'ailleurs encore plus marquée lorsque seront publiés les résultats définitifs de l'exercice 1961-62.

Il n'en reste pas moins que nous avons l'énorme responsabilité de regagner le terrain perdu. Déjà il y aura un progrès considérable en 1962-63. Je suis certain que le peuple de Québec désire que nous allions de l'avant et qu'il nous soutiendra dans nos efforts tendant à lui offrir des services comparables à ceux qui sont déjà fournis aux citoyens de certaines autres provinces du Canada et de toute nation moderne.

V

LES BESOINS PRIORITAIRES DU QUÉBEC

Il m'est arrivé à plusieurs reprises, monsieur le Président, d'utiliser l'expression « les besoins prioritaires du Québec ». Je l'ai employée à Ottawa, ici à l'Assemblée législative, et devant des groupes de citoyens que j'ai eu le plaisir de rencontrer au cours des derniers mois. Je pense que le moment est venu d'étudier un peu plus longuement ce que cette expression signifie exactement.

On se souvient que, l'an dernier, à l'occasion du discours du budget, j'ai exposé de façon précise la position de la Province de Québec en matière de relations fédérales-provinciales. Je n'ai pas l'intention d'en reparler à ce moment-ci, d'autant plus que les actes du gouvernement démontrent, depuis bientôt deux ans, notre désir de respecter, dans les faits, les principes formulés publiquement par mes collègues et moi-même.

On a aussi depuis longtemps prouvé l'existence des droits intangibles des provinces dans les domaines qui relèvent de leur compétence. J'ai moi-même beaucoup insisté sur cette question, notamment en ce qui regarde le Québec, et je suis sûr que tous les membres de cette Chambre partagent à ce propos le même avis. Je ne crois donc pas qu'il soit nécessaire d'y revenir maintenant. Je voudrais plutôt, aujourd'hui, m'en tenir aux besoins mêmes de notre Province et indiquer dans quel sens nous devons entreprendre de les satisfaire.

I — LES BESOINS DU QUÉBEC

Il n'existe pas de méthode parfaite pour estimer la dimension exacte des besoins actuels de notre Province. Pour certaines personnes, nous vivons dans l'abondance au milieu d'institutions qui conviennent à nos aspirations et à nos caractères propres. Pour d'autres, au contraire, tout est à refaire et dans tous les domaines il faut repartir à zéro. Dans le premier cas, on ne voit pas de problèmes, encore moins de besoins ; dans le second, la tâche à accomplir est tellement étendue qu'on ne sait pas trop comment on pourra s'en acquitter.

Ces deux attitudes, à mon sens, sont exagérées. Notre situation est loin d'être parfaite, mais elle n'est pas non plus désespérée *pourvu que* nous disposions des moyens nécessaires pour satisfaire aux besoins de notre population.

Ces besoins peuvent se grouper en trois catégories : ceux qui découlent de l'effort que nous devons fournir en matière d'éducation et de culture, ceux qui proviennent de la nécessité dans laquelle nous sommes de hausser le niveau

de bien-être et de santé de notre population et ceux qui se rattachent à la mise en valeur de notre économie.

Nous formons le seul groupement humain d'expression française en Amérique du nord. Cela constitue à la fois un titre de gloire et un défi difficile à relever. En effet, si nous sommes fiers de notre héritage culturel, nous ne devons pas oublier que les 175,000,000 de personnes qui nous entourent ne parlent pas notre langue et que nous sommes en quelque sorte isolés dans un monde anglo-saxon. Notre survivance collective, à certains points de vue, est presque une anomalie historique. Dans le passé, nous pouvions nous contenter de vivre repliés sur nous-mêmes ; cela a réussi, dans une certaine mesure, à nous faire conserver nos traits culturels particuliers, notre langue et notre religion. Dans le monde actuel, où les frontières se compénètrent et où les distances n'existent plus, une telle attitude serait cependant dangereuse. Nous devons, au contraire, que nous le voulions ou non, faire face au monde qui nous entoure et nous affirmer nous-mêmes. Mais nous ne pourrions réussir à nous affirmer nous-mêmes que si nous fournissons un effort intense dans le domaine de l'éducation et de la culture. En effet, nous ne sommes pas assez nombreux ni assez riches pour étonner le reste du monde par des réalisations matérielles comparables à celles de nos voisins du sud. Je crois qu'à ce sujet il nous importe d'être réalistes et de bien voir dans quel secteur d'activités nous avons le plus de chances de succès.

Il ne faut pas non plus oublier que l'évolution économique actuelle laisse de moins en moins de place sur le marché du travail à ceux qui ne sont pas préparés pour occuper des emplois où l'on exige de fortes connaissances techniques, scientifiques ou administratives. Graduellement, c'est ce genre d'emplois qui prévaudra et nous devons aider les citoyens du Québec à se préparer en conséquence.

Nous jouissons, au Canada et dans la Province, d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde. Beaucoup de nations nous envient et souhaitent bénéficier un jour des mêmes avantages. Cependant, au Québec même, des citoyens éprouvent encore des difficultés d'ordre matériel à cause du chômage, de la maladie ou de la vieillesse. La société ne peut demeurer indifférente à leur sort ; il lui faut mettre sur pied les services sociaux nécessaires et verser à ces personnes les secours matériels que leur situation réclame. Nous avons déjà, dans la Province, un régime de sécurité sociale convenable, mais il demeure toujours indispensable de l'améliorer.

Les sommes qui sont dépensées à cette fin ne sont pas comme on peut être parfois porté à le croire, totalement improductives. Bien entendu, elles ne comportent pas un rendement aussi appréciable que les investissements industriels ; elles constituent toutefois ce que les économistes appellent des « stabilisateurs automatiques », c'est-à-dire des sommes qui contribuent à soutenir le volume de la demande à un niveau plus élevé que celui qui se produirait si les citoyens infortunés étaient complètement privés de secours. De plus — et c'est à ce titre surtout qu'on peut les considérer productives — elles maintien-

nent et protègent la santé de la population ou, plus exactement, des travailleurs et des producteurs. Pour ce motif, l'assurance-hospitalisation devient un investissement social de première importance. Les sommes qu'elle nécessite sont indirectement compensées par une capacité productive accrue chez les citoyens-producteurs sans compter qu'elles font disparaître, et pour toujours, le risque de la dette énorme qu'encouraient parfois les personnes qui devaient être hospitalisées pour de longues périodes.

Tout le monde s'entend pour reconnaître que le Québec possède d'immenses richesses, en grande partie encore inexploitées. Tout le monde reconnaît également que la situation économique du Québec s'améliorerait grandement si le réseau d'industries secondaires ou de transformation était plus considérable et mieux réparti à travers la Province. Or, c'est à notre génération qu'il appartient de réaliser ce qui n'a pas été fait dans le passé. Nous avons à développer ces richesses dont la nature nous a comblés et ce faisant nous assurons sur des bases plus solides la prospérité actuelle et future du Québec.

2 — LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

Devant une tâche aussi étendue, il est permis de se demander à qui, en définitive, incombe le devoir de l'entreprendre. On peut, du même coup, se demander qui aura la responsabilité de satisfaire les besoins qui justifient les objectifs mentionnés il y a un instant.

Il semble bien que nous en sommes à un point où le gouvernement doit accepter de remplir une fonction plus importante que celle qui était traditionnellement la sienne. La situation, aujourd'hui, ne ressemble plus à celle qui prévalait il y a vingt-cinq ou cinquante ans. L'entreprise privée a, dans le passé, accompli beaucoup de choses ; elle nous a, entre autres, donné le niveau de vie élevé dont nous jouissons présentement. Pour ce qui est de l'avenir, son rôle continuera d'être indispensable et toute la population espère beaucoup en elle. Il n'en reste pas moins que le gouvernement doit dorénavant collaborer avec l'entreprise privée et abandonner le rôle souvent trop passif qu'il jouait jusqu'à maintenant.

Ce n'est pas à l'état, bien entendu, qu'il appartient d'abord de développer l'économie de notre Province, mais c'est à lui qu'il revient de favoriser ce développement en travaillant étroitement avec le secteur privé. C'est aux citoyens eux-mêmes qu'il appartient d'abord de se donner le niveau d'éducation qu'ils désirent et de protéger leur propre santé, mais personne ne niera que présentement l'état serait coupable d'une grave négligence envers ses citoyens s'il ne leur accordait son appui dans des domaines où l'initiative privée ne peut plus, pour des raisons qui dépendent de l'évolution de notre société, s'acquitter aussi bien qu'auparavant de responsabilités devenues énormes.

En d'autres termes, il n'est plus permis, dans notre société, que celui qui en a les talents ne puisse, faute d'argent, recevoir le niveau d'instruction qu'il serait capable d'atteindre. Il n'est plus permis, dans notre société évoluée,

de réserver seulement à ceux qui en ont les moyens financiers, les services d'hospitalisation et de santé que leur état peut réclamer. L'esprit de justice sociale, qui doit nous animer tous, nous incite à recourir à des méthodes nouvelles d'entraide, de soutien et de secours en faveur non seulement de ceux de nos concitoyens qui sont nécessiteux, mais aussi de ceux que des obstacles purement financiers empêchent de bénéficier d'un niveau d'éducation convenable et des services modernes de protection de la santé. Il serait intolérable que la recherche par notre société d'un plus haut niveau de vie matériel ne s'accompagnât pas chez elle d'un souci au moins équivalent de fournir à tous ses membres l'occasion de cultiver leur actif intellectuel et d'améliorer leur santé. En somme, il s'agit pour l'état moderne de réduire dans la mesure du possible l'inégalité des chances au point de départ. C'est en définitive toute la communauté qui bénéficie d'une telle politique qu'il revient à l'état d'appliquer en collaboration avec les groupements de citoyens et les institutions qui poursuivent les mêmes objectifs sociaux.

Tout ce que je viens de dire s'applique à n'importe quel gouvernement du monde, mais nous avons dans le Québec des raisons bien particulières de nous engager résolument dans la voie du progrès économique et social. En effet, comme je l'ai mentionné précédemment, nous constituons une minorité ethnique que les circonstances historiques et démographiques n'ont pas toujours favorisé par rapport à ses voisins, mais qui a tout de même pu survivre jusqu'à aujourd'hui et conserver ses traits culturels distincts. Cependant, nous nous rendons facilement compte que notre puissance matérielle est loin de correspondre, toutes proportions gardées, à celle de nos compatriotes de langue anglaise ou de nos amis américains. Il y a évidemment des raisons valables pour expliquer cet état de choses, mais celui-ci n'en demeure pas moins inquiétant surtout à une époque comme celle dans laquelle nous vivons et où la puissance matérielle compte tellement comme facteur de prestige et d'affirmation. Devons-nous, dans ces conditions, nous résigner et prendre pour acquis que nous ne pouvons rien pour remédier à une situation qui dure depuis déjà si longtemps ? Je crois que, si telle devait être notre attitude, c'est alors que nous manquerions de réalisme. Nous possédons en effet un instrument, un levier commun grâce auquel nous pouvons anticiper des réussites étonnantes : évidemment nous ne pouvons en attendre des miracles, mais dans notre situation nous serions coupables de ne pas nous en servir. Ce levier commun, c'est notre gouvernement, notre état du Québec ; il ne faut pas oublier que c'est la plus puissante institution dont nous disposions et cela à tous les points de vue. Il n'est pas question évidemment de tout lui confier et de s'en remettre exclusivement à lui, mais il est temps que nous lui donnions l'occasion de jouer le rôle qui est véritablement le sien. Nous n'avons d'ailleurs pas d'autre choix, — car les années qui viennent seront décisives : ou bien nous demeurerons passivement une enclave étrangère en milieu à prédominance anglo-saxonne ou bien nous deviendrons un petit peuple actif qui aura su utiliser à bon escient toutes ses énergies et toutes ses richesses, y compris son gouvernement.

Je viens de dire que nous n'avions pas le choix. Il y a longtemps de fait que nous ne l'avons plus, mais ceux qui nous ont précédé — et je ne parle pas seulement de l'administration à laquelle nous succédons — ont presque toujours refusé de faire prendre à notre état les responsabilités qui lui appartenaient. C'est pour cette raison que nous devons tant faire aujourd'hui et que nous devons faire si vite. Dans certains domaines, nous avons accumulé des retards d'au moins une génération ; c'est notamment le cas pour l'éducation. A l'heure actuelle, nous avons non seulement à reprendre le temps perdu, ce qui en soi serait déjà considérable, mais nous devons aussi préparer un avenir qui recèle, pour notre minorité ethnique, des dangers nouveaux.

3 — LE BUDGET DU GOUVERNEMENT

Pour accomplir comme il convient la tâche importante que les citoyens du Québec veulent désormais lui confier, le gouvernement de notre Province doit pouvoir compter sur des ressources financières suffisantes. Or, à l'heure actuelle, il est devenu évident qu'il ne dispose pas des sommes dont il aurait besoin.

Je ne veux vous en fournir qu'une preuve, mais je crois que cette preuve est assez éclatante.

Chaque année, tous les ministères du gouvernement présentent des demandes de crédits à être utilisés au cours de l'année financière à venir. Ces demandes de crédits ne sont que la résultante d'une étude approfondie, faite par les spécialistes de chacun des ministères, des besoins de leur administration. Chacun des ministères a une responsabilité particulière à remplir dans le secteur d'activités qui relève de sa juridiction ; cette responsabilité sera d'autant plus grande que les besoins de la population le seront eux-mêmes. En d'autres termes, le budget d'un ministère donné n'est que le reflet des besoins de la population ou des groupements qu'il dessert dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Il n'est pas question ainsi pour les ministères en général de présenter des demandes exagérées, à partir desquelles les réductions possibles ne toucheraient pas les postes essentiels de leur budget. C'est pourquoi les crédits demandés ne correspondent qu'au strict nécessaire.

Dans le tableau ci-joint, vous verrez que le total des crédits demandés, pour l'ensemble des ministères, s'élèvent, pour l'année financière 1962-63, à \$1.217,552,859 dont \$960,844,759 en dépenses ordinaires et \$256,708,100 en dépenses d'immobilisation. Or, le budget total qui sera accordé, après approbation des Chambres, n'atteindra que \$952,958,775 dont \$792,051,275 en dépenses ordinaires et \$160,907,500 en immobilisation. La réduction totale est donc de \$264,594,084 soit environ un cinquième des crédits demandés. Il y a donc des dépenses pour plus d'un quart de milliard de dollars que le gouvernement de la Province de Québec ne pourra effectuer cette année.

BUDGET 1962-1963

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DEMANDES DE CRÉDITS DES MINISTÈRES
EN COMPARAISON DES CRÉDITS ACCORDÉS

Ministères	Crédits demandés	Crédits accordés
	\$	\$
Affaires culturelles	7,070,630	3,629,850
Affaires fédérales-provinciales	100,000	100,000
Affaires municipales	21,782,600	17,712,000
Agriculture - Crédit agricole - Colonisation	81,089,066	55,505,000
Chasse et pêcheries	14,163,235	10,663,500
Conseil exécutif	9,277,800	5,051,300
Famille et bien-être social	178,774,525	132,598,175
Finances	4,636,800	4,255,000
Industrie et commerce	5,081,112	3,337,500
Instruction publique	8,963,000	8,392,000
Jeunesse	309,957,500	228,156,100
Conseil législatif et Assemblée législative	2,310,000	2,295,000
Procureur général	51,155,000	28,744,100
Revenu	8,885,000	8,730,000
Richesses naturelles	16,715,000	13,050,000
Santé	178,476,148	164,563,800
Secrétaire de la Province	6,789,900	5,225,000
Terres et forêts	15,398,343	15,036,500
Transports et communications	7,222,500	6,148,000
Travail	5,315,200	4,577,500
Travaux publics	64,636,600	49,054,450
Voirie	211,417,900	157,779,000
Dette publique	28,355,000	28,355,000
	1,217,552,859	952,958,775
CRÉDITS DEMANDÉS		
Ordinaires	960,844,759	
Immobilisations	256,708,100	1,217,552,859
CRÉDITS ACCORDÉS		
Ordinaires	792,051,275	
Immobilisations	160,907,500	952,958,775
RÉDUCTION		264,594,084

Le détail du tableau est encore plus saisissant ou, si vous aimez mieux, plus navrant. Au ministère des affaires culturelles, on demandait \$7,070,630 au total, mais on ne recevra que \$3,629,850. Au ministère de la famille et du bien-être social : \$178,774,525 demandés, par rapport à \$132,598,175 accordés. Au ministère de l'industrie et du commerce : \$5,081,112 demandés par rapport à \$3,337,500 accordés. Au ministère de la jeunesse : \$309,957,500 demandés pour \$228,156,100 accordés. Au ministère des richesses naturelles : \$16,715,000 demandés par rapport à \$13,050,000 accordés. Au ministère de la santé : \$178,476,148 demandés pour \$164,563,800 accordés. Au ministère de la voirie : \$211,417,900 demandés par rapport à \$157,779,000 accordés.

Et je pourrais continuer ainsi pendant longtemps, en prenant, à l'intérieur de chaque ministère, les plus importants postes du budget et en comparant ce qui avait été demandé avec ce qui pourra être accordé. Évidemment, à peu près tous les ministères auront, au cours de 1962-63, des crédits plus élevés qu'au cours de l'exercice financier qui vient de se terminer ; mais, comme vous venez de le voir, l'augmentation demeure nettement en deça des crédits demandés.

Au moment où se fait l'allocation aux ministères des crédits que l'administration provinciale prévoit devoir être disponibles pour l'année à venir, il est parfois nécessaire, comme cela s'est produit cette année et l'an dernier, de réduire de beaucoup la somme totale des crédits demandés si les revenus prévus et si les montants qu'il est possible d'emprunter sont inférieurs à ces demandes. Il n'est pas facile alors d'établir des priorités entre les demandes des ministères, car chacun de ces ministères représente un secteur d'activités qui doivent être menées à bonne fin pour le bien de toute la communauté québécoise. Le gouvernement actuel, comme je l'ai dit tout à l'heure, a tout de même un triple objectif : amélioration de la culture et de l'éducation, avènement d'un meilleur niveau de vie et de santé et progrès économique de la Province. C'est par la réalisation de ce triple objectif que le peuple du Québec pourra satisfaire à ses besoins essentiels. Il arrive toutefois que, à cause des réductions inévitables dans les crédits demandés, la réalisation de cet objectif pourtant primordial en est retardée. Le progrès de l'éducation chez nous sera moins rapide que nous l'aurions voulu, celui du bien-être et de la santé également. Il en est de même de nos efforts dans le domaine économique. Nous ferons beaucoup au cours de la période financière qui commence mais il serait tellement nécessaire de faire davantage !

4 — LA PRIORITÉ DES BESOINS DU QUÉBEC

En matière financière, il est toujours indispensable de garder une bonne dose de réalisme. C'est pourquoi, comme les ressources disponibles sont toujours limitées d'une façon ou de l'autre, il peut fort bien arriver que des objectifs tout à fait justifiés socialement ou économiquement ne puissent être

réalisés ou que leur réalisation doit être remise à plus tard. Cela aurait pu être le cas des objectifs que nous nous sommes fixés au Québec en réponse aux besoins de notre population. Si nous vivions, par exemple, en temps de guerre, notre devoir serait de consacrer toutes nos énergies et toutes nos ressources à la victoire, quitte à retarder la mise en marche de projets importants. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit, ici au Canada, de 1939 à 1945, alors que tous les canadiens fournissaient ce qu'on appelait à ce moment leur « effort de guerre ». La consommation domestique était réduite, la production des biens civils venait loin après celle des biens militaires. Et cela, pour l'époque, était normal.

Après la guerre, et pendant peut-être une dizaine d'années, il importait que l'économie canadienne se réadapte à des conditions nouvelles. Il fallait, entre autres, éviter une grave récession économique du genre de celle qui a suivi la première grande guerre. Il fallait aussi que notre économie prenne une orientation nouvelle, où la stabilité serait assurée et où le danger d'inflation serait contrôlé, tout en tenant compte du rôle de notre pays dans le monde de l'après-guerre et de sa dépendance des marchés internationaux.

Pour atteindre ces buts, il fallut ordonner le cadre constitutionnel de notre pays en fonction du gouvernement central, dont les besoins étaient à ce moment prioritaires par rapport à ceux des provinces. Le gouvernement central mit ainsi au point ses principaux instruments de politique économique : fiscalité, contrôle des changes, contrôle du volume de crédit, etc... Il lui était indispensable, pour qu'il puisse guider les mouvements de l'économie et mitiger l'effet des cycles économiques, de disposer de pouvoirs fiscaux étendus. Pendant ce temps, du côté des provinces, les sources de revenus étaient moindres, mais cette situation était compréhensible en raison de l'importance du rôle du gouvernement fédéral en matière de stabilité économique et d'échanges internationaux. Il fallait, en quelque sorte, que le gouvernement central donne à l'économie d'après-guerre les moyens de procurer aux canadiens le haut niveau de vie auquel ils avaient droit d'aspirer, surtout après les restrictions de la période de guerre. C'était à certains égards l'avenir même du pays qui était en jeu.

Les arrangements fiscaux que réclamait la situation ne devaient être que temporaires. Au début, on avait cru pouvoir revenir à l'esprit du fédéralisme dès la fin des hostilités, mais les conséquences économiques de la guerre durèrent encore plusieurs années au cours desquelles furent maintenus les arrangements antérieurs.

Cependant, nous vivons aujourd'hui en 1962. Il n'y a plus d'état de guerre et les problèmes économiques qui confrontaient le Canada après 1950 ne sont plus les mêmes maintenant. Ce sont les besoins des provinces qui, après toutes ces années, sont devenus prioritaires par rapport à ceux du gouvernement fédéral.

Je m'explique. Quand je dis que nos besoins sont prioritaires, je n'exprime pas un point de vue entièrement subjectif. Je me fonde plutôt sur des

faits que tout le monde est à même de vérifier. En d'autres termes, nos besoins ne sont pas devenus « prioritaires » parce que nous avons désiré qu'ils le soient mais bien plutôt parce que leur nature les rend tels.

Nous savons que les besoins du Québec sont des besoins essentiels ; j'ai insisté sur ce point déjà. Il nous faut améliorer notre niveau d'éducation, car l'entreprise d'affirmation nationale dans laquelle nous nous sommes engagés risquerait autrement d'être éphémère. Il nous faut relever le niveau de la santé publique et du bien-être social chez nous pour que nos citoyens jouent plus efficacement dans l'économie leur rôle de producteurs et qu'ils soient des êtres humains plus heureux. Il faut enfin que la Province de Québec soit désormais en mesure de s'acquitter de ses responsabilités en matière économique.

Un autre des motifs pour lesquels ces besoins essentiels sont prioritaires, c'est qu'il n'y a pratiquement plus de raison pour que le gouvernement fédéral garde pour lui des sources de revenus dont il n'a plus un aussi grand besoin que par le passé. Sa fonction anti-inflationniste n'exige pas nécessairement des revenus immenses ; le gouvernement fédéral peut l'appliquer grâce aux contrôles qu'il détient sur la monnaie, les banques et le taux des changes. Quant à sa fonction stabilisatrice, de capitale qu'elle était pendant et après la guerre, elle est maintenant moins importante. Car il ne faut pas oublier que depuis déjà un bon nombre d'années les entreprises privées de quelque genre qu'elles soient planifient leur évolution sur une longue période. Elles ne sont plus aussi aisément soumises, comme c'était le cas auparavant, à toutes sortes d'influences qu'elles connaissaient mal ; aujourd'hui, avec les progrès de la recherche économique et grâce aux études de marché, leurs opérations d'une année à l'autre fluctuent beaucoup moins que par le passé. Du côté du secteur public, le régime de sécurité sociale qui existe au Canada et grâce auquel les citoyens canadiens reçoivent chaque année plus de deux milliards de dollars sous forme de paiements de transfert, permet le maintien de la demande effective à un niveau tel qu'il ne peut plus se produire, à l'heure actuelle, de dépression économique comme celle qui a débuté en 1929. Je n'irai pas jusqu'à dire que le problème de l'instabilité économique est devenu inexistant, mais je crois qu'il est moins aigu pour les motifs que je viens de donner.

Ainsi, les arguments qu'on faisait valoir pour justifier les besoins prioritaires de l'administration fédérale au cours de la guerre et de l'après-guerre ont perdu, depuis, une bonne partie de leur pertinence. Mais nous continuons de vivre dans un cadre conçu pour une situation périmée.

Le fait que le gouvernement fédéral ait soldé ses récents exercices financiers avec des déficits records n'infirme en rien le raisonnement précédent ; il provient d'un autre phénomène sur lequel il ne m'appartient pas de m'étendre maintenant.

En même temps que perdaient de leur valeur les raisons que le gouvernement fédéral pouvait avoir de considérer ses besoins comme prioritaires par rapport à ceux des provinces, un autre facteur se manifestait dont tous les pays évolués du monde sont conscients et dont la présence achève de renverser com-

plètement la situation qui a prévalu de 1939 à 1956 environ. Ce facteur, c'est l'orientation nouvelle que doit prendre la politique économique moderne.

Pendant de longues années, ainsi que je l'ai laissé entendre, le problème de l'instabilité économique et celui de l'inflation ont à juste titre préoccupé ceux qui étaient responsables de l'évolution économique du pays et les ont incité à adopter les mesures qui s'imposaient. Du fait même de leur action et de la collaboration qu'y a apportée le secteur privé, ces problèmes, sans être totalement disparus, ont néanmoins été sensiblement atténués. Aujourd'hui demeure, et de façon aiguë, le problème du développement économique. Et ce problème est loin d'avoir été résolu ; au contraire, il peut fort bien être la cause d'une bonne proportion du chômage dont l'économie canadienne et québécoise continue d'être affectée.

A propos de ce problème, sinon nouveau, du moins plus actuel que jamais, je n'ai qu'une question à poser : qui, du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, peut le mieux en favoriser la solution ? Et ma réponse est : les deux niveaux de gouvernement peuvent participer à sa solution, — mais il est indéniable que les provinces ont, en ce qui le concerne, un grand rôle à jouer.

La raison en est bien simple. De par la constitution canadienne, les éléments immédiats de la croissance économique et de l'aménagement des richesses du sol, qui n'en est qu'un aspect, sont de leur ressort. Ce sont les provinces qui peuvent contrôler la plupart des facteurs grâce auxquels une véritable politique de développement peut se matérialiser et avoir quelque chance de succès. Les provinces sont aussi en mesure d'influencer le ton de leur propre progrès industriel par leur action sur la localisation de l'industrie secondaire, par le tracé de voies de communications pour faciliter l'accès aux ressources de base et par leur juridiction absolue sur les structures municipales. Elles peuvent de plus participer directement à l'investissement dans le développement des ressources et l'aménagement de l'industrie là où les conditions économiques l'exigent. En un mot, les provinces sont mieux situées que le gouvernement fédéral pour susciter une politique de développement économique parce qu'elles sont plus près des problèmes particuliers de leurs populations et des régions qui composent leur territoire. Ce sont elles qui peuvent le mieux entreprendre une action rationnelle en matière de développement régional. Dans tous les pays évolués du monde, aux États-Unis, en France, et ailleurs, on situe actuellement l'accent sur ce genre de politique. On voit mal dès lors, pourquoi, dans un pays aussi étendu et aussi divers que le nôtre, on n'adopterait pas, à ce propos, les mesures qui s'imposent. Le gouvernement fédéral reconnaît d'ailleurs lui-même la nécessité d'une action sur le plan régional ; nous, nous reconnaissons qu'une telle action ne peut être efficace que si les provinces elles-mêmes y ont une part prépondérante de responsabilité. Il n'entre pas dans mon propos de vouloir exclure à jamais le gouvernement fédéral de la mise en marche d'une politique de développement économique ; mon unique but est de rappeler, parce qu'on a nettement tendance à l'oublier dans la capitale de notre pays, le rôle primordial qui échoit aux provinces en cette matière.

De plus, si toute politique de croissance suppose le développement du capital physique, elle doit également se fonder sur le développement du capital humain par des mesures appropriées d'éducation, de bien-être et de santé. Il s'agit là, on le sait, de domaines qui relèvent de la juridiction des provinces et dont, il y a quelques minutes, j'ai noté l'importance, particulièrement pour nous du Québec.

Les provinces ont donc une responsabilité évidente dans le développement économique de leur territoire. La constitution la prévoit implicitement par la répartition qu'elle fait entre les pouvoirs provinciaux et les pouvoirs fédéraux ; les faits exigent que les provinces s'en acquittent. Mais le nœud du problème est qu'actuellement celles-ci en sont incapables parce qu'elles ne disposent pas des moyens nécessaires. Elles en sont incapables parce que le gouvernement fédéral garde pour lui des sommes dont les provinces auraient un besoin prioritaire pour mener à bien une tâche essentielle. Ce qui est plus grave, c'est que nos populations — que la population du Québec en particulier — jouissent d'un niveau de vie inférieur à celui qu'elles pourraient obtenir si le gouvernement fédéral remettait aux provinces, qui y ont droit, les moyens de percevoir les sommes que celles-ci, conscientes de leurs responsabilités, pourraient consacrer à la mise en œuvre d'une politique de développement rationnel et équilibré, établie en fonction des situations concrètes existant au niveau des régions économiques.

5 — LA POSITION DE NOTRE PROVINCE

J'ai voulu, dans ce qui précède, présenter un examen objectif de faits que nous pouvons tous vérifier et contrôler. J'ai évité à dessein tout appel au sentimentalisme naturel qui peut nous animer en ces matières. Or, l'analyse rigoureuse de la réalité conduit, en ce qui nous concerne, à une conclusion inéluctable : le Québec, tant par le caractère de minorité ethnique de sa population que par l'urgence des tâches qu'il s'est fixées ou que par ses responsabilités nouvelles dans le domaine du développement économique, a des besoins essentiels et prioritaires qu'il ne peut satisfaire en raison de la répartition des champs de taxations qui prévaut actuellement au Canada. En un mot, il n'a pas les moyens financiers de réaliser les objectifs que la population tout entière voudrait voir concrétiser. L'attitude du gouvernement fédéral freine son élan enthousiaste vers un avenir meilleur.

Cela est grave, cela est même très grave dans un pays qu'on dit être une confédération. Cela appelle à la réflexion et je ne crois pas me tromper en disant que, au moment même où je parle, la Province de Québec s'interroge sérieusement sur la place qu'elle occupe et sur la place qu'elle devrait occuper dans notre confédération.

Je voudrais faire remarquer que le gouvernement ne veut nullement ramener tout ce problème à une simple question d'argent, ni à en tirer un capital

politique comme ce fut trop longtemps la coutume. Nous ne nous objectons pas à l'attitude du gouvernement fédéral par préjugé, par incompréhension calculée ou par stratégie politique. De fait, nous ne nous objectons à personne ! Nous faisons seulement valoir, de façon positive, un point de vue que, en toute conscience, nous devons défendre. Les valeurs en jeu sont trop importantes pour que tout le problème en soit réduit à une arme électorale. Et à ce propos, j'invite les membres de l'opposition à appuyer le gouvernement dans son projet de réaménagement des droits fiscaux. Je sais, en effet, que sur ce point l'Opposition partage sensiblement la même opinion que l'administration actuelle.

J'ai dit qu'il ne s'agissait pas, dans tout cela, d'une simple question d'argent. En effet, nous avons, au Québec, des pouvoirs de taxation et rien ne nous empêche de les utiliser. En ce sens, le gouvernement pourrait recueillir tous les fonds nécessaires. Mais il serait inconcevable pour le gouvernement de la Province de surtaxer les citoyens du Québec alors que le gouvernement fédéral, avec l'argent qu'il retire des pouvoirs de taxation dont il dispose encore, effectue des dépenses qui sont peut-être utiles, mais qui nous empêchent, nous du Québec, de procéder à des déboursés indispensables.

La solution de toute cette question des besoins prioritaires du Québec ne réside pas dans une taxation accrue. Ce serait vraiment trop facile ! De fait, nous avons le devoir de lutter pour un réaménagement majeur des pouvoirs fiscaux qui corresponde à la situation nouvelle dans laquelle nous vivons et à l'esprit de notre constitution. Si notre pays est vraiment une confédération, il doit y avoir moyen pour une province comme Québec de ne plus se voir frustrer de ses aspirations légitimes, surtout à un moment de notre histoire où nous construisons le matériel dont l'avenir sera fait. Le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger a résolu de découvrir, coûte que coûte, une solution à ce problème. Il compte, pour y arriver — car il y arrivera — sur la collaboration et le soutien des éléments de notre société qui ont à cœur l'épanouissement de notre groupe ethnique et le progrès de notre Province.

Monsieur le Président, je propose que cette Chambre se forme maintenant en comité des voies et moyens.

ANNEXES

ANNEXE I

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC EN 1961

L'année 1961 représente une période de reprise économique sur le continent nord-américain. Les États-Unis ont connu une année relativement favorable, caractérisée par un accroissement du produit national brut, un accroissement de la production industrielle et une diminution, quoique faible, du chômage. Les dépenses d'investissement en équipement et en stocks ont sensiblement augmenté et ont ainsi permis un accroissement suffisant de la demande globale pour qu'une phase expansionniste généralisée puisse se faire sentir.

Le Canada a suivi l'évolution des États-Unis, mais à un rythme plus lent. Les forces d'expansion dans le pays n'ont pas manifesté de vigueur exceptionnelle et la demande étrangère pour les produits canadiens ne s'est pas accrue assez rapidement pour qu'elle puisse déclencher un effet multiplicateur important, compte tenu surtout du degré élevé de fuite qui se produit au Canada par les importations. L'élasticité de la demande pour les importations par rapport au revenu est, en effet, relativement élevée. Malgré ces facteurs peu favorables, cependant, l'économie du pays s'est engagée dans une expansion, même si celle-ci est d'un rythme modéré.

Le produit national brut, en 1961, a atteint \$36,844,000,000, comparativement à \$35,900,000,000 l'année précédente. Les exportations ont augmenté sensiblement grâce à l'amélioration de la conjoncture américaine. Les importations croissent elles aussi et au troisième trimestre de 1961, elles étaient de 6.03% supérieures à celles du troisième trimestre de 1960 alors qu'elles s'élevaient à \$2,037 millions. On remarque une réduction du déficit de la balance du compte courant au cours de la première moitié de l'année par rapport à la même période de 1960. Ce déficit s'élevait à \$666 millions pour la première moitié de l'année 1961 comparativement à \$791 millions pour la même période de 1960. Les investissements restent relativement faibles dans leur ensemble et la situation de l'emploi, malgré des améliorations indiscutables reste encore précaire. Ces quelques lignes d'introduction ne sont toutefois pas destinées à donner un diagnostic détaillé sur la conjoncture nord-américaine.

Elles servent plutôt de toile de fond à un autre diagnostic, celui de la conjoncture de la Province de Québec. L'économie de la Province est, en effet, intégrée dans cet ensemble plus vaste et la transmission internationale et inter-régionale du cycle est un fait irréfutable dès que le degré de dépendance mutuelle est suffisamment élevé. Il était donc difficile d'envisager le déroulement de la conjoncture dans la Province, sans en donner d'abord les grandes lignes au Canada et aux États-Unis.

Le tour d'horizon de l'économie de la Province est fonction des données statistiques dont on peut disposer sur le plan provincial.⁽¹⁾ Pour l'instant, le réseau des données étant loin d'être complet, il est impossible d'analyser certains aspects de la conjoncture québécoise. Il en est notamment ainsi en ce qui concerne le domaine financier et celui du commerce extérieur. Mais, malgré les lacunes que ce travail comporte, il permet de fixer les grands traits de la conjoncture provinciale, dont les principaux chapitres seront les suivants :

- I. Population, population active, emploi ;
- II. Agriculture ;
- III. Sylviculture, production minérale, électricité ;
- IV. Industrie manufacturière ;
- V. Construction ;
- VI. Remarques générales sur la production ;
- VII. Revenus et destination des revenus.

I — POPULATION, POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

a) Situation générale

Le recensement de juin 1961 indique que la population de la Province de Québec s'établissait à 5,259,211 personnes, soit une augmentation de 3% par rapport à la même date de 1960.

La population du Canada, au cours de la même période, a augmenté de 2.38% et celle de l'Ontario de 2.41%. Si l'on considère une période un peu plus longue, soit celle qui s'étend de juin 1959 à juin 1961, l'accroissement est

TABLEAU 1

ACCROISSEMENT DE LA POPULATION POUR DIVERSES PÉRIODES			
ANNÉES	Durée de la période	Pourcentage d'accroissement	
		Québec	Ontario
1946-1951	5 ans	11.8	12.5
1951-1956	5 ans	14.1	17.6
1956-1959	3 ans	8.0	10.1
1959-1961	2 ans	5.2	4.8

SOURCE : Recensement du Canada, 1961 ; la population estimative par provinces.

(1) Ces données ont été préparées par le ministère du commerce et de l'industrie, il y a déjà quelque temps. Certaines d'entre elles seront sujettes à révision avec le temps.

de 5.20% pour le Québec, 4.56% pour le Canada et de 4.77% pour l'Ontario. Cette évolution de la population du Québec à partir de 1959 représente une atténuation de la tendance en faveur de l'Ontario observée depuis 1946. Le tableau I indique l'accroissement de la population de l'Ontario et du Québec pour diverses périodes du 1^{er} juin 1946 à juin 1961.

Il semble qu'une plus forte croissance naturelle au Québec ait été la cause principale du revirement qui se manifeste à partir de 1959. Les régions de la Province se partagent à peu près également la croissance démographique quoiqu'on remarque de 1951 à 1956 des taux de croissance supérieurs dans les régions de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, Saguenay - Lac-Saint-Jean et Montréal-métropolitain. La population du Québec compte pour 28.8% de la population canadienne tandis que celle de l'Ontario compte pour 34.2%. On estime qu'en 1965, la proportion de la population du Québec par rapport à celle du Canada pourrait atteindre 29.6% selon les prévisions de la commission Gordon.

b) Population active

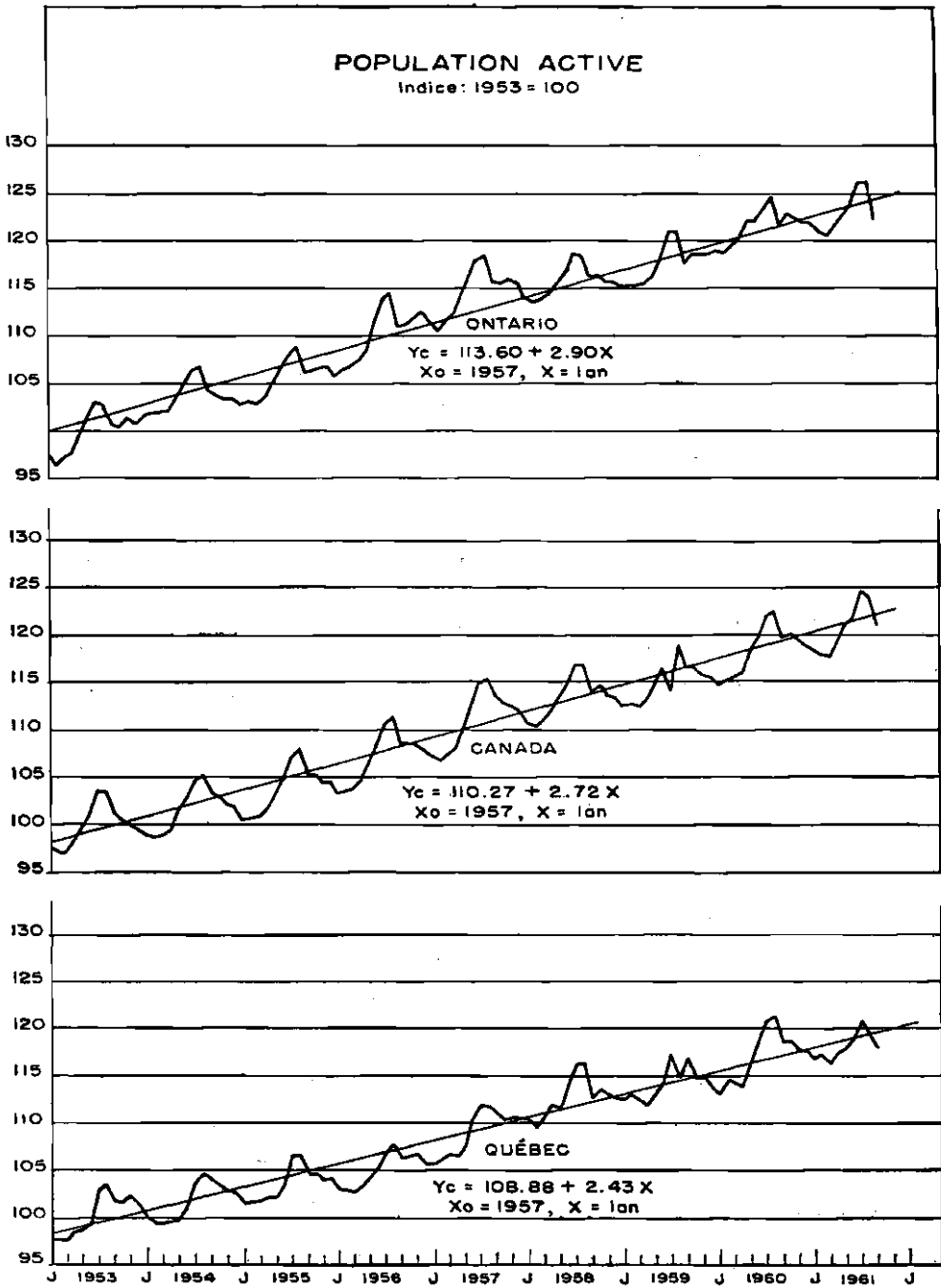
Au mois de décembre 1961, on estimait la population active du Québec à 1,807,000 soit 34.3% de la population totale. Au Canada, la population active compte pour 35.6% de la population totale et en Ontario pour 38.3%. Au Québec, celle-ci croît moins rapidement que celle des autres provinces. De juin 1949 à juin 1961, la population active du Québec a augmenté de 27.5%, celle des autres provinces de 30.2% et celle de l'Ontario de 32.2%. De juin 1959 à juin 1961, on observe un taux de croissance pour le Québec de 4%, pour l'ensemble des autres provinces de 5.2% et pour l'Ontario de 5%.

Comme l'indique le tableau 2, la croissance plus lente de la main-d'œuvre au Québec semble être le résultat combiné de deux facteurs : la population active des dernières années reflète, d'une part, les groupes d'âge creux, ceux des années trente et de la période de guerre et, d'autre part, le vieillissement progressif de la population.

TABLEAU 2

PROPORTION, PAR GROUPES D'ÂGE DE LA POPULATION DU QUÉBEC				
GROUPES D'ÂGE	1921	1931	1941	1956
0-19.....	48.5	46.0	42.4	43.0
20-54.....	41.5	43.7	46.1	45.0
55 ans et plus.....	10.0	10.3	11.5	12.0

GRAPHIQUE 1



Le tableau 3 donne le nombre de personnes actives par 1,000 habitants pour 1951 et de 1956 à 1961.

TABLEAU 3

NOMBRE DE PERSONNES ACTIVES PAR 1,000 HABITANTS			
ANNÉES	Québec	Canada	Ontario
1951.....	361	374	407
1956.....	350	363	402
1957.....	358	367	402
1958.....	359	364	392
1959.....	351	360	396
1960.....	355	362	390
1961.....	346	361	387

SOURCE : *The Labour Force Survey* : B.F.S.

c) *Emploi*

Au cours des dernières années, le problème du chômage a été l'un des plus sérieux auxquels ait eu, ou a encore à faire face, l'économie canadienne. Le problème a été particulièrement aigu au Québec, surtout en 1959 où, d'après le tableau 4, le nombre de chômeurs dans la Province correspondait en moyenne à 37% du nombre total de chômeurs au Canada.

Depuis 1960, et notamment en 1961, la situation s'est améliorée. En 1960, le pourcentage est tombé à 36.6% et, en 1961, à 35.8%. Il semble que pour 1962 il y aura de ce côté un intéressant progrès, causé en bonne partie par certaines mesures adoptées par le gouvernement du Québec, entre autres celles qui ont trait aux travaux d'hiver, au développement régional et à la législation nouvelle relative à la fréquentation scolaire.

L'amélioration évidente de la situation du chômage au Québec au cours des derniers mois de 1961 permet d'espérer que la reprise économique, se poursuivant durant l'année 1962, ramènera le nombre des chômeurs à un des niveaux les plus bas des dernières années.

L'évolution du chômage au cours de 1961 était, en indices, assez semblable au Québec et au Canada. Le taux de chômage du Québec demeure plus élevé que celui de l'Ontario et de l'ensemble du pays, mais l'écart se rétrécit graduellement à mesure que la situation s'améliore. Au mois de septembre 1961, on observait entre le Québec et l'ensemble du pays une différence de 1.5% dans le pourcentage du nombre de chômeurs par rapport à la main-d'œuvre. Au mois d'octobre, cette différence était de 1.4% et au mois de novembre elle était réduite à 0.8% pour se situer en décembre à 0.7%.

GRAPHIQUE 2

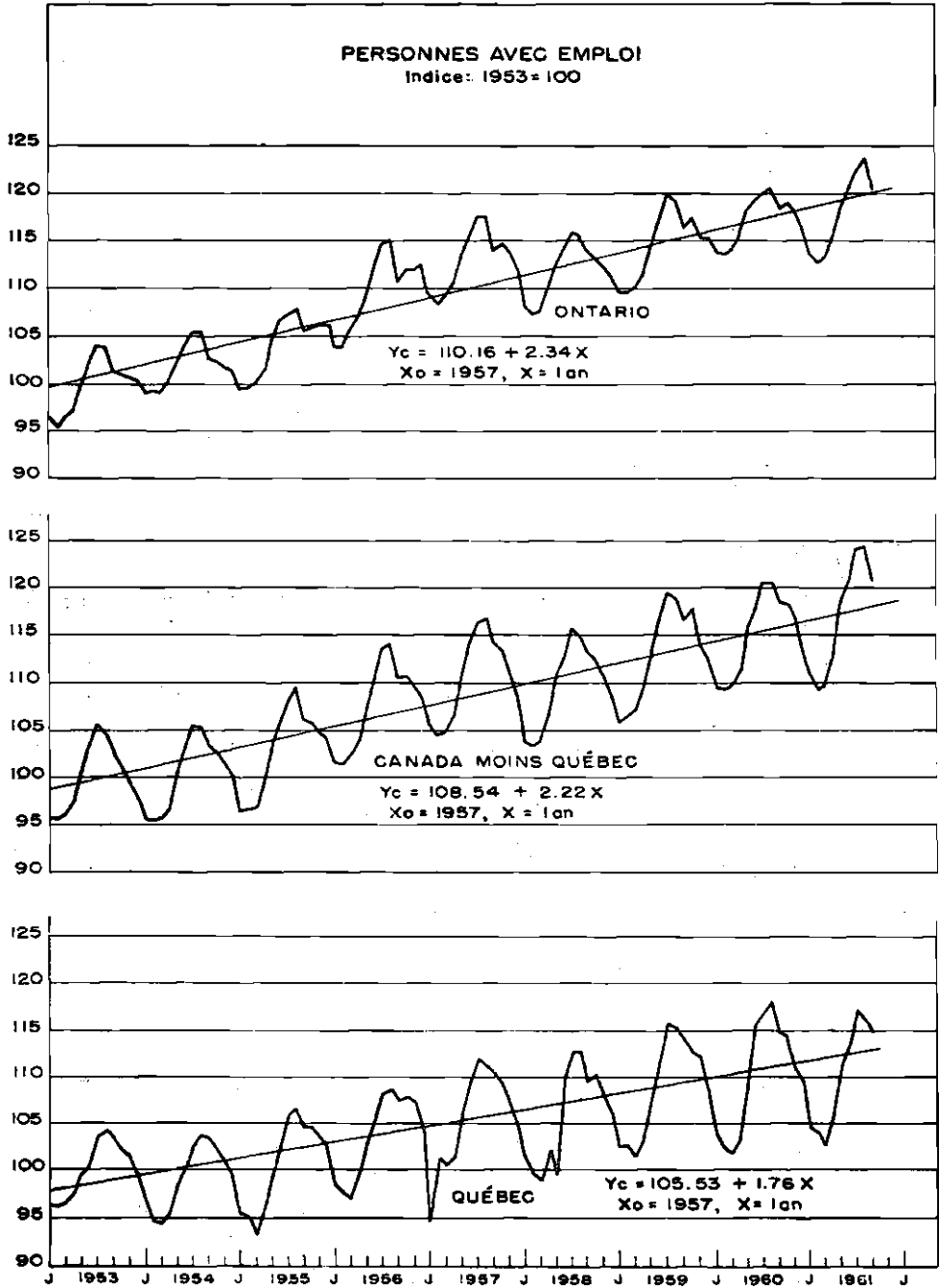


TABLEAU 4

NOMBRE DE CHÔMEURS AU QUÉBEC EN POURCENTAGE DU NOMBRE DE CHÔMEURS AU CANADA (janvier 1957 — décembre 1961)					
Mois	1957	1958	1959	1960	1961
Janvier	39.9	33.9	36.5	36.6	35.9
Février	37.5	34.1	37.8	40.4	36.2
Mars	39.2	36.4	39.7	40.1	37.9
Avril	39.8	37.4	40.7	40.0	37.5
Mai	36.4	35.7	40.3	37.2	36.1
Juin	37.9	35.9	39.0	33.0	37.6
Juillet	33.2	36.0	35.4	36.4	34.5
Août	34.5	35.2	34.5	33.0	35.9
Septembre	31.8	35.8	33.3	35.5	37.0
Octobre	34.5	34.0	36.3	34.3	35.9
Novembre	34.0	35.6	31.9	33.3	32.1
Décembre	35.3	34.3	35.2	34.7	31.2
Moyenne ⁽¹⁾	36.5	35.4	37.0	36.6	35.8

SOURCE : Calculs faits à partir des données de *La main-d'œuvre*, bureau fédéral de la statistique.

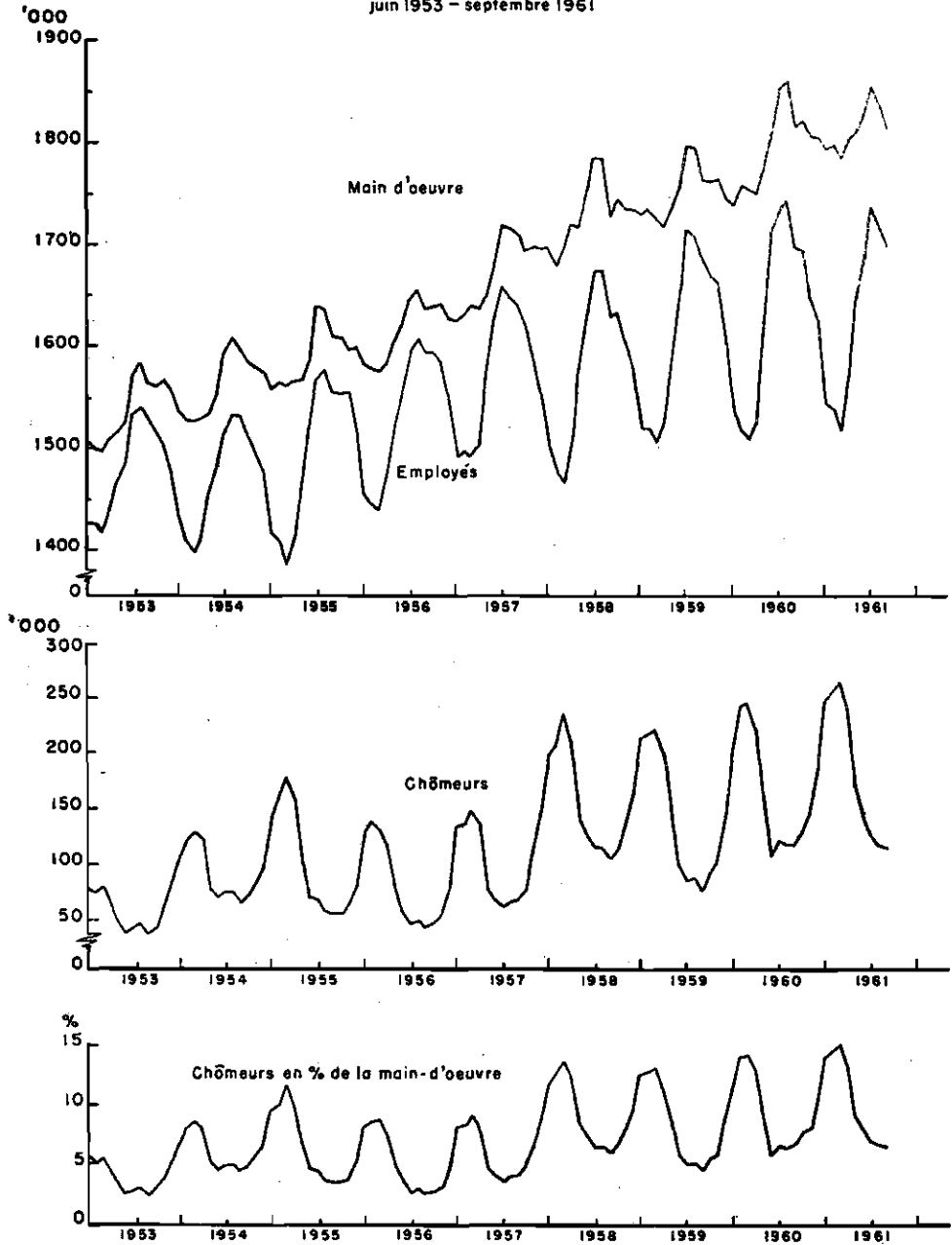
De septembre à décembre 1961, il y avait en moyenne au Québec, 1,693,000 personnes qui disposaient d'un emploi contre 1,665,000 pour la même période de 1960, ce qui représente une augmentation de 1.7%. La main-d'œuvre du Québec durant ces quatre mois passait d'une moyenne mensuelle de 1,812,000 en 1960 à 1,810,000 en 1961, soit une diminution de .08% causée partiellement par les nouvelles lois sur l'éducation, notamment en ce qui a trait à la prolongation de la période de scolarité obligatoire. La main-d'œuvre du Canada entre 1960 et 1961 augmentait de .85% au cours de la même période. Cette augmentation du nombre de personnes avec emploi au moment où la main-d'œuvre diminuait, a permis, au Québec, un recul appréciable du nombre de chômeurs. La moyenne mensuelle de ce nombre au cours du dernier trimestre de 1961 était de 118,000 contre 151,000 pour la même période de 1960. On y remarque donc une diminution de 20.3%, au Québec, au cours du dernier trimestre, entre 1960 et 1961, tandis que la diminution observée au Canada n'était que de 18.4%.

(1) Il s'agit du nombre moyen de chômeurs au Québec au cours de l'année, en % du nombre de chômeurs au Canada au cours de la même année.

GRAPHIQUE 3

MAIN D'ŒUVRE EMPLOI ET CHÔMAGE PROVINCE DE QUÉBEC

juin 1953 - septembre 1961



Si nous analysons les causes qui provoquent un chômage relativement élevé au Québec, nous pouvons dire qu'il y a deux causes majeures. La première est la difficulté pour le secteur industriel d'absorber le surplus de la main-d'œuvre agricole émigrant vers les centres urbains. On observe en effet une diminution très rapide, et même beaucoup plus rapide que dans les autres provinces, de la main-d'œuvre agricole.

TABLEAU 5

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE PAR RAPPORT À L'EFFECTIF OUVRIER TOTAL, AU MOIS DE JUIN DE CHAQUE ANNÉE			
ANNÉES	Québec	Canada	Canada moins Québec
1949.....	18.8	21.9	23.1
1951.....	16.9	18.9	19.7
1953.....	13.8	16.7	17.8
1955.....	11.8	15.6	17.1
1957.....	10.6	12.7	13.6
1959.....	9.9	11.7	12.4
1961.....	7.9	10.8	11.9

SOURCE : *The Labour Force Survey* : D.B.S.

Cela est une des conséquences de la mécanisation des fermes. En 1949, 18.8% de l'effectif ouvrier total se composait de la main-d'œuvre agricole ; en 1961, cette dernière ne représente plus que 7.9%.

En second lieu, c'est l'évolution de l'emploi dans l'industrie qui est en cause. La Province dispose d'une structure de production qui donne une importance relativement grande à des industries qui ont tendance à répondre faiblement à des accroissements du revenu chez les consommateurs, industries qui, d'autre part, sont exposées à une très forte concurrence. Cette concurrence favorise soit de nouveaux produits, soit les autres provinces, soit l'étranger. L'expansion insuffisante de la demande, combinée avec des besoins prononcés d'organisation plus rationnelle du côté de la production fait diminuer les effectifs employés dans toute une série d'activités industrielles : les industries du tabac, des produits du cuir, des textiles, des produits du fer et de l'acier et de l'équipement de transport montrent des diminutions d'emploi dépassant 10% en 1961 par rapport à 1953.

TABLEAU 6

NOMBRE D'EMPLOYÉS RAPPORTÉS (Indice 1955 = 100) QUÉBEC						
INDUSTRIE	Janvier		Juin		Octobre	
	1961	1960	1961	1960	1961	1960
Tabac	87.3	89.7	89.2	88.9	87.1	88.9
Produits du cuir	89.6	90.4	90.9	86.4	92.6	87.8
Produits des textiles	86.4	82.0	87.9	85.5	91.4	86.1
Vêtements	100.7	101.5	100.4	99.1	105.7	103.7
Produits du bois	101.0	97.8	123.1	118.3	117.5	109.1
Produits du papier	107.7	107.6	117.2	110.3	114.3	116.1
Imprimerie, édition et industrie connexe	137.0	119.9	138.7	133.2	140.4	138.8
Produits du fer et acier	84.5	88.0	87.3	90.5	86.7	88.7
Équipements de transport	66.6	71.5	69.8	74.5	72.4	69.4
Produits des métaux non-ferreux	97.6	105.5	104.2	112.2	101.9	106.1
Appareils électriques et accessoires	112.6	118.3	117.3	123.8	121.9	116.0
Produits chimiques	91.3	94.0	93.6	97.3	93.2	93.8
Manufactures	97.5	98.1	103.1	103.6	104.9	102.4
Constructions	90.0	94.0	127.9	142.6	135.4	137.4
Utilités publiques	118.4	121.3	129.0	133.1	124.9	124.9
Commerce	131.4	128.1	140.2	135.1	145.7	136.4
Finance, assurance et immeubles	143.2	137.6	152.5	139.4	158.2	143.3
Services	147.9	149.8	174.7	147.9	183.4	156.5
Forêts	88.8	96.8	80.7	85.5	97.9	126.7
Mines	114.9	110.0	127.5	123.4	123.5	122.5

SOURCE : *Employment and Payroll*, B.F.S.
 Note: Les chiffres en caractère gras sont ceux qui marquent une baisse par rapport à 1960.

Le problème est donc structurel et dépasse le cadre cyclique. Ce n'est que par une industrialisation secondaire accrue que le Québec pourra parvenir à la résoudre.

On ne peut guère espérer qu'une adaptation de la structure d'emploi aux besoins de l'économie se réalise à court terme. Plus la tendance au refoulement de la main-d'œuvre est prononcée, comme c'est le cas dans la Province, plus le problème est d'ailleurs complexe. Les effectifs refoulés de leur secteur traditionnel, risquent de présenter une offre de travail dont la structure ne correspond pas à celle de la demande de travail. Il y a donc danger que les effectifs qui doivent abandonner leur secteur habituel de travail ne puissent pas en trouver un autre dans lequel leurs qualifications seraient appropriées. Or, ce qui est paradoxal dans de telles situations, c'est qu'il est relativement

facile de voir la mésadaptation de la structure de l'offre du travail, mais qu'il est, par contre, relativement difficile de saisir avec exactitude la structure de la demande. Les postes qui ne sont pas ouverts, faute de candidats qualifiés, ne peuvent être recensés nulle part.

2 — AGRICULTURE

L'année 1961 a été une année exceptionnelle pour l'agriculture de la Province. On estime la valeur globale de la production agricole à \$657.2 millions, ce qui représente un accroissement de 3.8% par rapport à l'année 1960. Un accroissement aussi marqué ne s'était pas fait sentir depuis 1956. A l'exception des fruits et légumes, toutes les autres productions ont augmenté et cette augmentation est plus prononcée dans les productions agricoles dites supérieures, notamment la production animale, incluant le bétail, la volaille et les œufs. L'augmentation de la valeur produite est de 8.2% pour le bétail et 19.3% pour la volaille et les œufs.

Si l'on mesure la production agricole en partant des revenus bruts des activités agricoles des cultivateurs, plutôt qu'en partant de la valeur globale estimée de l'ensemble de toutes les productions agricoles (ce qui permet d'éliminer un grand nombre de doubles emplois) alors le taux d'accroissement augmente considérablement et, au lieu de 3.8% nous trouverons un taux de 7.3% pour 1961 par rapport à 1960. Dans une perspective plus large, les revenus bruts réalisés par les fermes du Québec (sans tenir compte des changements dans les stocks) ont augmenté de 14.2% entre 1950 et 1955 et de 16.5% entre 1955 et 1961, période dont les données détaillées sont recensées au tableau 7.

Au cours des années dernières, les prix des produits agricoles payés à la ferme ont été relativement bas. Aussi, les résultats obtenus traduisent surtout un accroissement du volume de production. En effet, les prix payés à la ferme ont connu un déclin par rapport à il y a une dizaine d'années et, en 1961, sont inférieurs aux prix de 1953. Entre 1958 et 1961, les prix agricoles demeurent relativement stables et, entre août 1960 et août 1961, ils n'augmentent que de 0.7% passant de 98.7 à 99.4%, 1953 étant égal à 100.

L'analyse des revenus nets de l'agriculture québécoise de 1951 à 1960 indique une situation difficile, vu l'évolution divergente des prix des produits agricoles et des prix payés pour les produits et services que les agriculteurs doivent acheter. Dans ces conditions, on a l'habitude de parler de mouvement en ciseaux qui, pour l'instant, s'ouvre de plus en plus, les coûts de production continuant de croître, tandis que les prix agricoles demeurent à un niveau relativement bas. Les données significatives dans ce domaine sont les suivantes : tandis que le revenu brut des fermes passe (compte tenu des mouvements de stocks) de \$482,186,000 en 1951 à \$502,802,000 en 1960, soit un accroissement de 4.3%, pendant cette même période le revenu global net diminue de \$261,476,000 à \$191,252,000, soit une diminution de 26.8%⁽¹⁾.

(1) Le revenu net total est égal au revenu total brut, moins les frais d'exploitation et de dépréciation.

TABLEAU 7

REVENUS BRUTS DES CULTIVATEURS DÉCOULANT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PROVINCE DE QUÉBEC			
ANNÉES	Revenu monétaire des produits de la ferme (\$000)	Revenu en nature (\$000)	Revenu brut réalisé (\$000)
1955	379,482	77,438	456,920
1956	385,296	77,774	463,920
1957	383,341	76,190	459,531
1958	420,989	77,235	498,224
1959	420,296	79,387	499,663
1960	415,265	81,041	496,306
1961	450,649	81,774	532,423

SOURCE : Bureau provincial de la statistique.

Les frais d'exploitation et d'amortissement augmentent, de leur côté, de \$220,710,000 en 1951 à \$311,550,000 en 1960, ce qui représente un accroissement de 41.2%. A l'exception des fermages, tous les autres postes significatifs de coûts ont participé à cette hausse. Ce sont les frais d'entretien des bâtiments, les dépenses de matériel roulant, les taxes et les dépenses pour l'électricité qui ont augmenté le plus.

Pour échapper à l'action néfaste du mouvement en ciseaux des prix et des coûts, les agriculteurs se sont efforcés de mécaniser la production autant que possible, provoquant par là une hausse des coûts d'exploitation et une baisse importante de la main-d'œuvre agricole. Pour les mêmes raisons, les agriculteurs opèrent des substitutions majeures dans leurs activités ; ils déplacent de plus en plus leur occupation principale vers les produits à valeur unitaire élevée qui peuvent plus facilement supporter les augmentations continues de coûts, c'est-à-dire, les produits d'origine animale, en opposition aux produits à basse valeur unitaire du règne végétal.

Nous pouvons indirectement juger de ces efforts de l'agriculture québécoise à l'aide de données statistiques sur la valeur du capital dont elle dispose.

TABLEAU 8

VALEUR DU CAPITAL DES FERMES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC								
ANNÉES	Cheptel et volaille		Terrains et bâtiments		Équipement agricole		Total	
	En \$000	1955 = 100	En \$000	1955 = 100	En \$000	1955 = 100	En \$000	1955 = 100
1955	250,456	100.0	938,446	100.0	250,957	100.0	1,439,859	100.0
1956	257,156	102.7	984,183	104.9	259,870	103.6	1,501,209	104.3
1957	262,753	104.9	984,183	104.9	270,124	107.6	1,517,060	105.4
1958	317,397	126.7	1,018,908	108.6	280,291	111.7	1,616,596	112.3
1959	335,733	134.1	1,069,645	114.0	292,950	116.7	1,693,378	117.6
1960	339,416	135.5	1,087,513	115.9	305,408	121.7	1,732,337	120.3

SOURCE : *Bulletin trimestriel de la statistique agricole* ; B.F.S.

Une telle évolution devrait d'ailleurs avoir pour conséquence une diminution dans le nombre de fermes au Québec. Une mécanisation sans cesse plus poussée et un passage progressif aux productions animales s'adapte relativement bien avec des unités de production de dimension croissante. En 1951, il y avait dans la Province, 134,336 fermes ; en 1956, le nombre s'établissait à 122,617 seulement, soit une diminution de 8.7% en cinq ans. La superficie moyenne des fermes a augmenté de 125.0 acres en 1951, à 129.8 en 1956, soit un accroissement de 3.8% en 5 ans.

Comme il semble que le mouvement de rationalisation et de mécanisation doive se poursuivre pendant plusieurs années, on peut s'attendre à des accroissements continuels des rendements physiques. L'augmentation des rendements se traduit par une offre croissante de produits agricoles qui rencontre une demande dans son ensemble relativement inélastique. Ainsi, il est difficile d'escompter une amélioration notable dans les prix des produits agricoles. Les possibilités de diversification des productions sont une réponse favorable à ce problème, à condition cependant que les changements dans les productions ne soient pas trop brusques, ce qui pourrait déterminer des surproductions relatives dans les nouveaux secteurs d'activité et provoquer des effondrements de prix.

Pour faciliter l'adaptation de l'agriculture québécoise, le gouvernement de la Province s'efforce d'organiser un système élargi de crédit à long terme et à un taux d'intérêt réduit. On peut estimer que le nombre total des prêts

TABLEAU 9

TOTAL DES PRÊTS RÉALISÉS PAR L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC		
ANNÉES	Nombre de prêts	Montant des prêts (\$000)
1955.....	2,561	9,716
1956.....	3,579	13,528
1957.....	2,615	10,800
1958.....	2,841	11,545
1959.....	3,082	13,326
1960.....	3,101	13,581
1961 ⁽¹⁾	4,081	25,915

SOURCE : Office du crédit agricole du Québec.

TABLEAU 10

COMMISSION DU PRÊT AGRICOLE CANADIEN PRÊTS CONSENTIS À LA PROVINCE DE QUÉBEC		
Années	Nombre de prêts	Montant des prêts (\$000)
1955.....	180	667.3
1956.....	138	496.5
1957.....	130	673.3
1958.....	122	636.3
1959.....	139	766.8
1960.....	178	1,220.6
1961 ⁽¹⁾	106	1,646.5

SOURCE : Rapport à la Société du crédit agricole du Canada.

(1) Estimation.

réalisés en 1961 dépasse de quelque 32% celui de l'année précédente (les prêts réalisés ne signifient pas nécessairement qu'ils ont été accordés au cours de la même année). Le montant des prêts réalisés augmente d'une année à l'autre de plus de 100%. Le gouvernement du Canada, lui aussi, met à la disposition des agriculteurs de la Province, un système de prêts. Les tableaux 9 et 10 indiquent les efforts des deux gouvernements.

Les facilités de crédit sont avantageuses en ce sens qu'elles augmentent la capacité de résistance d'un secteur d'activité où la concurrence est grande, cette résistance accrue étant une condition nécessaire pour que la pression sur l'emploi dans l'agriculture ne devienne pas trop forte.

L'année 1961 a été favorable à l'agriculture québécoise. L'augmentation de la valeur brute de la production a permis une demande accrue pour les biens des autres secteurs, contribuant ainsi à soutenir la conjoncture générale de la Province. On doit cependant admettre que le problème de l'agriculture reste, à plus long terme, un problème de première importance puisqu'il concerne encore une proportion relativement élevée de la population active du Québec.

3 — LES RICHESSES NATURELLES

Au chapitre des richesses naturelles, il est important de distinguer trois ressources majeures dont la Province dispose : les minerais, le bois et l'électricité.

a) *Extraction des minerais*

Au cours de la dernière année, la production minière s'établit, en valeur, à peu près au même niveau qu'en 1960 et la valeur de la production n'a augmenté que de 5.2% entre 1956 et 1961, comme l'indique le tableau 11.

La production en volume a connu cependant une expansion plus accentuée. Nos données, en valeur, combinent les effets de quantité et de prix du marché international ; ainsi la valeur de 1956 fait ressortir des conditions de prix particulièrement favorables que l'on n'a pas retrouvées au cours des années ultérieures. La baisse moyenne des prix mondiaux des métaux bruts entre 1956 et 1961 s'établit à quelque 20% d'après les indices internationaux les plus connus (Moody et Reuter). On peut donc estimer qu'entre les deux dates, le volume de la production québécoise s'est accru d'à peu près la moitié de cette proportion. De même, nous pouvons dire que le volume de la production a augmenté considérablement entre 1960 et 1961, car les prix mondiaux ont baissé de 5% au cours de l'année 1961, tandis que la valeur de la production a augmenté entre-temps de 1.77%.⁽¹⁾

(1) Ces estimations tiennent compte du fait que seuls les métaux ont enregistré des baisses de prix aussi prononcées et que les métaux représentent quelque 50% de l'ensemble.

TABLEAU II

VALEUR DE LA PRODUCTION DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC			
ANNÉES	Valeur de la production minière (\$000)	Valeur brute de la production totale (\$000)	Production minière en % de la production totale
1955.....	357,010.0	8,645,100.0	4.14
1956.....	422,464.4	9,713,600.0	4.34
1957.....	406,055.8	9,887,000.0	4.16
1958.....	365,706.5	9,749,000.0	3.75
1959.....	440,897.2	10,749,600.0	4.10
1960 ⁽¹⁾	446,635.0	10,272,000.0	4.34
1961 ⁽¹⁾	447,437.0	10,502,100.0	4.26

SOURCES : *L'Annuaire statistique de la Province et ministère des ressources naturelles.*

Toutefois, soulignons que la faiblesse des prix internationaux conditionnant défavorablement l'expansion rapide de l'extraction minière, le résultat obtenu doit être considéré comme relativement satisfaisant, en face d'une surproduction apparente sur le plan mondial.

Il en est particulièrement ainsi si nous tenons compte des usages internationaux notamment pour les métaux non-ferreux où tout le poids d'une baisse relative doit être supporté par le pays producteur primaire sans que le transformateur risque quoi que ce soit. Ces usages, il va sans dire, sont défavorables à la Province dont les minerais ont presque toujours été jusqu'à maintenant exportés à l'état brut.

Par rapport à la production minière canadienne totale, la Province maintient plus ou moins sa part qui était de 18.30% en 1959 et de 18.03% en 1960, le reste du pays étant évidemment soumis au même type de contrainte de la part du marché international.

La répartition de la production québécoise s'établit ainsi en 1961 : les métaux : 47.4%, les minéraux industriels : 33.1% et les matériaux de construction : 19.5%. Les parts respectives de chacune de ces trois catégories ont varié selon le degré de leur sensibilité conjoncturelle, celle des métaux étant la plus accusée par suite du principe de l'accélération de la demande dérivée.

(1) Estimation.

TABLEAU 12

VALEUR DE LA PRODUCTION MINIÈRE 1955-1961 (en milliers de dollars et répartition en %)								
ANNÉES	Minerais métalliques		Minéraux industriels		Matériaux de construction		Total	
	\$,000.	En %	\$,000.	En %	\$,000.	En %	\$,000.	En %
1955.....	184,615.2	51.7	100,886.3	28.3	71,508.5	20.0	357,010.0	100.0
1956.....	237,729.7	56.2	109,800.7	26.0	74,933.9	17.8	422,464.3	100.0
1957.....	200,571.6	49.4	115,597.2	28.5	89,886.9	22.1	406,055.7	100.0
1958.....	175,107.5	47.9	99,353.7	27.2	91,245.3	24.9	365,706.5	100.0
1959.....	232,546.9	52.7	113,807.9	25.8	94,542.4	21.5	440,897.2	100.0
1960.....	224,355.0	50.2	136,235.0	30.5	86,045.0	19.3	446,635.0	100.0
1961 ⁽¹⁾	212,169.0	47.4	148,258.0	33.1	87,010.0	19.5	447,437.0	100.0

SOURCE : Ministère des ressources naturelles.

TABLEAU 13

EMPLOI ET VALEUR DE LA PRODUCTION PAR PERSONNE EMPLOYÉE				
ANNÉES	Nombre de personnes employées dans l'industrie minière	Personnel de l'industrie minière en % de la main-d'œuvre globale	Personnel de l'industrie minière en % des personnes ayant un emploi	Valeur de la production par personnes employées en dollars
1955.....	31,103	1.63	1.74	11,478.
1956.....	31,743	1.64	1.72	13,309.
1957.....	34,726	1.73	1.84	11,693.
1958.....	31,927	1.54	1.69	11,454.
1959.....	32,984	1.57	1.70	13,367.
1960.....	32,245	1.49	2.21	13,876.

SOURCE : Industrie minière de la Province de Québec.

(1) Estimation préliminaire.

L'extraction des minerais est réalisée selon des techniques très capitalistiques, c'est-à-dire à l'aide d'un capital important et d'une main-d'œuvre relativement réduite. La valeur de la production par tête est donc élevée et dépasse en moyenne de quelque 30% la valeur de la production per capita dans l'industrie manufacturière.

Comme nous pouvons le voir dans le tableau précédent, les prix relativement bas des matières premières ont incité les producteurs à procéder à des rationalisations importantes de la production. La productivité des personnes employées dans ce secteur s'est accrue en valeur malgré la baisse des prix au cours de la période ; le rendement physique par personne employée semble avoir augmenté d'environ 20% au cours des cinq dernières années. Il semble également que le rendement physique se soit accru de quelque 3% au cours de l'année 1961 ; on tient compte ici du fait que la stabilité de la valeur de la production a été accompagnée d'une baisse des prix.

La Province occupe une place enviable dans la production par rapport aux autres provinces. Pour la majorité des produits, le Québec est le plus grand producteur comme le montre le tableau qui suit :

TABLEAU 14

RANG DES PROVINCES DANS LES DIFFÉRENTES PRODUCTIONS MINÉRALES					
Produit	Premier Producteur	Second Producteur	Produit	Premier Producteur	Second Producteur
Bismuth	Colombie Br.	Québec	Amiante	Québec	Colombie Br.
Cuivre	Ontario	Québec	Feldspath	Québec	—
Fer (minéral)	Québec	Ontario	Fer (oxyde)	Québec	—
Magnésium	Ontario	Québec	Lithium	Québec	—
Molybdène	Québec	—	Dolomie magnésitique et bauxite	Québec	—
Or	Ontario	Québec	Mica	Québec	Ontario
Sélénium	Québec	Ontario	Pyrite	Québec	Colombie Br.
Tellure	Québec	Saskatchewan	Quartz	Ontario	Québec
Titane	Québec	—	Stéatite	Terre-Neuve	Québec
Zinc	Colombie Br.	Québec	Tourbe	Colombie Br.	Québec

SOURCE : La revue mensuelle : *The Montreal Stock Exchange and the Canadian Stock Exchange*, septembre 1961.

Les principaux développements prévus pour l'année 1962 sont concentrés dans deux régions, celle de Rouyn-Noranda et celle de Val d'Or et peuvent se résumer comme suit :

RÉGIONS DE ROUYN-NORANDA

- a) PREISSAC MOLYBDENITE MINES LTD. (canton Preissac) commencera à produire vers la fin de l'année ; jusqu'ici on a terminé le fonçage d'un puits à trois compartiments, qui atteint maintenant une profondeur de 615 pieds. Les travaux d'exploration faits jusqu'ici ont permis d'évaluer les réserves de minerai à 1,250,000 tonnes d'une teneur moyenne de 0.53% en molybdénite.
- b) JOUTEL COPPER MINES (canton Joutel) commencera le fonçage d'un puits de mine à trois compartiments jusqu'à une profondeur d'au moins 1,000 pieds. Jusqu'ici les travaux ont permis d'évaluer les réserves de minerai à plus de 1 million de tonnes de minerai de cuivre.
- c) ANGLO-AMERICAN MOLYBDENITE MINING CORP. (canton Preissac) a terminé au cours de l'année le fonçage d'un puits à trois compartiments, jusqu'à une profondeur de 375 pieds. Elle fera connaître au cours de l'année ses intentions pour ce qui a trait à la possibilité d'entrer en production.
- d) On prévoit généralement un accroissement des travaux d'exploration par suite des découvertes faites par *Lake Dufault Mines* dans le canton Dufresnoy.

RÉGION DE VAL-D'OR

- a) MARBRIDGE MINES commencera à produire du minerai de nickel et de cuivre de sa propriété du canton La Motte, soit à la toute fin de 1961, soit au début de 1962. La compagnie doit terminer sous peu le fonçage d'un puits de mine. Le minerai sera envoyé au rythme minimum de 300 tonnes par jour à l'atelier de Canadian Malartic.

Le développement ultérieur général dépendra essentiellement de l'évolution conjoncturelle de l'année 1962.

Jusqu'à présent, les exportations n'ont enregistré qu'une expansion modérée, car la pression conjoncturelle ne s'est pas encore fait sentir au niveau des matières premières.

Dans une perspective plus longue, il apparaît donc avantageux d'assurer aux minerais extraits, notamment aux métaux, des transformations ultérieures dans la Province. Ainsi, les fluctuations conjoncturelles pourraient être partiellement amorties, car les entreprises, à leur activité actuelle, en ajouteraient une autre plus stable sur le plan des rendements financiers, ce qui pourrait avoir des effets salutaires sur les revenus provenant du secteur minier québécois. Comme il s'agit d'une activité à haute intensité capitalistique, l'emploi semble devoir y connaître une évolution lente, car la demande de travail des activités à haute intensité capitalistique est généralement inélastique. Ainsi des augmentations de production relativement importantes peuvent être obtenues avec des accroissements limités de personnel.

b) *Exploitation forestière*

Le territoire boisé de la Province est estimé à 343,000 milles carrés, dont 92% sont des forêts appartenant à la couronne et 8%, soit 26,400 milles carrés appartenant à des propriétaires privés. De cet ensemble, 82,000 milles carrés ont été loués aux industries des pâtes et du papier et du sciage, toutes ces concessions se trouvant au sud du 52^e parallèle de latitude. Dans cette zone, on estime à quelque 70 milliards de pieds cubes le volume des bois sur pied et à plus d'un milliard de pieds cubes la quantité de bois résineux que l'on pourrait utiliser annuellement sans compromettre le capital forestier de la Province en poursuivant une politique rationnelle de conservation des ressources.

La production annuelle n'atteint pas ce chiffre. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'elle arrive à un milliard de pieds cubes, la moyenne des sept dernières années s'établissant à 930,398,000 pieds cubes. Nous trouverons le détail de la production, année par année, au tableau 15.

Comme pour les minerais, ce sont les possibilités d'exportation qui jouent le rôle principal dans la détermination du rythme de production forestière.

TABLEAU 15

QUANTITÉ, VALEUR ET % DE LA VALEUR DU BOIS COUPÉ PAR RAPPORT À LA VALEUR MARCHANDE DE LA PRODUCTION DE L'INDUSTRIE À BASE DE BOIS							
ANNÉES	Quantité		Valeur des bois coupés		Valeur de la production au prix de marché de l'Industrie du bois		Valeur du bois et production industrielle en pourcentage
	P.s.c. 000	1955 — 100	\$,000.	1955 — 100	\$,000.	1955 — 100	
1955	958,560	100.0	269,513	100.0	908,664	100.0	29.66
1956	1,060,630	110.6	313,246	116.2	993,281	109.3	31.53
1957	1,049,641	119.5	321,343	119.2	961,277	105.8	33.42
1958	816,564	85.1	247,027	91.6	891,899	98.1	27.69
1959	833,006	86.9	254,382	94.4	916,998	100.0	27.74
1960	919,383	95.9	276,300	102.5	953,994	105.0	28.96
1961 (1)	919,629	95.9	281,568	104.5	956,864	105.3	29.43

SOURCE : *Statistiques forestières et petites industries.*

(1) Estimation faite par le bureau provincial de la statistique.

Cependant, comme secteur secondaire se greffant sur l'exploitation primaire, ce secteur secondaire montre une plus grande stabilité par contraste avec l'activité primaire. Il faut remarquer par ailleurs qu'une transformation intérieure plus poussée a permis une évolution relativement favorable de valeur du bois produit, c'est-à-dire un meilleur comportement des prix que dans le cas des minerais.

Parmi les activités transformatrices, la production des pâtes à papier est de loin la plus importante. Nous n'en parlerons toutefois que dans le contexte des industries manufacturières. Il y a cependant deux activités plus simples que nous envisagerons ici, celles du sciage et du charbon de bois. La première de ces deux activités, le sciage, a connu une période relativement favorable depuis 1958, ce qui lui a permis de se rapprocher du maximum de production antérieur, celui de 1956.

TABLEAU 16

INDUSTRIE DU SCIAGE						
ANNÉES	Scieries	Employés Nombre	Salaires (\$,000)	Production		Valeur des frais de sciage au M.P. M.P. \$
				M.P.	M.P.	
1955.....	1,975	12,971	12,971	1,019,513	70,858	66.90
1956.....	1,740	13,805	15,400	1,098,996	78,766	69.37
1957.....	1,662	13,351	14,120	1,047,257	74,966	68.67
1958.....	1,613	12,347	14,476	917,735	66,002	69.10
1959.....	1,559	12,377	15,670	997,486	72,148	69.33
1960.....	1,370	13,089	16,256	1,077,975	75,103	69.66

SOURCE : Ministère des terres et forêts.

Au sujet des scieries il faut souligner la transformation assez rapide de leur dimension. Entre 1955 et 1960, le nombre de scieries diminue de 30.6% et le nombre moyen de personnes employées passe de 7 en 1955 à 9 en 1960, soit une augmentation de 45%. Un mouvement puissant de concentration se manifeste donc qui dotera cette activité d'une dimension plus conforme aux exigences des techniques actuelles de production.

La production de charbon de bois est une activité marginale, la valeur de la production ne dépassant qu'à deux reprises \$400,000. En 1961, l'activité y fut

très réduite, la plus basse de toute la période 1955-1961. On n'a utilisé que 22,000 cordes de bois à cette fin, qui ont donné quelque 8,000 tonnes de charbon de bois d'une valeur totale de \$240,000 soit \$30.00 par tonne. C'est d'ailleurs le prix qui explique la réduction sensible de la production, car au cours des années précédentes, celui-ci oscillait entre \$34.00 et \$40.00.⁽¹⁾

c) *Énergie électrique*

Depuis nombre d'années, la Province de Québec est la principale productrice d'énergie électrique au Canada. Son potentiel de production a été en 1960 de 8,764,000 kilowatts et ce potentiel a été encore accru en 1961 de 0.23%.

La production d'énergie électrique représentait 39.23% du total canadien en 1960 et 37.92% en 1961. D'après les estimations faites par le bureau fédéral de la statistique, la part de la Province dans l'énergie électrique produite au Canada devrait être en 1964 de l'ordre de 35%. Le développement de la production dans les autres provinces apparaît donc plus rapide qu'au Québec. Comme la production québécoise d'électricité est la plus élevée au Canada, avec plus de 9,000 kilowatts-heures par habitant, il est normal que les autres parties du pays aient un taux de croissance futur plus rapide que celui du Québec.

L'installation de la force hydraulique s'est d'ailleurs faite à un rythme très rapide dans la Province ; les tendances nous donnent des taux de croissance de 5.2% pour les derniers 30 ans, de 7.0% pour les derniers 10 ans et de 9.2% pour les derniers 5 ans. Le développement rapide des ressources hydrauliques a été rendu possible grâce à la régularisation des rivières par la création d'immenses réservoirs d'emmagasinage artificiel d'eau.

En 1961, la consommation de l'énergie électrique dans la Province s'élève, en chiffre rond, à 50 milliards de kilowatt-heures. La grande majorité de cette énergie a été consommée par l'activité productrice. Comme, par ailleurs, le prix de l'électricité dans la Province est parmi les prix les plus bas dans les pays industriels, il y a là un facteur puissant de croissance industrielle ultérieure.

Entre 1960 et 1961, on prévoit que la production d'énergie électrique va s'accroître de 6.30%, la valeur brute de cette production passant de \$225.0 millions en 1960 à \$239.2 millions en 1961. Parmi les différentes productions, c'est l'accroissement le plus élevé qui ait été enregistré. L'électricité produite représente donc en valeur, plus de la moitié de la valeur de toute la production minière de la Province.

Les travaux d'aménagement prévus pour l'année 1962 sont les suivants :

a) L'achèvement de la construction de l'aménagement de la rivière Magpri, qui aura une capacité de 3,000 h.p.

b) Le commencement, à l'automne, d'installation des génératrices de la centrale de Carillon. Les premières génératrices seront en opération vers la

⁽¹⁾ *Statistiques forestières et petites industries.*

fin de novembre et on compte que la capacité de la centrale à la fin de décembre sera de 240,000 h.p. (La capacité totale sera de 840,000 h.p.).

c) L'aménagement des barrages Manicouagan 2 et 5 ; la centrale Manicouagan 2, devrait entrer en production au cours de 1965 et aura une capacité de 1,200,000 h.p.

4 — PRODUCTION MANUFACTURIÈRE

La Province de Québec est la seconde province du pays du point de vue de la valeur de sa production manufacturière qui représente environ 30% du total national. La lente reprise conjoncturelle s'est aussi manifestée dans ce secteur et, au cours de l'année 1961, la valeur des marchandises expédiées par les industries manufacturières devrait atteindre quelque \$7,159,518,000, dépassant ainsi la valeur des expéditions de l'année dernière de 3.22%. C'est un résultat relativement modeste, surtout si on tient compte également de la lente augmentation des prix. Il faut cependant mettre en évidence que, même ce taux d'augmentation, semble être supérieur à ce que l'ensemble du Canada aura réalisé au cours de l'année 1961. En effet, au cours des sept premiers mois de l'année, la valeur de la production québécoise dépassait déjà le niveau de l'année 1960, tandis que la valeur de la production manufacturière du Canada affichait encore un retard par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 17

STATISTIQUES MANUFACTURIÈRES PRINCIPALES				
PROVINCE DE QUÉBEC				
1955 — 1961				
ANNÉES	Établissements	Employés	Salaires et gages (\$,000)	Valeur des marchandises expédiées (\$,000)
1955.....	12,194	429,575	1,271,078	5,922,367
1956.....	12,112	446,137	1,396,415	6,622,503
1957.....	12,250	449,383	1,477,828	6,679,595
1958.....	11,828	429,358	1,476,606	6,754,798
1959.....	11,584	431,237	1,546,933	6,855,699
1960.....	—	437,516	1,569,673	6,936,434
1961.....	—	—	—	7,159,518 ⁽¹⁾

(1) Estimation.

Si on regarde les principales données sur l'industrie manufacturière de la Province, il faut constater que les tendances qui prévalent dans la majorité des pays industriels se retrouvent également au Québec. Le nombre d'établissements industriels reste remarquablement stable ; il y avait en 1950 au Québec, 11,670 établissements, comparés à 11,484 en 1959, dernière année pour laquelle nous possédions des statistiques. Au cours de la période, il y eut d'abord un léger accroissement du nombre d'établissements, ensuite une régression à peu près du même ordre, cette fluctuation ayant un caractère cyclique déterminé. On ne pourrait cependant en déduire une tendance prononcée à la concentration.

La même situation prévaut également pour le nombre d'employés : nous y trouvons une légère fluctuation conjoncturelle, mais dans l'ensemble il n'y a pas d'augmentation fondamentale significative. Entre 1955 et 1957, l'accroissement a été de 4.6%, alors qu'au cours de la dépression de 1957 et 1958, l'emploi dans l'industrie a diminué exactement du même pourcentage pour enfin accuser entre 1958 et 1960, une légère augmentation de 1.9%.

La stabilité de ces deux premières grandeurs offre un contraste avec l'accroissement de la somme globale de salaires et gages distribués et de la valeur des marchandises expédiées. L'industrie manufacturière de la Province

TABLEAU 18

SALAIRES ET GAGES HEBDOMADAIRES MOYENS					
Mois de juin					
Québec					
<i>(Indice 1953 — 100)</i>					
INDUSTRIES	1954	1956	1958	1960	1961
Total manufactures	102.1	113.1	124.1	131.9	138.2
Produits du tabac	104.4	115.6	121.1	136.0	140.9
Produits des textiles	101.2	111.2	119.2	126.6	134.0
Vêtements	94.7	106.4	115.3	116.4	126.1
Produits du cuir	96.2	111.2	121.6	127.0	137.8
Produits du bois	98.2	109.7	120.1	120.6	131.6
Produits du papier	102.0	112.9	121.1	131.9	137.9
Produits du fer et de l'acier	100.9	113.8	122.1	131.5	137.2
Équipement de transport	100.8	107.0	120.3	131.5	140.0
Produits des métaux non-ferreux	105.9	114.6	131.6	142.5	149.2
Appareils électriques et accessoires	102.6	116.6	125.6	134.9	144.3
Produits chimiques	102.8	117.3	133.5	147.8	152.6

a accompli des progrès de productivité importants, qui ont permis la distribution de salaires plus élevés qu'auparavant, année après année. Les salaires et gages hebdomadaires moyens dans les manufactures du Québec ont atteint en juillet 1961, \$75.31 contre \$73.24 un an plus tôt, soit un accroissement de 2.8%. Dans ces conditions, il est aisé de comprendre que l'industrie est soumise à une pression qui la pousse à une rationalisation intense.

Les salaires les plus élevés de la Province sont payés par les secteurs de production de fonte et d'affinage de métaux non-ferreux (\$99.35 par semaine), de la construction des avions (\$97.85) et par l'industrie des pâtes et papiers (\$97.61). Si nous regardons quels sont les indices d'augmentation des salaires hebdomadaires moyens dans les différentes branches d'activité depuis 1953, nous obtenons alors les résultats reproduits au tableau 18.

Parmi les industries dont les salaires moyens augmentent le plus rapidement, on trouve logiquement celles dont la demande est en expansion rapide et qui ont dû, par suite de l'augmentation des salaires, rationaliser leur emploi au maximum. Si nous considérons la valeur des marchandises expédiées comme représentant la demande et si nous la comparons aux indices de l'emploi, nous obtenons alors des résultats significatifs.

TABLEAU 19

INDICE DE L'EMPLOI ET DE LA PRODUCTION		
QUÉBEC 1959		
<i>Base, 1953 — 100</i>		
INDUSTRIES	Emploi	Production
Produits du fer et de l'acier	89.28	138.89
Équipement de transport	70.72	84.28
Produits des métaux non-ferreux	97.69	137.67
Appareils et accessoires électriques	121.87	142.65
Produits chimiques et parachimiques	94.98	147.96

Les secteurs industriels où la demande augmente rapidement sont également ceux où les salaires ont aussi une tendance à la hausse ; cela a pour effet de créer une pression en faveur de la diminution de l'emploi si les conditions de production le permettent. L'industrie de l'équipement électrique est parmi celles qui s'adaptent le plus difficilement à une grande échelle de production. C'est dans ce secteur que nous trouvons généralement une proportion importante

de petites et de moyennes entreprises ; ainsi l'augmentation de la production s'accompagne d'une augmentation de l'emploi, malgré la hausse importante des salaires. Quant au matériel de transport, il semble faire exception car c'est un secteur à demande décroissante. Les hauts salaires qui y sont payés sont en fonction des qualifications que ce secteur exige, notamment dans la construction des avions.

La principale industrie secondaire de la Province est celle des pâtes et du papier qui, à elle seule, représente quelque 10% de la production manufacturière, 8.5% des salaires et gages payés et 6.4% de l'emploi total de l'industrie manufacturière. Ce type d'entreprise s'adaptant bien à la production à grande échelle, 55 entreprises fournissent la presque totalité de la production de pâte et papier. Cela explique l'efficacité de cette activité à haute intensité capitalistique. Les conditions de production y ont été relativement favorables au cours de l'année 1961.

La moyenne des heures hebdomadaires de travail dans l'industrie manufacturière du Québec s'établit en 1961 à 41.6 heures, la moyenne canadienne étant de 40.4 heures.

5 — CONSTRUCTION

La valeur totale de la construction dans la Province a représenté depuis 3 ans, 25.04% ,23.86% et 33.74% de l'ensemble du Canada. En 1961, dans la Province, elle semble devoir être inférieure à celle de 1959, et supérieure à celle de 1960.

TABLEAU 20

VALEUR TOTALE DE LA CONSTRUCTION DANS LA PROVINCE AUX DIFFÉRENTS STADES DE RÉALISATION					
ANNÉES	Effective \$000	Préliminaire \$000	Effective — Préliminaire en %	Intention \$000	Effective — Intention en %
1955	1,306,593	1,342,902	97.29	1,183,706	110.38
1956	1,524,692	1,530,270	99.63	1,491,212	102.24
1957	1,661,552	1,662,402	99.94	1,570,830	105.77
1958	1,732,647	1,742,922	99.41	1,636,128	105.89
1959	1,722,322	1,822,620	94.49	1,749,383	98.45
1960	—	1,644,279	—	1,776,902	—
1961	—	—	—	1,693,737	—

D'après le tableau 20, la valeur projetée des constructions a été toujours inférieure à la valeur réalisée, sauf en 1959. Toutefois, par rapport à 1955, la valeur des constructions en 1961 a augmenté de 22.9% tout en étant plus basse qu'au cours des deux années précédentes. Cette fluctuation s'était produite aussi à l'échelle canadienne depuis 1959, mais au Québec elle a été un peu plus accusée.

Le tableau 21 met en relief l'évolution de cette industrie dans ses différents secteurs. On constate que les secteurs, résidentiel, industriel et commercial ont été assujettis aux mouvements cycliques, tandis que le secteur institutionnel a suivi une allure ascendante. Quant aux travaux de génie, leurs variations sont trop accidentelles pour que l'on puisse les attribuer à des facteurs cycliques.

TABLEAU 21

VALEUR DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION PAR SECTEUR							
PROVINCE DE QUÉBEC							
(\$000)							
SECTEURS	1955	1956	1957	1958	1959	1960 (1)	1961 (2)
Valeur totale :	1,306,593	1,524,692	1,661,552	1,732,647	1,772,322	1,644,279	1,693,737
Bâtiments	869,073	999,201	987,671	1,050,480	1,101,370	1,030,639	1,071,287
Résidentiel	465,600	549,000	490,000	561,800	539,800	503,200	525,500
Industriel	100,871	133,805	137,080	102,195	114,667	118,461	100,105
Commercial	104,834	128,367	157,080	170,793	213,352	188,077	199,463
Institutionnel	140,841	117,105	136,500	142,949	145,070	152,682	180,084
Bâtiments divers	56,927	70,924	66,908	72,743	86,481	68,213	66,135
Total des travaux de génie	437,520	525,491	673,881	682,167	670,952	613,646	622,450

SOURCE : *Construction in Canada* ; B.F.S.

D'après le tableau 22, l'industrie de la construction a procuré, depuis 1956, au-delà de 140,000 emplois par année et payé en salaires et gages plus de 500 millions de dollars annuellement. Il faut souligner que depuis 1957, malgré une diminution de 3.47% du nombre d'employés, les salaires ont augmenté de 5.27%.

Construction résidentielle

Depuis 1955, on a construit 192,572 logements dans la Province. Le nombre de logements commencés et de nouveaux logements montre une diminution dans les deux dernières années, par rapport à 1959, de 15.58% et 28.88%.

(1) Préliminaire.

(2) Estimation.

TABLEAU 22

STATISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSTRUCTION PROVINCE DE QUÉBEC			
ANNÉES	Nombre d'employés	Salaire (\$000)	Valeur totale (\$000)
1955.....	132,622	420,018	1,306,593
1956.....	148,243	493,979	1,524,692
1957.....	146,727	528,953	1,661,552
1958.....	144,405	537,707	1,732,647
1959.....	143,709	568,862	1,772,322
1960.....	141,644	558,376	1,776,902
1961.....	(2)	(2)	1,693,737 (1)

SOURCE : *Construction in Canada*, B.F.S.

D'après une estimation, le nombre de maisons complétées en 1961, a diminué de 8.55% par rapport à 1960. Le tableau 23 donne un aperçu de cette industrie.

TABLEAU 23

CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE PROVINCE DE QUÉBEC					
ANNÉES	En construc- tion le 1 ^{er} janvier	Commencées	Complétées	Ajustement	En construc- tion le 31 décembre
1955	16,629	39,852	34,866	+ 197	21,812
1956	21,797	35,999	41,166	— 805	15,825
1957	15,866	34,533	33,188	— 14	17,197
1958	17,197	46,324	39,750	— 1,834	21,937
1959	20,721	16,267	16,677	— 17	20,294
1960	17,754	11,116	14,063	— 611	14,196
1961	13,959	14,627	12,862	— 334	15,390

SOURCE : *Residential Construction* ; B.F.S.

(1) Estimation.

(2) Non disponible.

6 — CONCLUSION SUR LA PRODUCTION DES BIENS AU QUÉBEC

Nous pouvons estimer que la valeur brute de la production des biens dans la Province a augmenté en 1961 de 3.14% par rapport à 1960 et se situe à \$10,502,100,000. Ce rythme d'expansion traduit bien la situation conjoncturelle hésitante qui prévalait dans le pays, particulièrement dans les premiers mois de l'année 1961. Malgré cet accroissement relativement faible, il faut constater que la situation n'a cessé de s'améliorer progressivement à peu près dans tous les domaines et que c'est cette perspective qui doit se réaliser au cours de l'année 1962.

TABLEAU 24

VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC ⁽¹⁾			
<i>(en millions de dollars)</i>			
INDUSTRIES	1960	1961	Accroissement 1961, 1960 en %
Agriculture	633.4	657.2	3.8
Forêts, bois coupé	276.3	284.8	3.1
Bois de chauffage	10.0	10.3	3.0
Mines et carrières	446.6	447.4	1.8
Pêcheries	8.0	8.0	—
Fourrures	2.0	2.0	—
Énergie électrique	225.0	239.2	6.3
Ind. manufacturière	6,936.4	7,159.5	1.5
Construction	1,644.3	1,693.7	3.0
Total	10,182.0	10,502.1	3.1

Le rythme d'accroissement de la production industrielle était supérieur au Québec relativement à l'Ontario et à l'ensemble du Canada durant la période d'expansion de 1939 à 1949. Cependant, cet avantage disparaît au cours de la période 1949 à 1959 alors qu'on observe un taux de croissance moyen inférieur au Québec. L'expansion a commencé à se ralentir vers l'année 1955. Il semble, qu'au sortir de la récession de 1954, l'économie du Québec ait eu, dans une certaine mesure, du mal à s'adapter aux circonstances favorisant la croissance nationale.

(1) Estimation faite par le service de conjoncture du ministère de l'industrie et du commerce.

Le tableau suivant présente la moyenne des taux de croissance de la valeur ajoutée pour les deux périodes.

TABLEAU 25

MOYENNE DES TAUX DE CROISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE			
ANNÉES	Québec	Ontario	Canada
1939-1949	13.13	12.76	13.03
1949-1959	6.60	7.08	6.64

L'industrie manufacturière de la Province domine toujours la production des biens avec une participation de l'ordre de 62.3% de la production totale en 1959. Il s'agit, par rapport à 1955, d'une diminution de 6% et, par rapport à 1935, d'une augmentation de 4.8%.

TABLEAU 26

STRUCTURE DE LA PRODUCTION, QUÉBEC, 1935 ET 1959		
<i>(en pourcentage)</i>		
INDUSTRIES	1935	1959
Agriculture	12.4	5.7
Forêts	3.8	3.6
Pêche et trappage	0.5	0.1
Industrie miniérale	3.6	5.6
Électricité	8.0	4.5
Manufactures	57.5	62.3
Construction	14.2	18.2
	100.0	100.0

La baisse relative la plus impressionnante est celle de l'agriculture. La Province est de moins en moins agricole et de plus en plus industrielle. En

dehors de l'industrie manufacturière, ce sont la production minière et la construction qui ont obtenu des parts de plus en plus larges de l'activité productive.

Un excellent indicateur partiel de la situation économique peut être obtenu grâce au nombre de constitutions de corporations et au nombre de faillites.

En 1959, il y avait 5,655 corporations qui se sont constituées ; en 1960, 3,842 dont 2,746 au cours des neuf premiers mois de l'année ; en 1961, de janvier à septembre inclusivement, le nombre de nouvelles incorporations s'est élevé à 2,873, soit une augmentation de 4.6% par rapport aux trois premiers semestres de 1960.

L'année 1961 représente une évolution quelque peu plus favorable par rapport à l'année précédente quant au nombre de faillites ; celui-ci diminue de 13.2%. En Ontario, ce nombre augmente de 1.1%. La Province reste cependant la partie du pays qui enregistre le plus grand ⁽¹⁾ nombre de faillites, mais il s'agit généralement de faillites de petites entreprises commerciales dont le passif est relativement peu important. Ainsi, par exemple, même si le nombre absolu de faillites était en 1960 sensiblement plus élevé au Québec qu'en Ontario, le passif total laissé par les faillis n'était que de \$61,851,000 contre \$91,091,000.

Dans le tableau qui suit, nous pouvons voir que 74% des entreprises en faillites au Québec ont laissé un découvert de moins de \$25,000.

TABLEAU 27

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DU NOMBRE DE FAILLITES SELON LA DIMENSION DU PASSIF (en pourcentage) 1960			
PASSIF	Québec	Ontario	Canada
moins de \$ 5,000.....	11.7	5.4	9.1
\$ 5,000 - 25,000.....	62.3	52.9	58.0
25,000 - 50,000.....	14.0	20.0	16.7
50,000 - 100,000.....	7.3	10.1	8.6
plus de 100,000.....	4.7	11.6	7.6
Total.....	100.0	100.0	100.0

(1) Il faut dire cependant que les statistiques fédérales peuvent porter à faux. Elles comprennent les faillites des salariés qui ne peuvent être prises comme des faillites commerciales au sens ordinaire du terme. De plus, presque toutes les faillites des salariés proviennent du Québec.

Les proportions correspondantes en Ontario sont 58.3% et au Canada 67.1%. Le nombre de faillites dont le découvert dépasse \$50,000 représente 12% du total des faillites au Québec, contre 21.7% en Ontario et 16.2% au Canada. On pourrait en conclure qu'une meilleure préparation professionnelle du petit entrepreneur québécois permettra de réduire la forte mortalité des entreprises, qui, dans beaucoup de cas, sont fondées sans disposer de moyens financiers suffisants.

7 — REVENU NATIONAL ET DESTINATION DU REVENU

a) *Revenu national*

Le revenu national est l'ensemble des rémunérations des facteurs ayant contribué à la production de biens et services. Les dernières statistiques nous permettent de calculer deux catégories importantes du revenu national au Québec : le revenu personnel ou le revenu touché par l'ensemble des citoyens du Québec et les bénéficiaires des sociétés avant impôts. Ces deux éléments constituaient à eux seuls au-delà de 75% du produit national brut du Canada en 1960.

Si l'évolution des facteurs sous-jacents à la détermination du revenu personnel au cours des deux derniers trimestres de 1961 a continué de jouer dans le sens de la première partie de l'année, ce qui semble probable, on peut escompter que le revenu personnel atteindra à la fin de l'année, un nouveau sommet de \$6,935,000,000, soit un accroissement de 3.8% par rapport au sommet précédent de 1960. Tous les éléments du revenu personnel auront contribué à cet accroissement. Les salaires, traitements et autres revenus de travail avec un accroissement de 3.4% représenteront la somme de \$4,896,000,000. Pour les sept premiers mois de l'année, le revenu du travail est évalué à \$2,792,000,000, contre \$2,704,300,000 pour les mois correspondants de 1960. L'indice de la rémunération du travail, avec base 1953 égale 100, s'établit au mois de juin 1961 à 161.5 points contre 154.8 points en juin 1960. Le revenu net des agriculteurs provenant de la production agricole connaîtra le plus fort accroissement, soit environ 10% pour se fixer aux alentours de \$195,000,000 et dépasser ainsi le sommet de \$194,000,000 de 1958. Le revenu net des entreprises non-sociétaires et non-agricoles augmentera d'environ 9% tandis que les intérêts, dividendes et loyers nets des personnes s'accroîtront de 2%.

Malgré ces résultats favorables, il faut constater que le niveau du revenu personnel est nettement plus bas dans le Québec que dans l'Ontario ou au Canada. Le revenu personnel par habitant du Québec est égal à moins de 72% de celui de l'Ontario en 1960 et à moins de 85% de celui de l'ensemble du Canada. Les pourcentages n'ont guère varié depuis trente ans. Si l'on veut dissocier l'influence qu'exerce la population inactive sur le revenu moyen et que l'on reporte le revenu personnel, non plus à toute la population mais à la main-d'œuvre seule-

ment, on voit que le revenu personnel par travailleur est égal à 79.5% de celui de l'Ontario et à 86.8% de celui du Canada. En 1960, les salaires, traitements et autres revenus du travail du Québec par travailleur sont égaux à 80.6% de ceux de l'Ontario et à 91.2% de ceux du Canada. Le salaire horaire moyen du Québec dans les manufactures, qui s'élevait à \$1.65 en juillet 1961, équivalait à 85.9% de ceux de l'Ontario et à 90.7% de ceux du Canada. Le salaire hebdomadaire moyen dans les manufactures, qui était à \$68.23 à la même date, équivalait à 87.6% de ceux de l'Ontario et à 92.2% de ceux du Canada. Ce phénomène de différenciation des salaires entre le Québec, l'Ontario et l'ensemble du pays s'explique par une plus grande abondance de main-d'œuvre dans le Québec et une demande du travail plus forte dans l'Ontario et le Canada.⁽¹⁾ D'autre part, la comparaison de la croissance des revenus entre le Québec, le Canada et l'Ontario tourne à l'avantage du Québec. Par rapport à 1949, le revenu personnel par habitant en 1961 s'est accru de 69.3% au Québec, de 66.1% en Ontario et de 67.5% au Canada.

Près de 10% du revenu national canadien en 1960 provenait des bénéfices des sociétés calculés avant impôts. Après avoir atteint en 1959 leur plus haut sommet, les bénéfices des sociétés, avant impôts au Québec, ont baissé en 1960 jusqu'au niveau de ceux de l'année 1956, pour n'atteindre que le montant de \$976 millions. On estime que les bénéfices des sociétés avant impôts se fixeront aux alentours de \$980 millions en 1961, marquant ainsi un léger accroissement sur 1960. Les bénéfices des sociétés du Québec comptent pour au-delà de 30% de ceux de tout le pays.

Si nous déduisons des bénéfices des sociétés avant impôts, les impôts sur le revenu, les dividendes versés aux non-résidents ainsi que les dividendes versés aux personnes et les dons de charité des sociétés, nous obtenons les bénéfices non-distribués des sociétés. Si nous ajoutons les frais d'amortissement du capital aux bénéfices non-distribués des sociétés, nous obtenons le montant d'épargne brute des sociétés. Nous ne pouvons procéder qu'à une approximation très grossière de l'épargne des sociétés au Québec. Nous avons appliqué aux bénéfices des sociétés du Canada tels qu'ils apparaissent dans les comptes nationaux le rapport entre les bénéfices des sociétés avant impôts du Québec et du Canada tels que révélés par la publication fédérale « Statistiques fiscales ». De même, nous avons appliqué aux frais d'amortissement du capital du Canada, tels qu'ils apparaissent dans les comptes nationaux,⁽²⁾ la moyenne du rapport entre l'amortissement du capital du Canada et du Québec. Cette moyenne a été établie à partir des données de « Statistiques fiscales » de 1946 à 1949 ; en effet, cette dernière donnée n'est plus disponible après 1948.

Le tableau suivant présente cette estimation de l'épargne des sociétés, comparée aux bénéfices des sociétés avant impôts à partir de 1949, de deux ans en deux ans.

(1) Voir, à ce sujet, André RAYNAULD : *Croissance et structure économiques de la province de Québec*, chapitre V.

(2) *National Accounts Income and Expenditure 1926-1956*. Bureau fédéral de la statistique.

TABLEAU 28

PROVINCE DE QUÉBEC (<i>\$ millions</i>)		
ANNÉES	Bénéfices des sociétés avant impôts	Épargne des Sociétés
1949.....	682.26	459.41
1951.....	901.74	531.74
1953.....	811.50	644.96
1955.....	889.42	792.67
1957.....	951.64	958.71
1959.....	1,039.34	978.56
1961.....	980.00 ⁽¹⁾	n.d.

b) Dépenses personnelles, gouvernementales et investissements

Dépenses personnelles sur les biens et services

On peut estimer que les dépenses personnelles de consommation pour les biens et services dans la Province de Québec se sont accrues de 3.5% en 1961 pour atteindre \$5,967,100,000.00 — Depuis 1949, les dépenses personnelles de consommation pour les biens et services ont montré un accroissement à peu près parallèle à celui du Canada. En 1950, au Québec, ces dépenses par tête d'habitant représentaient 85.84% de celles du Canada et en 1960 cette proportion était demeurée à peu près la même, soit 85.88%. En 1961, les dépenses personnelles de consommation pour les biens et services par tête d'habitant, au Québec, s'élevaient à \$1,149.29 ; par rapport à 1950, c'est un accroissement de 52.64%.

Le commerce de détail est l'indicateur qui reflète le mieux le niveau des dépenses personnelles de consommation pour les biens et services et constitue à cet égard une preuve particulièrement évidente de l'essor économique du Québec au cours de l'année 1961. En effet, les ventes du détail dans notre Province ont augmenté de 4.2% en 1961 par rapport à 1960, alors que, au cours de la même période, la hausse dans l'ensemble du Canada n'était que de 1%. Lorsqu'on extrait les chiffres du Québec de ceux du Canada, on constate qu'il y a eu diminution dans les autres provinces. Ainsi, c'est grâce au Québec que les statistiques officielles peuvent indiquer une hausse dans l'ensemble du Canada.

(1) Estimation.

TABLEAU 29

DÉPENSES PERSONNELLES DE CONSOMMATION POUR LES BIENS ET SERVICES PAR HABITANT ⁽¹⁾		
ANNÉES	Québec	Canada
1950.....	752.93	877.04
1952.....	850.74	1,022.27
1954.....	940.04	1,058.09
1956.....	1,000.07	1,162.68
1958.....	1,074.85	1,215.89
1960.....	1,128.57	1,314.08
1961.....	1,149.29	1,340.33

Au Québec, l'augmentation a été de \$164,512,000 ; pour les neuf autres provinces, il s'est par contre produit une baisse de \$2,989,000, ce qui donne pour le pays tout entier une hausse de \$161,523,000. Tous les genres de commerce ont accru leurs ventes au détail au cours de 1961, à l'exception des restaurants dont le chiffre d'affaires a diminué de 3.9%. Les plus fortes augmentations se sont fait sentir dans la quincaillerie et la bijouterie, ainsi que dans les magasins à rayons et les bazars avec des pourcentages d'accroissements variant de 8% à 10.9%. Le total des ventes au détail s'établit aux alentours de \$4,108,857,000 pour l'année 1961. Il est intéressant de noter que la plus forte proportion des ventes au détail se concentre, après la nourriture et les boissons, sur les automobiles, avec un pourcentage de 13.9% du total. La nourriture et les boissons représentent 33% du total des ventes au détail ; viennent ensuite les vêtements avec 7.0% du total et les appareils électriques avec 4.3% du total. La proportion des ventes du Québec par rapport aux ventes du Canada est passée de 21.9% en 1949 à 24.1% en 1960.

Si on enlève du revenu personnel disponible⁽²⁾ les dépenses personnelles de consommation pour les biens et services, on obtient l'épargne personnelle nette.

L'épargne nette des personnes du Québec est évaluée en 1961 à \$437,900,000 soit 6.84% du revenu personnel disponible de la Province. Le tableau suivant représente l'épargne nette des personnes du Québec et du Canada depuis 1949, de deux ans en deux ans.

(1) Estimation.

(2) Le revenu personnel moins l'impôt sur les personnes.

TABLEAU 30

ÉPARGNE NETTE DES PERSONNES ⁽¹⁾			
PROVINCE DE QUÉBEC			
ANNÉES	Québec \$ millions	Canada \$ millions	% Québec Canada
1949.....	224.9	926	24.3
1951.....	318.8	1334	23.9
1953.....	322.8	1312	24.6
1955.....	215.1	865	24.9
1957.....	298.4	1202	24.8
1959.....	430.9	1754	24.6
1961.....	437.9	n.d.	n.d.

Pour obtenir l'épargne totale du Québec, il faudrait ajouter à l'épargne nette des personnes, l'épargne des entreprises, l'épargne des gouvernements et l'amortissement du capital des individus et des entreprises non incorporées. Il n'existe d'estimation disponible que pour l'épargne nette des personnes et l'épargne des entreprises. La moyenne du taux annuel d'accroissement de l'épargne des personnes et des entreprises du Québec ainsi que la moyenne du taux annuel d'accroissement des investissements du Québec sont respectivement de 7.21% et 6.90%. Le tableau 31 présente le taux d'accroissement annuel combiné de l'épargne personnelle et de celle des entreprises, ainsi que le taux d'accroissement des investissements.

Dépenses gouvernementales

En 1961, le total des dépenses des gouvernements dans la Province de Québec s'est accru de 7.6% pour s'établir à \$2,484,900,000. Sur cette somme, 48.8% étaient des dépenses faites par le gouvernement fédéral, 31.9% par le gouvernement provincial et 19.2% par les municipalités.

Selon cette estimation, le gouvernement fédéral a accru ses dépenses dans la Province de Québec de 8.3%. Le gouvernement provincial et les municipalités ont joué un rôle actif dans l'accroissement des dépenses du secteur public, car leurs dépenses montrent des augmentations respectives de 6.46% et de 7.43% par rapport à l'année 1960.

(1) Estimation.

TABLEAU 31

TAUX ANNUEL D'ACCROISSEMENT PROVINCE DE QUÉBEC		
ANNÉES	Épargne nette des personnes et épargne des entreprises	Investissements
1950.....	— 1.47	4.97
1951.....	26.15	7.35
1952.....	2.50	25.39
1953.....	11.01	6.33
1954.....	— 10.51	— 1.32
1955.....	16.36	10.43
1956.....	27.58	14.93
1957.....	— 2.23	7.58
1958.....	5.43	1.55
1959.....	6.34	2.72
1960.....	— 1.82	— 1.37

TABLEAU 32

DÉPENSES TOTALES DES GOUVERNEMENTS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC (en millions de dollars)		
GOUVERNEMENTS	1960	1961
Gouvernement fédéral (1).....	1,120.6	1,214.0
Gouvernement provincial.....	745.5	793.7
Municipalités (2).....	444.2	477.2
Total.....	2,310.3	2,484.9

SOURCE : *Comptes publics du Canada 1960. (B.F.S.)*
Financial Statistics of Municipal Governments 1960, 1961.
Discours sur le budget, 14 avril 1961, P.Q.

(1) Moins la part de l'intérêt sur la dette publique payée dans le Québec. Le chiffre plus haut est une estimation très approximative.

(2) Estimations.

En analysant les dépenses du gouvernement provincial par principaux postes de dépense, nous pouvons voir qu'en 1960 la plus grande part des dépenses nettes générales était consacrée à la construction des routes, chemins et ponts, soit 25.50% du total. L'éducation arrivait en seconde position avec 22.81% des dépenses nettes générales. (La part des dépenses d'éducation représentait en Ontario 24.44% du total). Ensuite, venaient les dépenses pour la santé (12.62% du total) et celles du bien-être (12.79). Quant aux dépenses pour les ressources naturelles et les industries primaires, elles n'intervenaient que pour 4.12% du total.⁽¹⁾

Quant aux dépenses des municipalités, c'est le service de leurs dettes qui représente le principal poste de dépenses, soit 32.40% du total. L'éducation exigeait des municipalités québécoises 21.25% de leurs dépenses totales. (En Ontario, ce poste de dépenses des municipalités représentait 25.81% et était relativement la dépense la plus importante). Les travaux publics effectués par les municipalités du Québec représentaient 12.99% des dépenses totales (13.80% en Ontario). La protection des personnes et des propriétés coûtait aux municipalités de la Province 11.44% de leurs dépenses annuelles (en Ontario 12.20%).

Dépenses d'investissement

Il serait superflu d'insister sur le rôle de première importance que joue l'investissement dans le processus d'expansion économique d'un pays ou d'une

TABLEAU 33

INVESTISSEMENTS BRUTS EN DOLLARS COURANTS					
Québec 1953 — 1961					
<i>(en millions de dollars)</i>					
ANNÉES	Machinerie et équipement <i>(capital)</i>	Construction <i>(capital)</i>	Total	Réparation	Total des Investisse- ments
1953	483.5	890.9	1,374.4	519.9	1,894.3
1954	424.0	937.5	1,361.5	508.0	1,869.5
1955	471.9	1,074.1	1,546.0	541.1	2,087.1
1956	590.6	1,260.4	1,851.0	602.3	2,453.3
1957	652.3	1,376.7	2,029.0	625.3	2,654.3
1958	616.9	1,437.4	2,054.3	641.7	2,696.0
1959	633.9	1,460.2	2,094.1	665.8	2,759.8
1960	680.4	1,326.8	2,007.2	716.3	2,723.5
1961 (2)	602.3	1,351.1	1,953.4	732.8	2,686.2

SOURCE : *Private and Public Investment in Canada.*

(1) D.B.S. *Financial Statistics of Provincial Government.*

(2) Préliminaire.

région en permettant l'évolution économique et sociale. Pour que le produit national puisse augmenter sans cesse et assurer ainsi l'accroissement du bien-être de la population, il est indispensable que les nouveaux investissements permettent l'extension incessante de la capacité de production et de l'infrastructure économique. En plus d'augmenter la capacité de production, les investissements doivent également s'adapter aux nouvelles conditions de production. La structure de la production varie dans le temps et des activités nouvelles, dont la demande est en expansion, devraient pouvoir remplacer à temps les activités au déclin et créer un nombre suffisant d'emplois nouveaux pour accueillir les travailleurs refoulés des secteurs à expansion insuffisante.

Les investissements globaux enregistrent nettement les fluctuations conjoncturelles par des baisses dans les creux cycliques, notamment en 1954, en 1958, puis en 1961. L'unique rubrique qui est en expansion presque ininterrompue au cours de la période 1953-1961 est celle des réparations et d'entretien, ce qui se comprend aisément du fait que ce type d'investissement doit s'appliquer à un stade de capital existant sans cesse croissant.

Les effets de la conjoncture sur les différents types d'investissements se dégagent nettement si nous les présentons sous forme d'indices.

TABLEAU 34

INVESTISSEMENTS BRUTS SELON LES TYPES D'INVESTISSEMENT					
(Indice 1953 = 100)					
QUÉBEC					
ANNÉES	1 Machinerie et équipement	2 Construction	3 Total 3 = 1 + 2	4 Réparations	5 Total des Investisse- ments 5 = 3 + 4
1953	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1954	87.7	105.2	99.0	95.8	98.6
1955	97.6	120.5	112.5	104.7	110.2
1956	122.1	141.5	134.7	115.8	129.5
1957	134.9	154.6	147.6	120.3	140.1
1958	127.6	161.3	149.4	123.4	142.3
1959	131.1	163.9	152.3	128.0	145.7
1960 ⁽¹⁾	141.5	148.9	146.0	137.8	143.8
1961 ⁽²⁾	124.6	151.6	142.1	140.9	141.8

SOURCE : *Private and Public Investment in Canada.*

(1) Préliminaire.

(2) Estimation.

Quant à la répartition géographique des investissements au Canada, il faut constater que, depuis 1956-57, la part des deux grandes provinces a diminué et, au cours des trois dernières années, le Québec ne représente pas un quart des investissements globaux canadiens comme le montre le tableau 35.

TABLEAU 35

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN POURCENTAGE DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO PAR RAPPORT AU CANADA			
ANNÉES	Canada (millions de dollars)	Québec Canada	Ontario Canada
1953.....	7,712	24.56	37.14
1954.....	7,548	25.16	38.46
1955.....	8,369	29.31	36.88
1956.....	10,228	26.80	36.21
1957.....	11,341	23.77	37.46
1958.....	10,978	25.18	37.17
1959.....	11,298	23.49	35.30
1960.....	11,247	24.21	35.20
1961 ⁽¹⁾	11,095	24.21	34.59

SOURCE : *Private and Public Investment in Canada.*

La diminution relative des investissements dans les deux grandes provinces canadiennes est restée assez restreinte et ne permet pas de conclure que les autres provinces sont en expansion plus rapide du point de vue des immobilisations. D'ailleurs il est difficile de porter un jugement sur les investissements dans les différentes régions, car on ne peut définir un taux d'investissement qui représenterait un optimum. Ce n'est ni la valeur de l'investissement qui importe, ni même la proportion du revenu qui est épargnée et investie, mais les gains qui découlent de l'investissement supplémentaire. Comme les effets du point de vue des revenus ne sont fondamentalement pas très différents entre le Québec d'une part et le reste du pays d'autre part, on ne peut en déduire, une insuffisance absolue d'investissements dans la Province. Il faut, cependant, être conscient du fait que les investissements par tête d'habitant au Québec sont plus bas qu'ailleurs et, notamment dans la Province d'Ontario, ce qui

(1) Préliminaire.

signifie que le Québec produit, d'une façon générale, dans les conditions d'activités économiques à intensité capitalistique moindre, c'est-à-dire, que la proportion d'activités économiques à intensité capitalistique élevée est plus petite dans la Province que dans le reste du pays, si nous le prenons globalement.

TABLEAU 36

INVESTISSEMENTS PAR TÊTE D'HABITANT DANS LES PROVINCES DE QUÉBEC, D'ONTARIO ET AU CANADA (en dollars)			
ANNÉES	Québec	Ontario	Canada
1953	443.3	579.8	519.5
1954	426.0	567.3	493.8
1955	462.1	596.2	533.1
1956	530.0	689.3	629.8
1957	559.9	755.7	683.6
1958	652.2	703.1	643.9
1959	552.1	669.9	647.7
1960	533.39	650.2	631.3
1961 ⁽¹⁾	510.78	615.6	608.3

SOURCE : *Private and Public Investment in Canada* ; Dept. of Commerce.

En moyenne, le total des investissements par tête en Ontario apparaît comme étant de 25% supérieur aux investissements réalisés dans le Québec.

Le tableau 37 indique la répartition des investissements du Québec entre les différents secteurs d'activité.

Au cours des quatre dernières années, les investissements gouvernementaux et ceux des services commerciaux et des finances ont montré des augmentations relativement importantes, compensées par la baisse relative des investissements dans le secteur primaire, le secteur manufacturier et les utilités publiques.

La part des habitations dans l'investissement total reste relativement stable.

L'expansion ralentie de l'économie québécoise de 1958 à 1961 se traduit surtout par la baisse relative des investissements dans les secteurs primaire et secondaire. Le taux de croissance économique global est resté modéré au

(1) Préliminaire.

TABLEAU 37

POURCENTAGE DE L'INVESTISSEMENT DANS LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DES DEUX SECTEURS, PAR RAPPORT A L'INVESTISSEMENT TOTAL QUÉBEC (millions)							
ANNÉES	Inv. total	Prim. et const.	Manu- facture	Utilités publi- ques	Service Commerce Finance	Inst. gouver- nementales	Habita- tions
1953.....	1,894.5	13.00	16.81	24.41	7.36	18.17	20.21
1954.....	1,869.5	11.81	18.22	22.46	8.17	20.54	18.79
1955.....	2,087.1	11.58	19.46	21.47	6.83	18.33	22.30
1956.....	2,453.3	12.16	20.28	22.66	7.20	15.29	22.37
1957.....	2,654.3	10.40	20.30	27.62	7.65	16.49	18.44
1958.....	2,696.0	9.07	17.11	28.64	8.07	16.25	20.83
1959.....	2,759.9	10.50	17.86	26.16	9.78	16.12	19.55
1960.....	2,723.5	10.95	17.94	26.12	10.50	17.77	16.72
1961 ⁽¹⁾	2,686.2	10.30	16.28	22.27	11.25	19.79	19.05

SOURCE : *Private and Public Investment, Regional Estimate.*

cours de cette période et les investissements réalisés ont eu moins pour but l'expansion fondamentale des capacités de production, que la rationalisation sous la pression des coûts de production. En effet, malgré la lenteur de la croissance globale, les coûts de production et spécialement les salaires ont continué d'augmenter, réduisant progressivement les marges bénéficiaires des entreprises qui, pour garder leurs profits, se sont vues obligées d'accroître la productivité physique et financière par employé. Pour obtenir ce résultat, il était indispensable d'améliorer l'équipement existant, sans rechercher pour autant de fortes augmentations de capacités de production. Cette évolution, économiquement indispensable, est toutefois une des explications majeures de la tendance à l'aggravation du chômage au Canada, au cours des récentes années.

Le raisonnement précédent est basé sur les données du tableau statistique 38. Nous y voyons ; au cours des quatre dernières années, un accroissement important des dépenses d'entretien et de réparations et une baisse relative des

(1) Préliminaire.

TABLEAU 38

INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR INDUSTRIEL							
<i>(millions de dollars)</i>							
ANNÉES	1	2	3	4	%	%	%
	Total	Machinerie et nouveaux équipements (capital)	Construc- tion (capital)	Entretien et réparation	2	3	4
					1	1	1
INDUSTRIES PRIMAIRES ET CONSTRUCTION							
1953	246.3	109.7	65.7	72.9	44.54	25.86	29.60
1954	220.8	97.0	54.1	69.7	45.93	24.50	31.57
1955	241.7	107.4	53.9	80.4	44.43	22.30	33.27
1956	298.4	140.2	64.6	93.6	46.90	21.65	31.37
1957	276.1	120.7	66.0	89.4	43.71	23.90	32.39
1958	244.7	105.9	46.0	92.8	43.27	18.79	37.94
1959	289.9	116.1	66.4	107.4	40.04	22.91	37.05
1960 (1)	298.2	115.8	72.6	109.8	38.83	24.34	36.82
1961 (2)	276.6	108.2	56.4	112.0	39.12	20.39	40.49
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES							
1953	318.5	140.2	44.9	133.4	44.03	14.09	41.88
1954	340.7	131.5	72.4	136.8	38.59	21.25	40.16
1955	406.3	167.8	96.3	142.2	41.29	23.72	34.99
1956	497.7	222.6	114.1	161.0	44.72	22.92	32.36
1957	539.4	256.2	119.6	163.6	47.49	22.18	30.33
1958	461.5	217.2	83.4	160.9	47.07	18.07	34.06
1959	495.1	211.6	107.2	173.3	42.91	21.37	35.35
1960 (1)	488.6	218.2	86.4	184.0	44.66	17.68	37.66
1961 (2)	466.0	208.0	73.3	184.7	44.63	15.73	39.63

SOURCE : *Private and Public Investment, D.B.S.*

investissements en équipement et bâtiments neufs. L'évolution est particulièrement frappante pour l'industrie manufacturière : au cours des années de ralentissement économique, les dépenses d'entretien et de réparations prennent une part élevée (1953-1954 et 1958-1961), tandis qu'elles sont relativement réduites pendant les années de prospérité et de croissance rapide (1955-1957). Quant à l'activité primaire, nous y retrouvons le même type d'évolution, voilé cependant au départ par la grande vague d'investissements nouveaux dans ce secteur qui a suivi la guerre de Corée.

(1) Préliminaire.

(2) Estimation.

Parmi les investissements des industries manufacturières qui ont connu une expansion même au cours de la dernière période de ralentissement, il faut mentionner les produits de papier, les appareils électriques et accessoires et l'industrie chimique.

Le comportement d'autres secteurs d'activité du point de vue des investissements, est représenté au tableau 39 par le rapport : dépenses d'entretien et de réparations/investissement total.

TABEAU 39

RAPPORT ENTRE LES DÉPENSES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATIONS ET L'INVESTISSEMENT TOTAL DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ DANS LA PROVINCE (EN %)						
ANNÉES	Industrie primaire	Industrie manufac- turière	Utilités publiques	Services commerciaux et finances	Institution et service gouverne- mentaux	Habita- tions
1953.....	29.60	41.88	35.65	22.49	18.22	14.26
1954.....	31.57	40.86	33.77	20.60	18.38	16.43
1955.....	33.27	34.99	34.19	21.65	17.81	14.24
1956.....	31.37	32.36	28.81	19.63	26.31	13.53
1957.....	32.39	30.33	21.62	18.19	18.16	20.82
1958.....	37.94	34.06	20.92	16.41	17.80	20.07
1959.....	37.05	35.35	20.99	16.27	18.61	20.94
1960.....	36.82	37.66	24.85	14.37	19.79	23.90
1961 (1).....	40.49	39.63	29.94	13.31	16.93	24.77

SOURCE : *Private and Public Investment*; Dept. of Commerce.

La période de croissance plus lente 1958-61 a produit sur les investissements des utilités publiques et dans le secteur des habitations des effets identiques à ceux qui ont eu lieu dans les secteurs primaire et secondaire, c'est-à-dire, accroissement des dépenses d'entretien et de réparations par rapport aux investissements totaux. Les investissements des services commerciaux et des finances sont, par contre, des investissements en équipement et bâtiments neufs, donnant souvent des possibilités d'augmentation d'emploi. Le secteur gouvernemental soutient, pour sa part, une proportion à peu près toujours égale des investissements au cours de toute la période. Il faut toutefois souligner que les investissements gouvernementaux, grâce à leur accroissement constant pendant la période de ralentissement 1958-61, ont contribué efficacement au maintien du taux d'investissement qui s'est produit dans la Province.

(1) Préliminaire

TABLEAU 40

INVESTISSEMENTS DES INSTITUTIONS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX				
<i>(en millions de dollars)</i>				
ANNÉES	Investissement brut (1)	Machinerie et nouveaux équipements (2)	Construction nouvelle (3) (capital)	Entretien et Réparations (4)
1953	344.4	32.3	249.4	62.7
1954	384.0	28.5	284.9	70.6
1955	382.5	25.4	289.1	68.1
1956	375.3	30.9	268.2	76.2
1957	411.7	27.7	309.3	74.7
1958	438.2	34.1	326.1	78.0
1959	444.9	31.3	336.1	77.5
1960	484.1	32.6	355.7	95.8
1961 ⁽¹⁾	531.7	43.2	398.5	90.0

Une remarque finale s'impose : certains des renseignements qui apparaissent dans cette étude proviennent d'estimations établies au début de l'année 1961. Ils ont, de ce fait, été imprégnés par la situation économique qui prévalait au cours du premier trimestre. Ainsi les prévisions d'investissements ont été faites à un moment défavorable car la reprise économique ne se dessine qu'à partir du 2^e trimestre. Il faut en conclure, en se basant sur ce qui a été constaté au cours des périodes précédentes et dans les pays étrangers, qu'il y a une probabilité sérieuse que les investissements soient au cours de 1961 supérieurs aux prévisions.

(1) Préliminaire.

ANNEXE II

L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE : RÉALISATIONS ET PROJETS

Devant l'immense tâche qu'il a à accomplir, le gouvernement de la Province doit entreprendre plusieurs projets à la fois et exercer son activité dans presque tous les domaines. Afin de redonner au Québec la place qui lui revient dans la confédération canadienne et d'assurer le progrès économique et social de la Province, son action touche à trois plans distincts mais fortement interreliés : l'éducation et le bien-être de la population, l'aménagement rationnel de nos richesses et l'établissement de services gouvernementaux efficaces et conformes aux nécessités modernes.

1 — *L'éducation et le bien-être de la population*

La personne humaine est le capital le plus précieux. Il appartient au gouvernement, dans les secteurs qui relèvent de sa juridiction, de lui donner un cadre propice à son épanouissement. C'est pourquoi il doit jouer un rôle considérable dans le domaine de l'éducation ; le temps est maintenant dépassé où il devait se garder d'intervenir en cette matière. De la même façon, par tous les moyens dont il dispose, il doit encourager la vie culturelle de la nation, non pas pour la dominer, mais pour l'aider.

Le gouvernement a aussi une responsabilité évidente dans le maintien d'un niveau de vie et de santé adéquat pour la population et particulièrement pour les unités familiales. Il doit assister ceux qui sont menacés par l'indigence ou la maladie, en réhabiliter autant qu'il peut le faire les victimes et prévenir la manifestation des problèmes sociaux ou de ceux qui naissent des conflits toujours possibles dans le monde du travail.

Ces objectifs sont d'autant plus importants à atteindre dans notre Province que le peuple du Québec forme à l'intérieur de notre pays une minorité ethnique qui a besoin, de par sa situation même, de l'appui de sa plus puissante institution civile : son gouvernement.

a) ÉDUCATION

Dans le domaine vital de l'éducation, la législation adoptée, au cours de la dernière session, manifestait déjà, sans équivoque, la primauté que le gouvernement actuel accorde à ce secteur d'activités parmi ses préoccupations fondamentales.

Au cours des derniers mois, le ministère de la jeunesse et le département de l'instruction publique ont mis en place les organismes administratifs susceptibles d'assurer à cette législation sa pleine efficacité. Tous les secteurs de l'enseignement connaissent aujourd'hui un essor sans précédent comme le démontrent les statistiques suivantes :

ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT, DE 1961-62 à 1962-63			
SECTEUR	Inscriptions 61-62	Prévues 62-63	% d'augmentation de 61-62 à 62-63
1. Comm. scolaires	1,145,690	1,206,410	5.3
2. Coll. classiques	32,240	33,625	4.3
3. Inst. familiaux	3,525	3,630	3.0
4. Écoles normales	11,599	13,100	12.9
5. Enseignement spécialisé	10,928	11,750	7.5
6. Universités	34,385	38,305	11.4
TOTAL	1,238,567	1,306,820	5.53

Les universités et les collèges sont maintenant assurés que leurs projets d'expansion matérielle peuvent se réaliser selon un plan coordonné, grâce aux dispositions de la Loi du financement des investissements universitaires qui, au 31 mars dernier, a permis de mettre à leur disposition environ \$27,000,000.

Des progrès considérables ont aussi été effectués dans l'assainissement des finances des commissions scolaires. Celles-ci bénéficient intégralement des revenus accrus que la Province perçoit maintenant par suite de la généralisation de la taxe d'éducation. Les subventions qui leur sont distribuées dans les cadres de la loi afin de les aider à s'acquitter de leurs obligations, atteignent, durant la présente année fiscale, une somme d'au moins \$140,000,000.00.

Par ailleurs, le mouvement de régionalisation de l'enseignement secondaire à peine amorcé, il y a un an, s'est nettement accéléré au cours des derniers mois. Parmi les dix nouvelles commissions scolaires régionales, il en existe actuellement neuf qui ont été créées depuis la dernière session. Au delà de quarante projets sont à l'étude. Il va sans dire qu'une telle expansion de l'enseignement secondaire exigera un effort considérable de toute la communauté québécoise autant à l'échelon local qu'à l'échelon provincial. Pour obtenir une efficacité maximum,

la création de commissions scolaires régionales doit se poursuivre selon un plan d'ensemble rationnel. A cette fin, les services du ministère de la jeunesse achèvent la mise au point d'une carte scolaire de la province dont la réalisation permettra de mettre à la disposition de notre jeunesse tous les types d'enseignement que prévoient les programmes du Conseil de l'instruction publique. Une telle carte permettra également de tirer le meilleur parti possible de toutes les ressources disponibles.

Après les transformations profondes qui se sont déjà produites dans l'économie de notre Province, d'autres continueront à la modifier. Une adaptation extrêmement délicate de l'enseignement professionnel aux besoins du monde du travail devient donc nécessaire, tant pour les entreprises que pour les travailleurs. D'ores et déjà, il est cependant manifeste que la Province doit entreprendre, dans ce domaine, un effort analogue à celui déjà commencé sur le plan de l'enseignement secondaire. Aussi, le gouvernement prévoit-il des investissements considérables dans les institutions de l'enseignement professionnel et spécialisé. Il affectera, à cette fin, des montants qui dépasseront \$18,000,000 au cours de l'année 1962-63.

En éducation, toutes les mesures progressives sont nécessairement complémentaires les unes des autres. Elles atteignent tous les secteurs de l'enseignement. On peut résumer leur signification globale par le fait qu'elles permettront de constituer un réseau adéquat d'institutions à tous les niveaux de l'enseignement. Si parfait que soit le réseau des institutions, encore faut-il que ces institutions soient accessibles aux jeunes eux-mêmes. C'est dans cette perspective de l'accessibilité de l'enseignement à tous les jeunes, selon leurs aptitudes et leurs intérêts, que se situe un autre groupe de dispositions tout aussi importantes prises par la Législature au cours de la dernière session.

L'école publique, qu'il s'agisse de l'école administrée par une commission scolaire, d'un institut de technologie ou d'une école de métiers administrés par l'État, est maintenant gratuite à tous les degrés.

Pour tenir compte du caractère particulier du système scolaire de la Province de Québec, où les institutions privées, dans certains secteurs de l'enseignement, sont appelées à continuer de jouer le rôle qu'elles ont rempli dans le passé, la Législature n'a pas voulu limiter aux écoles publiques l'amélioration des conditions d'accès aux études. Voilà pourquoi les enfants qui fréquentent des institutions secondaires indépendantes peuvent aussi bénéficier, dans une très large mesure, de la gratuité scolaire. Cependant, malgré la gratuité de l'école publique, il est bien certain que le maintien d'un enfant à l'école, au delà de l'âge de 15 ou 16 ans, représente, pour un grand nombre de familles, un effort taxant leurs ressources. C'est pour aider encore davantage à donner à tous les enfants une instruction correspondant à leurs talents, que des allocations scolaires ont été instituées au cours de la dernière session. Ces allocations bénéficient aujourd'hui à plusieurs dizaines de milliers de familles. Ce sont les mêmes raisons qui ont incité le gouvernement à augmenter considérablement les montants mis à la disposition des étudiants sous forme de bourses d'études ou de prêts.

Le personnel enseignant a également été l'objet d'une attention toute particulière ; le gouvernement permet maintenant une formation supérieure à une élite de candidats à la carrière de l'enseignement et d'instituteurs déjà engagés dans leur profession. A cette fin, des bourses particulièrement généreuses ont été établies au cours de la dernière session. 129 étudiants ou professeurs bénéficient, cette année, de ces bourses qui ont été distribuées, comme d'ailleurs le spécifie la loi, non pas en fonction des besoins des candidats mais en fonction de leurs aptitudes à poursuivre des études supérieures.

Par ailleurs, le gouvernement n'a pas hésité à corriger la situation déplorable dans laquelle se trouvaient les éducateurs que l'état lui-même emploie dans l'administration provinciale ou dans les institutions qui dépendent de lui.

De nouvelles échelles de salaires comportant des augmentations substantielles ont été établies pour les inspecteurs d'écoles, les professeurs d'écoles normales et le personnel enseignant et dirigeant des institutions de l'enseignement spécialisé. Ces augmentations de salaires représentent, dès cette année, une dépense annuelle de plus de \$2,000,000.

Souignons, d'autre part, que de façon indirecte, les subventions accrues qui sont maintenant distribuées aux commissions scolaires pour la rémunération du personnel enseignant et l'organisation du cours secondaire, ont largement contribué à l'amélioration des salaires payés au personnel enseignant de toutes les écoles publiques.

D'autres activités du ministère de la jeunesse ont aussi progressé au cours de l'année. Qu'il me suffise de les énumérer : cours de formation aux travailleurs sans emploi, cours de rationalisation du travail, service de réadaptation des handicapés, office des cours par correspondance, etc. . . .

Au cours de 1961, enfin, la Commission royale sur l'enseignement a continué son travail. Déjà, par le nombre de mémoires qui lui ont été présentés et par l'intérêt soutenu dans tous les milieux, il est permis de dire que le rapport de cette commission sera des plus intéressants et permettra d'apporter des solutions aussi définitives que possible à différents problèmes que confronte le monde de l'enseignement.

b) CULTURE

L'existence officielle du ministère des affaires culturelles ne date que du 1^{er} avril 1961. La loi créant le ministère prévoyait la formation de nouveaux organismes et le transfert d'organismes existants, relevant jusque là du ministère de la jeunesse, du secrétariat de la Province et du Conseil exécutif. Parmi ces organismes déjà existants, il faut noter le conservatoire de Montréal et de Québec, le musée de la Province (et autres musées), les archives de la Province, la bibliothèque Saint-Sulpice, l'inventaire des œuvres d'art de la Province, la commission des monuments historiques et le service des bibliothèques publiques.

La première tâche du ministère des affaires culturelles a donc été de faire enquête sur ces organismes épars en vue d'en assurer la coordination la plus

efficace. De concert avec les services intéressés, une réorganisation de certains secteurs a été entreprise, notamment à l'inventaire des œuvres d'art, à la commission des monuments historiques et au conservatoire.

La loi 9-10 Eliz. II, c. 23 annonçait la création de trois nouveaux organismes au sein du ministère des affaires culturelles : le Conseil provincial des arts, l'Office de la langue française et le département du Canada français d'outre-frontières.

Le premier de ces organismes est déjà formé : la première section du Conseil des arts a commencé à fonctionner en janvier 1962. Au Conseil lui-même correspondra une structure administrative permanente dont les premiers services sont entrés en fonction dès le début de cette année.

Le ministère des affaires culturelles procédera incessamment à la formation de l'office de la langue française dont la première tâche, au cours de 1962, sera l'organisation d'une vaste enquête linguistique.

La prochaine session du parlement verra la naissance du département du Canada français d'outre-frontières. Le directeur de ce service, dès son entrée en fonctions, fera la tournée des minorités de langue française dans les autres provinces du Canada et en Nouvelle-Angleterre.

Enfin, il importe de remarquer que le ministère des affaires culturelles a dû édifier de toutes pièces ses propres services administratifs dont l'expansion a toutefois été freinée par le manque de locaux, du moins à Québec. Les bureaux de Montréal logeront dès le début de 1962 certains services dont le département du Canada français et le service des relations extérieures.

A noter aussi une refonte de la loi des monuments historiques de même que la préparation d'un projet en vue d'une loi des archives dont les aspects essentiels seront la conservation rationnelle des documents et leur communication aux chercheurs grâce à un système d'inventaire, de publications et d'expositions.

Le travail du ministère des affaires culturelles ne se limite pas à une simple organisation administrative. Son action doit être profonde et durable. Déjà amorcée depuis quelques mois, cette action se traduira, à plus ou moins longue échéance, par une véritable transformation du milieu culturel québécois, considéré non plus comme un vase clos, mais comme partie intégrante de la culture universelle contemporaine.

Les réalisations dans ce domaine ont suivi de près la création du ministère des affaires culturelles. Le ministère est d'ailleurs à l'origine même, du moins en partie, des grandes manifestations qui ont marqué l'inauguration de la délégation générale du Québec à Paris. Les effets de cette prise de contact continueront indéfiniment à se faire sentir, non seulement du point de vue officiel, mais aussi dans la réalité quotidienne, grâce à la présence à Paris d'un attaché culturel. Déjà les demandes les plus diverses affluent à la délégation générale, si bien que le niveau des échanges culturels entre la France et le Québec se situe bien au-delà des prévisions les plus optimistes.

C'est ainsi que grâce à des pourparlers entamés à Paris par le ministre des affaires culturelles, le Québec participera au Mai de Bordeaux, exposition artistique de caractère international dont le thème pour 1962 sera l'art au Canada.

Le Québec aura même à cette occasion des représentants aux « Journées internationales d'études d'art ».

Dans un autre domaine, des pourparlers analogues ont eu lieu avec des éditeurs français qui ont manifesté un intérêt grandissant pour la littérature canadienne-française. On peut déjà conclure que la diffusion en France des œuvres d'auteurs canadiens est désormais assurée. La participation du Québec, grâce au ministère des affaires culturelles, à la foire de Francfort aura d'ailleurs concouru à ce résultat. Un projet récent prévoit même la création d'une chaire sur la littérature française hors de France, dans laquelle la part du Canada français serait la plus importante.

Enfin, l'attitude du ministère des affaires culturelles à l'égard de la nouvelle association internationale des universités de langue française est un autre gage de l'accession du Québec au niveau universel de la culture contemporaine.

c) SANTÉ

S'il est un domaine où les transformations sociales, économiques et démographiques ont des répercussions administratives, c'est bien dans celui de la santé et de la salubrité publique. C'est pour cette raison que le gouvernement, après avoir présenté au parlement et fait adopter par les Chambres la loi de l'assurance-hospitalisation, l'une des plus importantes mesures adoptées par la Législature québécoise, a voulu compléter son œuvre, administrative et sociale, et doter la Province d'un ministère possédant des services publics efficaces et cohérents, correspondant exactement à ses fonctions sociales et scientifiques.

Afin de mettre de l'ordre dans le mécanisme administratif du ministère de la santé, de supprimer les gaspillages d'énergie et de rendre chaque fonctionnaire en mesure de remplir sa tâche le plus efficacement et le plus consciencieusement possible, le ministère a été divisé en trois grands organismes bien distincts qui prennent respectivement les noms suivants : services scientifiques, services administratifs et services extérieurs. Le but de cette subdivision visait à éliminer la ligne verticale d'autorité au sommet, le long de laquelle sont greffés les suppléants, assistants suppléants, et autres, et de situer, sous l'administrateur-en-chef, en l'occurrence le sous-ministre, des postes-clefs groupant chacun les fonctions et responsabilités de nature à peu près identiques. D'après cette nouvelle structure, le sous-ministre conserve uniquement la direction générale du ministère et se trouve, par le fait même, libéré des détails administratifs et routiniers. Pour le seconder dans sa tâche d'administrateur-en-chef, deux postes de sous-ministres adjoints sont prévus. Ces deux postes comportent des pouvoirs importants. Ces deux adjoints prennent une part active et effective à la gérance et à la régie des services relevant de leur juridiction respective.

Font partie des services scientifiques les laboratoires (chimie et contrôle sanitaires, microbiologie, sérologie et services auxiliaires), la nutrition qui comprend l'éducation alimentaire et l'hygiène infantile et maternelle, la démographie,

l'hygiène industrielle et l'épidémiologie. Font partie des services extérieurs les hôpitaux psychiatriques, les unités sanitaires et le génie sanitaire.

Comme lien entre les services scientifiques et les services extérieurs, ce nouveau plan prévoit des services administratifs où seront centralisés, sous un directeur relevant directement du sous-ministre, tous les éléments qui constituent l'administration interne du ministère. Cette centralisation assure un contrôle rigide et plus efficace des tâches administratives et cléricales, établit l'uniformité dans les procédures et permet une surveillance étroite de la distribution et de l'usage du personnel et du matériel, ce qui favorise l'économie et une répartition équitable des fonds publics.

L'administration moderne exige, pour remplir sa tâche, des spécialistes compétents et éclairés, des directives mûries, la coopération de nombreux fonctionnaires, organismes et groupements d'individus, car la moindre décision entraîne de multiples conséquences. C'est pourquoi le ministère a été pourvu d'un bureau consultatif composé de conseillers dont le rôle n'est pas de surveiller ou d'exécuter une fonction définie, mais bien d'étudier les techniques de travail et de préparer des directives dont la mise en vigueur est confiée aux services compétents.

Dans cette réorganisation, les unités sanitaires reçoivent de nouvelles responsabilités et deviennent en quelque sorte le pivot des services extérieurs. Selon la loi, les unités sanitaires sont des organismes d'hygiène permanents destinés à la surveillance et à la protection de la santé publique dans les comtés où ils sont établis. D'après le nouveau plan, les unités sanitaires sont en état de mieux répondre aux exigences de la société moderne au point de vue de l'hygiène et de la prévention. Elles constituent l'organisme fondamental de la lutte contre tout ce qui peut altérer la santé des individus et des groupes. Elles assurent une meilleure répartition des services chargés de la salubrité publique et de la prévention des maladies.

En résumé, quand sera terminée la réorganisation du ministère de la santé, le gouvernement de la province, et par conséquent la population du Québec, bénéficiera d'un organisme administratif efficace, cohérent et actif qui répondra aux besoins de la santé publique, de l'hygiène, de la prévention et de l'hospitalisation.

Parmi les faits saillants qui ont marqué l'année 1961 au ministère de la santé, il faut mentionner différentes enquêtes conduites, à la demande du ministre, par des commissaires, sur la gestion de certains hôpitaux de la province. La plus importante, celle dont les répercussions seront les plus considérables, a porté sur l'hôpital Jean-Talon. Cette enquête nous a valu un rapport complet et fouillé qui résume, en somme, les besoins actuels de notre province au point de vue hospitalier.

Une autre commission s'occupe d'enquêter sur l'administration générale et financière de l'hôpital Fleury et de l'hôpital Saint-Michel. Par ailleurs, de hauts fonctionnaires du ministère de la santé étudient la gestion financière de plusieurs autres hôpitaux et font des découvertes extraordinaires. On constate que, dans maintes institutions, il s'est fait de nombreuses irrégularités financières.

Les hôpitaux psychiatriques sont, depuis longtemps, dans le marasme et il importe d'en revaloriser les fonctions et le personnel. Toutes sortes de difficultés se sont accumulées depuis plusieurs années dans ce domaine. Les progrès de la psychiatrie exigent une transformation complète de notre système. Avant de procéder aux modifications requises par la situation, le gouvernement a institué un comité d'études composé de spécialistes réputés qui vient de présenter son rapport.

Le grand événement de l'année 1961, au ministère de la santé, demeure l'établissement du service de l'assurance-hospitalisation.

En vertu de ce système, au cours de 1961, 835,000 patients ont été traités dans les 288 hôpitaux liés par contrat avec le ministère de la santé. Ces 835,000 patients ont exigé environ 8,600,000 jours d'hospitalisation. Les services de comptabilité de l'assurance-hospitalisation estiment que ces 835,000 personnes dépassent de 85,000 environ les prévisions du début de l'année. Le coût, pour la Province a été, en moyenne de \$170.00 par patient.

Ces chiffres sont estimatifs. La compilation exacte des deux totaux ne sera possible que lorsque tous les hôpitaux auront fait parvenir au gouvernement les relevés complets, pour 1961, de leurs activités et de la durée du séjour des patients.

Signalons enfin que les hôpitaux liés par contrat avec le ministère abritent 32,000 lits, ce qui représente une augmentation d'environ 1,000 lits depuis l'an dernier. Le nombre d'employés au service administratif de l'assurance-hospitalisation était de 33 au 31 décembre 1960, de 88 au 30 juin 1961 et de 120 au 31 décembre 1961.

d) FAMILLE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Pour la première fois sur le continent nord-américain, un gouvernement, en mettant sur pied un ministère de la famille, affirme avec force sa foi en la famille et sa ferme intention de centrer sur elle toutes ses réformes sociales et économiques. Il confie de ce fait à un ministre de la Couronne la responsabilité des intérêts de la famille dans la Province.

Depuis sa constitution qui ne remonte qu'au 1^{er} avril 1961, ce ministère, par l'application des nouvelles lois sociales votées lors de la dernière Législature ainsi que par la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés, a concrétisé l'orientation nouvelle du régime de bien-être que le gouvernement a l'intention bien arrêtée de donner à notre Province.

En effet, tenant compte du court laps de temps écoulé depuis la mise en opération des activités de ce nouveau ministère, il faut conclure qu'il a réalisé à date une partie très importante du programme de sécurité sociale mis de l'avant par notre gouvernement.

C'est ainsi qu'aux mesures de bien-être déjà existantes et d'un caractère plutôt palliatif est venue s'ajouter l'importante réalisation des mesures de sécurité sociale suivantes : les allocations scolaires dont on constate déjà les bons effets,

les suppléments de pension aux bénéficiaires d'allocations gouvernementales, le versement d'allocations aux femmes célibataires ou veuves, âgées de 60 à 65 ans, l'augmentation du taux de base des allocations aux mères nécessiteuses, la mise sur pied d'un comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme, ainsi que l'organisation d'un service de recherches sur le statut économique, social et juridique de la famille, ayant pour mission de conseiller le ministre de la famille et du bien-être social en matière de la législation sociale.

En ce qui a trait aux allocations des mères nécessiteuses, il convient de souligner l'augmentation que le gouvernement, quoique n'ayant fait aucune promesse à ce sujet, a quand même fait voter en portant le taux de base de \$60.00 à \$75.00 par mois. Cette amélioration sensible de la situation des mères nécessiteuses est un des résultats logiques de la politique sociale préconisée et renouvelée par le gouvernement. Nous avons également amélioré la situation de ces mères en faisant adopter par les Chambres un amendement à la loi qui permet de verser, en vertu de la loi de l'assistance aux mères nécessiteuses, l'allocation supplémentaire présentement accordée dans certaines municipalités, en vertu de la loi de l'assistance publique. On évite ainsi la nécessité d'un chèque distinct pour l'allocation supplémentaire.

Une autre réalisation importante a été la réorganisation progressive de la distribution de l'assistance-chômage, dans le but de la rendre plus efficace et de favoriser un meilleur contrôle sur les deniers publics. A cette fin, on a déjà commencé à consolider le système de dispensation de l'assistance par l'établissement de bureaux régionaux qui collaboreront étroitement avec tous les organismes locaux pour la réadaptation des bénéficiaires d'assistance financière, l'organisation des bénéficiaires d'assistance financière, l'organisation de la protection de l'enfance et les mesures de prévention sociale.

Ces bureaux régionaux et locaux serviront entre autres à accélérer le processus administratif, à permettre un meilleur contrôle et à adapter l'assistance aux diverses régions économiques et sociales de la Province. Ils relèvent de la commission des allocations sociales, mais les services d'assistance sociale concourent à la sélection du personnel, à son entraînement et à leur organisation totale.

Sous la pression des circonstances et d'un courant d'idées de plus en plus marquées, certains de ces bureaux régionaux jouent le rôle d'organisme de bienfaisance pour la distribution de l'assistance directement aux nécessiteux. D'autres ont déjà commencé à prendre la relève de certaines agences sociales qui désirent se consacrer davantage au service social professionnel et qui doivent pour cela abandonner la distribution de l'assistance financière. Ces agences ont joué dans le passé, et jouent encore actuellement, un rôle extrêmement important dans la distribution de l'assistance à domicile. Sans elles, le gouvernement n'aurait jamais pu établir au Québec le régime de sécurité sociale dont jouit notre population. Le gouvernement leur rend témoignage de la reconnaissance que la population doit avoir envers elles. On peut être certain aussi que, quelles que soient les modalités futures de la distribution des fonds d'assistance, il s'établira

des liens de collaboration étroits entre le secteur privé et le secteur public de l'assistance sociale, et ce à l'avantage de l'ensemble des citoyens.

Il va sans dire que l'instauration de toutes les nouvelles mesures sociales dont il vient d'être question n'a pas été sans susciter certaines difficultés d'ordre administratif dans le domaine de l'assistance aux personnes nécessiteuses. En effet, dans le secteur des allocations sociales, de même que dans celui des suppléments aux allocations d'assistance vieillesse, de cécité, d'invalidité et de sécurité de la vieillesse, le flot de demandes ayant excédé de beaucoup toutes les prévisions et faisant ainsi ressortir l'utilité et la popularité de ces mesures, il s'ensuivit inévitablement un délai dans l'expédition des chèques, délai imputable au surcroît énorme de travail exigé par la mise en application de ces lois ainsi qu'à la nécessité d'avoir recours aux services d'un personnel additionnel qu'il a fallu initier à un tel travail. Il faut également tenir compte de la multitude d'enquêtes que l'octroi de toutes ces allocations a entraînées.

En dépit de tous ces obstacles d'ordre administratif, nous sommes en mesure d'affirmer que, grâce au contrôle établi, toutes les personnes admissibles à ces allocations en ont bénéficié, sans qu'aucune d'elles ne soit privée de l'assistance financière à laquelle elle est éligible, et ce, à compter du 1^{er} du mois suivant la date de sa demande.

Au chapitre de l'assistance-chômage, tout en faisant l'impossible pour réprimer les abus, et tenant compte des revendications qui nous ont été faites, nous avons décidé de mettre sur pied un comité d'étude sur l'assistance publique, dont la mission est d'explorer à fond l'ensemble des problèmes et de présenter ses recommandations au gouvernement.

Parallèlement à toutes ces réalisations, le ministère envisage d'autres développements dans le domaine social. C'est ainsi qu'on étudie la possibilité d'établir un conseil supérieur de la famille, dont la tâche serait de conseiller le gouvernement sur le plan des lois sociales et d'assurer la promotion des intérêts familiaux.

Des études ont également été amorcées dans le domaine de l'habitation familiale ainsi que dans celui de la réadaptation des aveugles. Des succès notables ont été obtenus à date dans ce dernier cas.

Des études ont également été poussées en vue d'élaborer un plan d'ensemble qui nous permettra de déterminer les priorités que le gouvernement pourra éventuellement accorder selon les besoins par région, aux différents secteurs suivants : celui de l'assistance publique, tel que orphelinats, crèches, etc., celui des centres d'accueil pour personnes âgées nécessiteuses, ainsi que celui des institutions s'occupant de la délinquance juvénile.

En ce qui a trait à la protection de l'enfance, et en conformité avec la politique sociale du gouvernement, les services de protection de la jeunesse ont également reçu une orientation nouvelle. C'est ainsi qu'on a conduit une vaste étude à travers la Province, dans le but de rapprocher le plus possible le jeune délinquant de sa famille afin de ne pas le déraciner. Ces services se sont, au cours de 1961, occupés de la prévention de la délinquance juvénile et de la

rééducation des jeunes délinquants par l'entremise d'organismes tels les services de probation auprès des cours de bien-être social, les centres d'accueil et de détention, les cliniques d'aide à l'enfance, les écoles de protection de la jeunesse, et les centres socio-pédagogiques organisés pour former le personnel spécialisé.

Cette nouvelle orientation ainsi que l'organisation de tous ces services à travers la Province dans une période relativement courte, a toutefois retardé, en raison d'un manque de personnel spécialisé, la réalisation d'autres objectifs qu'on s'était fixés dans ce domaine. Il faudra donc, pour remédier à la délinquance juvénile et à tous ses problèmes connexes, compléter l'organisation actuelle du ministère par des organismes de la protection de l'enfance.

Telles sont, résumées très succinctement, les principales réalisations du ministère. Consciente de ses responsabilités à l'égard du bien-être de la famille, la Province a pris, dans cette voie, une avance sur toutes les autres. Il est donc permis de conclure que les déboursés énormes qui en sont le prix constituent un réel investissement dans des valeurs humaines.

e) TRAVAIL

L'action du ministère du travail est centrée sur la protection de la personne humaine et particulièrement sur celle du travailleur. L'examen rapide de ses structures nous révèle que la législation qu'il doit appliquer et les activités qu'il déploie visent aussi à résoudre les différends qui peuvent se produire dans les relations patronales-ouvrières, à garantir, par l'intervention de l'État, un salaire minimum et des conditions de travail équitables et à compenser, par le truchement de la loi des accidents du travail, l'ouvrier accidenté tout en lui assurant un traitement médical adéquat et en l'aidant à se réhabiliter moralement et physiquement.

Le souci de protéger le travailleur contre les accidents, de prévenir tout abus de travail des femmes et des jeunes garçons, s'est manifesté dès 1885, alors que les Chambres votaient l'acte des manufactures. C'était au début de l'industrialisation du pays. L'acte des manufactures est devenu la loi des établissements industriels et commerciaux, en vertu de laquelle une réglementation assez complète protège les travailleurs contre les dangers qui les guettent à l'usine ou sur le chantier.

Au cours de la dernière année, le service d'inspection a procédé à 27,550 inspections des établissements industriels et commerciaux, employant 345,153 personnes. On a enquêté sur les accidents survenus et rapportés par la commission des accidents du travail de façon à en prévenir la répétition.

Le service d'inspection du travail voit particulièrement à contrôler et à surveiller l'âge d'admission au travail des jeunes jusqu'à 16 ans, la durée du travail, etc. . . . Le service doit également, en vertu de la Loi de la sécurité dans les édifices publics, approuver leurs plans de construction ; il doit aussi

visiter écoles, collèges, théâtres et tous autres édifices fréquentés par le public, avec mission de prévenir les incendies et d'assurer la sécurité du public et la protection de la propriété. A ce poste, le rapport du ministère signale 14,517 inspections, 1,835 enquêtes et 2,321 visites de contrôle.

Toujours soucieux de la protection des travailleurs et du public, les services techniques du ministère ont vu à la mise en application des lois régissant le contrôle de la compétence dans les métiers qui ne peuvent s'exercer sans mettre en péril la sécurité et la santé.

Le respect de la personne humaine ne doit pas se limiter à la protection de son corps, si important que soit son intégrité au point de vue individuel, familial et social. Ce respect de l'homme et particulièrement du travailleur à collet bleu et à collet blanc doit être sauvegardé et promu dans ses relations de travail par son initiative individuelle et avec l'aide de ses associations professionnelles.

C'est par leur travail rémunéré que la majorité des hommes assurent leur gagne-pain et celui de leur famille. L'état a donc l'obligation sociale de protéger les associations ouvrières et leurs membres, de leur donner une législation du travail qui garantisse leur droit d'association, leur liberté syndicale et leur recours à la négociation collective. C'est précisément la Loi des relations ouvrières, sanctionnée en février 1944, qui a accordé ces droits aux travailleurs et ses effets ont été heureux. Au lieu de laisser à la grève, au *lock-out* ou à la violence le soin de régler les conflits de travail, la Commission de relations ouvrières habilite le syndicat de bonne foi et vraiment représentatif de l'unité de négociation à négocier les conventions collectives. L'employeur y trouve son profit, car il sait que le syndicat accrédité représente démocratiquement les travailleurs, ses collaborateurs indispensables.

Au 31 mars 1961, 2,177 conventions collectives déposées à la Commission étaient en vigueur ; elles couvraient 276,743 salariés. Au cours de la dernière année, 1414 conventions visant 174,874 salariés ont été déposées comme conventions nouvelles ou amendées. Par ailleurs, au 31 mars 1961, 102 décrets ou conventions collectives rendus obligatoires par arrêté ministériel et couvrant 225,529 salariés étaient aussi en vigueur. Au total, nous pouvons estimer, en tenant compte du chevauchement des conventions collectives et des décrets, que 400,000 salariés bénéficient de la protection des conventions collectives, soit près d'un tiers des salariés de la province.

La Commission du salaire minimum protège les travailleurs, qui, pour une raison ou pour une autre, ne se sont pas encore prévalus de la négociation collective.

Si les relations de travail sont bonnes dans le Québec, c'est grâce à une meilleure collaboration entre employeurs et syndicats et aussi à une législation qui évolue et s'adapte de plus en plus aux besoins de l'heure.

Il faut noter que la plus grande partie des conventions collectives sont négociées directement par les parties intéressées. Le rapport du ministère du travail révèle, pour l'année 1961, 952 interventions conciliatrices, touchant 3,212 employeurs et 119,525 salariés. Beaucoup de ces interventions se font au

cours de l'existence de la convention et règlent à l'amiable des conflits d'interprétation et d'application de la convention. Au surplus, notons que les conciliateurs ont réglé 65.4% des cas en litige, ce qui indique la bonne volonté des parties en présence et l'efficacité de l'intervention conciliatrice. Notons aussi que les tribunaux d'arbitrage, au nombre de 275, ont réussi à régler des conflits qui concernaient 511 employeurs et 59,069 salariés.

On s'est plaint de la lenteur de la procédure à la commission de relations ouvrières. Pour y répondre, nous avons établi un troisième banc, ce qui hâtera l'expédition des causes. On n'ignore pas que les plaintes de suspension pour activités syndicales sont les plus nombreuses : 761 au cours de la dernière année. La commission a rendu 60 ordonnances de réintégration ; rejeté 88 plaintes ; constaté le retrait de 192. Il y a encore des causes non entendues, malgré la bonne volonté de la commission. Cependant des mesures, dictées par l'expérience, seront prises pour accélérer le travail.

Nous avons enfin l'espoir fondé de présenter un nouveau code des relations patronales-ouvrières. Le conseil supérieur du travail, dont les membres ont fait preuve d'une collaboration dévouée, a pratiquement terminé l'étude de ce sujet. Il restera aux légistes du gouvernement à rédiger le projet de loi.

2 — *L'aménagement des richesses*

On entend souvent dire, avec raison, que la Province de Québec est la plus riche de tout le Canada. Mais elle est aussi une des provinces où ces richesses sont encore le moins exploitées. La mise en valeur de notre patrimoine commun est donc l'un des objectifs que poursuit avec le plus d'ardeur le gouvernement de la Province. Plusieurs de ses ministères, à un titre ou l'autre, s'y consacrent. Déjà, depuis un an et demi, un souci d'organisation rationnelle et de dynamisme a présidé à la réorganisation de certains de ces ministères ; d'autres ont étendu leurs activités à de nouveaux domaines. Tous cependant recherchent la même fin : rendre graduellement le peuple du Québec maître de ses ressources et de son économie dans la paix, le progrès et la justice.

Les premiers résultats de l'action que nous avons entreprise à ce propos l'an dernier se font maintenant sentir. Il reste cependant des problèmes à résoudre mais nous avons tout lieu de croire que ceux-ci seront réglés, comme l'ont été les premières difficultés que posait la réorientation de l'activité de notre gouvernement dans l'économie de la Province.

a) AGRICULTURE ET COLONISATION

Malgré l'industrialisation et l'urbanisation intenses connues par la Province de Québec au cours des dernières décennies et plus particulièrement depuis quelques années, l'agriculture et son complément, la colonisation, continuent d'occuper une proportion importante de notre population. Pour cette

raison et à cause de l'évolution rapide des conditions économiques et sociales actuelles, l'agriculture doit retenir l'attention du gouvernement et doit être envisagée dans l'optique d'un programme d'action visant à la mise en valeur de nos richesses naturelles.

Une mesure préalable était toutefois nécessaire à la meilleure orientation possible de l'agriculture du Québec, de même qu'à la consolidation des paroisses de colonisation : c'était la fusion des ministères de l'agriculture et de la colonisation et la restructuration de leurs cadres.

Ces deux ministères, il ne faut pas l'oublier, ont des objectifs communs et bien précis : 1° promouvoir le bien-être et la prospérité des agriculteurs et colons ; 2° servir les intérêts de l'agriculture et de la colonisation ; 3° moderniser l'agriculture du Québec en tenant compte du potentiel agricole de la Province, du pays et du monde entier.

Par la fusion des ministères de l'agriculture et de la colonisation, le gouvernement réussira à accroître l'efficacité des services techniques et administratifs que réclament la population rurale et l'Union catholique des cultivateurs.

Cette fusion est rendue d'autant plus nécessaire que des politiques, autrefois conjointes, relèvent maintenant d'une seule et même direction. Exemples : engrais chimiques, chaux, transport des animaux et des produits laitiers, aide à l'élevage, etc. De plus, le regroupement de certaines divisions techniques et administratives a eu lieu dans le cas des arts domestiques, du pourvoyeur, etc. Enfin la responsabilité de certaines activités administratives a été assumée par d'autres ministères : l'assistance aux colons nécessiteux a été absorbée par le ministère de la famille et du bien-être social, les chemins de pénétration en forêt sont maintenant subventionnés par le ministère des terres et forêts.

Agriculture

S'il est indéniable que nos modes de culture et d'élevage ont considérablement évolué au sein d'une élite d'agriculteurs qui font honneur à leur profession et dont la Province est fière, il faut quand même reconnaître que, dans son ensemble, l'agriculture québécoise traverse des moments difficiles. Elle passe par une période d'adaptation aux nécessités de l'économie moderne ; adaptation qui réclame de la part des producteurs agricoles des redressements immédiats dans la régie des fermes et, de la part du gouvernement, l'obligation de reviser ses plans d'assistance et d'élaborer une politique agricole qui assure la survivance et la rentabilité de l'exploitation familiale.

L'agriculture familiale est si bien adaptée à la vie sociale et économique du milieu rural que c'est avec détermination que le ministère de l'agriculture a concentré ses efforts en vue de formuler et de mettre en vigueur des plans d'aide répondant mieux aux besoins actuels de l'agriculture.

Ces plans d'aide qui ont pour objet d'assurer le plein essor de toute entreprise familiale à vocation agricole ou à double vocation agricole et forestière sont de deux ordres : les uns sont en vigueur, les autres sont en voie de réalisation.

Les politiques d'assistance actuellement appliquées ont été favorablement accueillies par la classe agricole. Ses voix les plus autorisées ont eu la bienveillance de rendre le témoignage que le gouvernement s'était engagé dans la bonne voie.

En vertu des amendements apportés à la loi du crédit agricole, le gouvernement a offert à l'agriculteur un crédit à long terme, plus généreux, porté au maximum de \$15,000 par prêt ou encore équivalent à 80% de la valeur de la ferme. Cette augmentation était nécessaire et réclamée par suite d'une majoration de la valeur des terres et des capitaux qu'implique l'aménagement d'un établissement agricole rentable ou susceptible de le devenir.

L'Office du crédit agricole a procédé à l'évaluation de 7,000 fermes durant l'année en cours, contre 4,150 demandes d'emprunts pour toute la précédente.

La loi prévoit également un crédit d'établissement des fils de cultivateurs à 90% de la garantie, allant jusqu'à \$15,000 avec rabais de $\frac{1}{2}$ du montant prêté jusqu'à concurrence de \$3,000 si, au terme de dix ans, l'emprunteur réside sur la ferme et la cultive. En plus de cela, le fils de cultivateur a droit à un octroi d'établissement de \$1,000 à raison de \$200 par année durant cinq ans.

Au 1^{er} janvier, 1,200 demandes d'emprunt avaient été reçues ; 50% des requêtes ont été accordées, les autres sont à l'étude et seront acceptées au fur et à mesure de leur justification.

Un crédit d'exploitation à court et à moyen terme est maintenant en vigueur. Tout cultivateur, quelle que soit la nature de son entreprise, peut s'en prévaloir. Il peut contracter un emprunt d'une banque à charte, des caisses d'économie ou des caisses populaires, jusqu'à concurrence de \$3,000 pour améliorer ou grossir son cheptel ou pour acquérir des instruments aratoires et de l'outillage agricole, tracteur compris. Ces emprunts sont remboursables en cinq ans lorsqu'il s'agit d'achat d'animaux reproducteurs, et en dix, dans le cas de matériel d'exploitation.

L'emprunt est porté à \$4,000 lorsqu'il s'agit d'améliorer le fonds de terre, de construire, agrandir ou améliorer les constructions de ferme ou pour l'achat de matériel agricole, i.e. écurer d'étable, outillage d'érablière, appareils d'irrigation et pour l'établissement ou l'amélioration d'un système d'aqueduc. Dans les deux cas, le gouvernement est autorisé à rembourser à l'emprunteur un intérêt de 3%.

L'Office du crédit agricole est chargé de l'exécution de cette loi de l'amélioration des fermes et les cultivateurs peuvent s'en prévaloir dès maintenant.

Le facteur dominant de la réussite en agriculture demeure cependant la compétence professionnelle du chef de l'entreprise agricole. Nulle occupation n'exige autant de connaissances que l'agriculture moderne.

Au Québec, fils et filles d'agriculteurs disposent des moyens indispensables de formation professionnelle. Les seize écoles moyennes d'agriculture réparties dans autant de régions de la province, dispensent un cours pratique d'agriculture pour garçons et agricole-ménager pour les jeunes fermières. Le programme d'études prévoit l'enseignement des sciences de base et de connaissances générales

susceptibles de bien préparer les futurs cultivateurs et fermières à maîtriser les problèmes que suscite la régie de la ferme familiale. Ces écoles sont maintenues par le gouvernement et des subventions leur sont octroyées. De plus, le ministère de l'agriculture aide l'élève à défrayer ses frais de pension par un subside mensuel de \$15 par mois.

La gratuité scolaire au Québec, permettant aux jeunes ruraux de prolonger leur stage au cours primaire, préparera de nombreux candidats à profiter des leçons de ce cours agricole intermédiaire.

On sait que l'avancement de l'agriculture repose pour beaucoup sur les progrès réalisés dans le domaine de la recherche scientifique. C'est pourquoi le Conseil des recherches agricoles du Québec s'applique, avec le budget dont il dispose, à donner suite aux projets de recherche qu'on lui soumet dans toutes les spécialités agricoles.

Conscient du besoin sans cesse grandissant de spécialistes versés dans les diverses disciplines agricoles, le Conseil s'est également appliqué à favoriser leur formation. De nombreux boursiers bénéficient de son aide pour parfaire leurs connaissances. Les bourses accordées couvrent des études variées touchant : la régie de la ferme, la médecine vétérinaire, la biochimie, la botanique, l'économie laitière, l'enseignement agricole, la génétique (végétale et animale), la grande culture, l'horticulture l'industrie sucrière, les sols, la nutrition animale, la technologie laitière et la phytopathologie.

Il convient enfin de faire remarquer que les deux comités nommés pour étudier, l'un notre système d'enseignement agronomique et agricole à tous les niveaux, l'autre la mise en marché du lait et de ses produits, ont soumis leurs rapports. Ces rapports ont reçu l'attention du gouvernement qui s'en inspire pour : a) adapter l'enseignement agricole et agronomique en vue de former des praticiens aussi bien que des agronomes spécialistes et d'intensifier la recherche ; et, b) pour reviser des lois et règlements ayant trait au classement et à la mise en marché des denrées agricoles.

Colonisation

Une politique d'envergure nationale réside, en grande partie, en l'aménagement du milieu rural. La Province entend y collaborer. Elle est au point de départ d'un mouvement de consolidation des paroisses déjà amorcé avec le concours de comités agricoles paroissiaux. Cette étude du milieu rural provoquera une meilleure adaptation de la production aux possibilités du milieu et, le cas échéant, d'élevages bien appropriés à la région.

Les fonctions des divers services du ministère s'ordonnent aussi à une fin ultime qui est de promouvoir la mise en valeur des terres sous billet de location et de hâter leur évolution vers le statut de fermes rentables.

Pour résumer les explications, disons seulement que tous les plans d'aide gouvernementaux en matière de colonisation ont été repensés et modernisés.

Par exemple, la subvention à la construction de maisons de colons a été portée de \$600 à \$1,200 et la subvention à la construction de granges permanentes est passée de \$400 à \$1,000. L'aide aux colons pour l'acquisition d'animaux et d'instruments aratoires a été accrue dans les mêmes proportions.

Alors que le colon d'autrefois ne recevait d'aide gouvernementale, dans l'immense majorité des cas, que pour la mise en valeur de 40 acres de terre, nous avons adopté les mesures nécessaires lui permettant d'obtenir 200 acres, et même, à certaines conditions, 300 acres de terre.

Avant le 1er avril 1961, la somme totale des primes, subventions et du crédit d'organisation qu'un colon établi sur un lot de 100 acres pouvait recevoir du gouvernement s'établissait à \$4,520. Ce montant a été porté à \$9,765. Mais le colon de demain qui aura obtenu 200 acres de terre et en aura défriché 60 p. 100 soit 120 acres, pourra recevoir jusqu'à \$13,365.

Au 25 janvier 1962 le gouvernement avait versé aux colons, en primes de défrichement, d'essouchement et de labour, une somme de \$534,000. L'ensemble de ces primes, au cours du précédent exercice financier, ne représentait que \$343,300.

Nous avons pris les moyens voulus pour remettre en pleine vigueur la loi de l'acquisition des terres libres. En vertu de cette loi, le ministère de la colonisation peut acheter des terres abandonnées au prix maximum de \$4,000 par ferme pour les affecter à diverses fins, tout particulièrement à l'agrandissement des fermes de cultivateurs et colons. L'acquéreur paie 10% du coût d'achat, bénéficiant d'un prêt amorti sur une période de 20 ans, dont 10 ans sans intérêt. Nous avons déjà reçu quelque 200 demandes de cultivateurs et de colons désirant se prévaloir des avantages de cette loi qui depuis plus d'une dizaine d'années restait inopérante.

Tout cela indique la détermination du gouvernement de procéder avec vigueur à la consolidation de nos paroisses de colonisation.

b) TERRES ET FORÊTS

Dès septembre 1960, nous avons créé au ministère des terres et forêts un bureau de la restauration forestière, qui s'est mis immédiatement à la tâche et qui depuis, poursuit d'importants travaux de restauration forestière dans plusieurs régions de la Province.

Comme son nom l'indique, la restauration vise à rebâtir la forêt afin de réparer les exploitations ruineuses des dernières années, faites sans souci de l'avenir de nouvelles générations de bois. Grâce à la restauration, il sera possible de remettre en valeur, au moyen de travail de reboisement, d'immenses étendues de terres que l'on a défrichées sans discernement et des terres inaptées à l'agriculture qui sont maintenant laissées à l'abandon, sans profit pour qui que ce soit.

En collaboration avec les différents districts forestiers de la Province, le bureau de la restauration forestière poursuit des fins réalistes et essentiellement pratiques ; d'abord, restaurer des forêts négligées, situées dans des réserves cantonales et sur des terrains vacants, ramener la prospérité dans les régions où le désert est en train de s'installer, donner un essor à l'éducation forestière pratique des cultivateurs et du même coup procurer du travail à une population en chômage.

La mise en vigueur de ce programme de restauration forestière, tous les travaux qui en découlaient étant dirigés et surveillés par des techniciens, a contribué à améliorer considérablement l'aspect de nos forêts et à augmenter le rendement en volume ligneux de chaque arbre. Cette initiative a, de plus, aidé à faire diminuer les dangers d'incendie en forêt.

Les forêts que nous avons traitées, au cours de la dernière année, dans le cadre du programme de restauration forestière, couvrent une superficie de 9,500 acres. Nous avons également veillé à étendre cet effort de restauration à travers la Province, notamment dans les comtés suivants : Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, Joliette, Dorchester, Rivière-du-Loup, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Nord et Gaspé-Sud.

Tous ces travaux ont été exécutés par des gens qui habitaient les régions où le travail a été effectué. En fournissant ainsi de l'emploi à un grand nombre de travailleurs, ces travaux de restauration forestière ont contribué à réduire considérablement le chômage saisonnier régional. En effet, plus de 3,000 hommes ont été ainsi occupés jusque tard à l'automne, période de l'année où le travail se fait plus rare.

Dans le cadre du programme de restauration forestière, nous avons également lancé une vaste campagne de reboisement. Les résultats ont dépassé nos espérances. Dix millions de jeunes plants qui ont été ainsi mis en terre au cours de l'année soit 6,000,000 de plus que l'année dernière. Par mesure de sécurité et dans le but de disperser notre richesse forestière, cette campagne de reboisement s'est effectuée dans presque tous les coins de la Province.

Comme corollaire au reboisement, le bureau de la restauration forestière a dirigé, dans 30 comtés et 52 villes et villages de la Province, la plantation de 40,000 arbres d'ornement, choisis parmi les espèces les plus appropriées au sol et aux autres conditions du milieu.

Toujours dans le cadre de la restauration forestière, le ministère a pris une initiative nouvelle, qui s'est avérée particulièrement fructueuse, en organisant 13 camps d'étudiants à divers endroits de la Province.

On sait qu'autrefois, beaucoup d'étudiants obtenaient pendant leurs vacances scolaires, des situations de commis-étudiants attachées aux différents ministères, soit à Québec, soit dans des villes où des organismes provinciaux ont déjà des bureaux. Nous avons voulu ici, dans ces camps forestiers, grouper tous les étudiants dans une œuvre commune.

Plus de 1,200 étudiants ont bénéficié des avantages de cette nouvelle initiative. 32% de ces étudiants venaient de nos universités tandis que les autres provenaient d'institutions d'enseignement supérieur.

En vertu d'une entente fédérale provinciale, nous avons entrepris la construction d'un vaste réseau de routes d'accès à la forêt. Ces chemins permettent d'atteindre des territoires forestiers où les arbres sont rendus à maturité et où ils risquent, si on n'en tire pas profit maintenant, d'être une perte totale pour l'industrie, un foyer de contamination et un danger pour l'incendie.

En plus d'ouvrir la forêt pour favoriser une meilleure protection, les chemins d'accès ouvrent également la forêt à l'industrie. En effet, des entreprises de sciage pourront ainsi être créées dans la Province grâce au bois que l'on aura pu sauver dans les territoires jusqu'ici inaccessibles. Les chemins forestiers pénètrent au cœur de la forêt et favorisent la mise en production d'une richesse inexploitée.

Au cours de l'année dernière, le ministère a mis en chantier une vingtaine de chemins d'accès dans les comtés de Matapédia, Bonaventure, Matane, Rimouski, Abitibi-Ouest, Abitibi-Est et Rouyn-Noranda. Sur la Manicouagan nous avons également ouvert un chemin d'une quarantaine de milles, en pleine forêt, dans le but d'atteindre les bois qui risquent d'être inondés par des barrages, et dans le but également d'ouvrir à l'exploitation les bassins des rivières Manicouagan et aux Outardes.

La construction de ces chemins d'accès en forêt a donné, dans diverses régions de la Province, du travail à près de 700 personnes.

Le ministère des terres et forêts a l'intention de poursuivre ces travaux de chemins forestiers au cours de l'année 1962. Il espère pouvoir terminer les routes d'accès en forêt déjà commencées et en construire de nouvelles, par ordre de priorité selon les besoins les plus urgents.

Signalons enfin que grâce à la loi concernant le prix du bois à pulpe vendu par les agriculteurs et les colons, les compagnies et les producteurs en sont venus à une meilleure compréhension mutuelle de leurs problèmes. Les deux parties peuvent maintenant discuter dans un climat de confiance. Les compagnies forestières peuvent désormais compter sur des approvisionnements stables. D'autre part, les colons et les cultivateurs jouissent à l'heure actuelle de débouchés sûrs et permanents, et sont assurés de pouvoir obtenir un prix raisonnable pour leur produit. Au cours de la prochaine année, en raison de cette nouvelle loi, les producteurs de bois de la plupart des régions de la Province bénéficieront ainsi d'une augmentation de prix d'environ un million de dollars au total.

c) — MINES ET HYDRO-ÉLECTRICITÉ

On sait toute l'importance que le gouvernement attache à la gestion rationnelle et coordonnée de nos richesses minérales et hydrauliques. C'est pour atteindre notamment cette fin que nous avons institué l'an dernier le ministère des richesses naturelles en confiant particulièrement à sa juridiction deux de nos plus grandes richesses : les eaux et les mines.

Le fait vaut que l'on s'y arrête, puisqu'il constitue le point saillant de l'année écoulée dans l'administration de nos richesses naturelles. Conformément aux dispositions du bill 22 qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 1961, le ministère des richesses naturelles a été formé par la fusion des anciens départements des mines et des ressources hydrauliques. Les services des deux anciens ministères sont maintenant coordonnés et intégrés dans des cadres nouveaux qui sont la direction générale des mines, la direction générale des eaux et la direction générale de l'administration. On a en plus créé, à la jonction de ces services, une quatrième direction générale, celle de la planification, pour remplir les obligations que la loi impose au nouveau ministère quant à la préparation des études et des plans nécessaires à la pleine mise en valeur de nos richesses et de notre territoire au bénéfice de toute la population. En outre, le nouveau ministère veut faire une place plus grande que les deux précédents à l'information, dont le rôle indispensable n'échappera pas à ceux qui ont le souci d'aider le public à prendre conscience de l'importance des richesses naturelles dans la vie de la collectivité québécoise.

A cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir participé au congrès sur les richesses renouvelables qui a eu lieu à Montréal, du 23 au 28 octobre 1961, sous le titre « conférence sur les ressources et notre avenir ». Il aura mis en lumière la nécessité de tirer complètement parti des ressources telles que la terre, la forêt, l'eau, le poisson et la faune, en tenant compte de leur interdépendance dans une économie intégrée. On se rappelle que ce congrès était organisé avec l'appui conjoint des onze gouvernements canadiens, soit les dix gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Les premiers préparatifs remontaient à la fin de 1958, mais la Province de Québec n'y a vraiment apporté son concours efficace qu'après juin 1960. A cause de ce retard, nous n'aurions pas réussi à faire valoir la voix du Québec à ce congrès, n'eussent été l'action dynamique du ministère des richesses naturelles, la collaboration précieuse de tous nos ministères liés aux ressources renouvelables et la contribution impressionnante de plusieurs de nos spécialistes au cours des séances d'étude à Montréal. Les innombrables échos que les organes d'information publique tels que la presse, la radio et la télévision, ont rapporté des débats, auront permis à toute la population de mieux comprendre l'importance de nos richesses renouvelables et les problèmes de leur mise en valeur.

Nous pensions particulièrement à ces tâches lorsque nous avons établi le ministère des richesses naturelles ; il joue déjà ce rôle d'instrument d'une politique de mise en valeur par l'intermédiaire de ses grands services que sont les directions générales des mines, des eaux et de la planification.

Les mines

Ainsi, la direction des mines a procédé, au cours de 1961, à l'étude des formations géologiques dans 44 régions de la province, qui comprennent ensemble une superficie de 2,700 milles carrés. Elle a publié, pendant la même période,

48 rapports géologiques, tant préliminaires que définitifs, et organisé 59 expéditions géologiques à travers la Province. On lui doit également en 1961 la cartographie des ressources et des industries minérales du Québec. Ce sont là autant d'étapes qui nous font mieux connaître nos richesses minérales ; ces travaux, évidemment, se continueront en 1962-1963 et nous comptons avoir recours à de nouvelles méthodes, telles les levés aéromagnétiques.

Nous avons inauguré le 25 septembre dernier la route Amos-Matagami dont la construction, entreprise par l'ancien ministère des mines, a été achevée à la suite de l'entente que le gouvernement a conclue avec le gouvernement fédéral, le 18 octobre 1960, en faveur des voies d'accès aux richesses naturelles. Le gouvernement du Québec aura consacré à toute cette route, y compris les travaux antérieurs à l'entente, la somme de \$5,540,000 cependant que la part du gouvernement fédéral s'élève à \$2,400,000. En vertu du même programme, nous avons adjugé, à la fin de 1961, des contrats de l'ordre global de \$520,000 pour la construction d'un pont de 720 pieds de longueur qui enjambera la rivière Waswanipi sur le parcours de la route Chapais-Desmaraisville. Il nous reste à terminer en 1962-1963 le dernier tronçon de cette route, soit environ 30 milles de chemin, pour relier l'ensemble du nord-ouest québécois à tout le réseau routier de la Province.

Il y a aussi lieu de rappeler que le ministère des richesses naturelles a consacré, au cours de l'année écoulée, quelque \$85,000 à l'aménagement de villages miniers, et particulièrement à l'élaboration d'un plan d'urbanisme qui fera de Matagami une ville minière modèle. Nous avons déjà mis ce plan à exécution en accordant, en décembre 1961, un contrat de \$448,957 pour les travaux d'égoût, d'aqueduc, de terrassement et de gravelage des rues à Matagami.

Toutes ces mesures contribuent à reculer vers le nord les frontières du Québec, tout en favorisant l'essor de l'industrie minière. D'autre part, l'espoir que nous entretenions de raviver la prospection et la découverte, en rouvrant le Nouveau-Québec au jalonnement minier le 4 février 1961, n'a pas été déçu. Ainsi qu'on le laissait prévoir l'an dernier, lors du discours sur le budget, la courbe de la prospection a monté en flèche au cours de l'année écoulée, alors que le nombre des claims miniers jalonnés dans le Nouveau-Québec a dépassé tous les chiffres antérieurs en atteignant presque les 9,000 ; et on a déjà signalé la découverte de cuivre et de zinc dans les régions du lac Duncan et de Fort McKenzie. Nous suivons également avec beaucoup d'intérêt les travaux de prospection qui se poursuivent dans plusieurs régions de la Province, à la recherche notamment du cuivre et du nickel entre le cap d'Youville et la baie Wakeham, de l'amiante près du détroit d'Hudson, du zinc et du cuivre dans l'Abitibi, et du gaz naturel dans la région de la Pointe-du-Lac.

Le gouvernement du Québec fait plus que d'encourager la prospection. Il met encore à la disposition du prospecteur et de l'exploitant les services scientifiques du ministère des richesses naturelles dont les laboratoires et l'atelier-pilote poursuivent constamment des recherches en vue de déterminer la valeur des substances minérales et de rendre rentable le traitement du minerai. Nos

chercheurs de laboratoire ont, par exemple, découvert et perfectionné récemment cinq nouveaux procédés de valorisation du minerai de lithium, grâce auxquels on peut maintenant préparer dans le Québec toute une gamme de produits chimiques et métallurgiques d'excellente qualité, à un prix de revient très avantageux. On doit par ailleurs à notre atelier-pilote d'avoir mis au point en 1961 un procédé d'enrichissement du minerai de fer en provenance de l'Ungava, et dont l'application assurera une économie de 30% dans les investissements de l'exploitation et dans la valorisation même du minerai.

Les eaux

Il n'est pas moins urgent de bien connaître nos eaux que nos ressources minérales. L'eau est une richesse trop essentielle à la vie et à l'économie pour que nous négligions de calculer l'état potentiel de nos nappes ou cours d'eau en vue d'en tirer le meilleur parti pour la production de l'énergie, pour la consommation domestique et industrielle, ainsi que pour les fins agricoles et récréatives. C'est pour répondre à ces exigences que nous avons rassemblé et réorganisé à Québec, dans le cadre du ministère des richesses naturelles, les parties de l'ancien département des ressources hydrauliques et les bureaux de l'ancienne commission des eaux courantes qui forment maintenant les services hydrologiques et les services hydrauliques placés sous la direction générale des eaux. Plus nombreux et regroupés, nos ingénieurs et nos techniciens sont ainsi en mesure d'accélérer et d'intensifier les travaux d'hydrologie et d'hydrographie nécessaires à une gestion ordonnée de nos ressources hydrauliques.

En plus de la collection et de l'analyse de ces données de base, il y a les services hydrauliques proprement dits dont les fonctions sont l'administration des droits de l'état sur les cours d'eau et l'exécution de travaux d'amélioration du lit des rivières et d'entretien des barrages du gouvernement.

L'administration du domaine hydraulique est une tâche particulièrement lourde, en raison du nombre considérable de cas laissés en suspens dans le passé. Ainsi, plus de 300 baux de flottage du bois étaient en instance de renouvellement en 1960. Des normes générales ont été adoptées, qui permettent de traiter avec uniformité tous les cas restés en suspens. Le nombre des demandes du public pour location de biens du domaine hydraulique va en s'accroissant. De plus, il faut rétablir la surveillance et le contrôle de l'état dans les cas d'empiètement dans le lit des rivières et d'érection des nombreux ouvrages dont l'approbation n'est pas prévue par la loi des eaux courantes.

Dans le cas de travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux, à diminuer les dangers d'inondation et à prévenir l'érosion, un soin particulier a été apporté à la préparation des projets, afin de s'assurer de les exécuter au meilleur prix. C'est pourquoi, même si presque tous les projets du ministère en ce domaine ont pu être exécutés, leur coût total a été moindre que la somme de \$600,000. prévue au budget. Quinze projets ont été exécutés et vingt ont prévus pour l'année qui commence, à même un budget légèrement réduit. De même,

les travaux d'entretien des barrages ont été examinés avec les plus grands soins, afin d'éviter de compromettre la rentabilité de ces ouvrages, tout en les maintenant en bon état.

La planification

Ce service se consacre essentiellement à l'étude et à la recherche afin de soumettre au ministère la documentation requise pour lui permettre d'établir sa politique dans l'administration des lois qui lui sont confiées, dans tout ce qui dépasse le cadre de l'interprétation strictement technique ou légale.

La direction de la planification a collaboré avec la direction des eaux dans l'établissement d'une politique générale de tarification pour les redevances à la production d'électricité, à la location de forces hydrauliques, de lots de grève, de barrages de flottage et de droits de passage pour les lignes de transport d'énergie.

La direction de la planification s'est également vu confier le soin de préparer la documentation nécessaire pour les nouveaux contrats d'utilisation des eaux provenant de barrages réservoirs appartenant à la Province ; plusieurs de ces contrats n'avaient pas été renouvelés. Le principal, concernant l'utilisation des eaux du Saint-Maurice, a été renouvelé l'été dernier, à des taux de redevances plus élevés, qui permettent à la province d'amortir les coûts de reconstruction et de réparation des barrages ainsi que de participer plus activement aux bénéfices résultant de leur exploitation.

Du côté des mines, les études faites par cette direction ont eu un caractère plus restreint et concernant surtout des questions de droits miniers, en particulier l'examen, du point de vue économique et fiscal, des représentations qui ont été faites à la suite de la publication du projet de révision de la loi des mines.

La direction, comme les autres services du ministère, collabore aux études entreprises en vue de l'établissement d'une sidérurgie au Québec.

Un service de photogrammétrie a été créé au sein de la direction de la planification, afin de coordonner l'exécution de travaux de photogrammétrie pour l'ensemble des ministères et d'établir éventuellement des archives photogrammétriques qui permettront de mieux utiliser la documentation acquise.

Enfin, la direction de la planification a collaboré avec le Conseil d'orientation économique dans l'étude du problème de l'électricité.

Les résultats obtenus jusqu'à maintenant indiquent la nécessité qu'il y avait de créer un service de planification au sein d'un ministère comme celui des richesses naturelles. Ce service ne s'occupe pas directement de l'administration des différentes questions de la compétence du ministère mais doit plutôt étudier l'ensemble des principaux problèmes dont le ministère doit s'occuper s'il veut jouer son rôle dans le développement économique de la Province.

Durant l'année qui commence, les travaux d'étude et d'analyse se poursuivront, et l'organisation de la direction sera complétée afin de pouvoir mieux répondre aux besoins.

Électrification rurale

L'Office de l'électrification rurale continue d'apporter une aide technique et financière aux coopératives. Il n'y a plus à prévoir la création de nouvelles coopératives, sauf dans les régions éloignées de la Côte Nord. Deux coopératives nouvelles ont été organisées dans cette région, à Blanc-Sablon et à Johann-Beetz. Une coopérative a aussi été organisée à l'Île-aux-Grues pour répondre, enfin, aux demandes répétées des gens de l'Île. Un câble sous-marin a été posé entre Cap Saint-Ignace et l'Île pour desservir la nouvelle coopérative.

La construction de la centrale de la rivière Magpie s'est terminée durant l'année. La ligne de transport entre Matapédia et New-Richmond a été achetée de la coopérative de Bonaventure, ce qui a permis à cette dernière de réduire ses taux. Les travaux de construction de la ligne Murdochville - Anse Pleureuse s'achèvent. Cette ligne permettra à la coopérative de Gaspé-Nord de recevoir l'électricité de l'Hydro-Québec et de réduire le coût aux consommateurs.

Au cours de l'année qui commence les immobilisations de l'office porteront surtout sur des lignes de transport d'énergie électrique et sur la construction de centrales pour les coopératives des parties les plus éloignées de la Côte Nord.

d) — CHASSE ET PÊCHE

Jusqu'à maintenant les ministères de chasse et pêche et des pêcheries maritimes étaient distincts. Nous venons de les unifier pour former le ministère de la chasse et des pêcheries. Nous pourrions ainsi éviter toute duplication de service et la population profitera des avantages d'une administration rendue plus efficace.

La pêche commerciale a joui d'un essor considérable grâce à la législation passée à la dernière session. Un montant de \$1,500,000 a ainsi été prêté aux pêcheurs pour la construction de bateaux de pêche. Le montant initial que doit verser le pêcheur pour obtenir un bateau moderne a été réduit de 20 à 10% et la prime d'assurance de ces bateaux a été absorbée entièrement par le gouvernement, depuis l'an dernier. L'événement historique de l'année, dans ce domaine, a été la mise en service du premier chalutier d'acier dans la Province de Québec, le *Bienvenue*, lancé à Sorel en décembre dernier. La capacité de ce bateau est de 100,000 livres de poisson par voyage.

Des subventions au montant de \$37,500, pour l'introduction de filets maillants pour la pêche à la morue, et de \$20,000, pour la construction de petites embarcations, ajoutées à la somme de \$125,000 prêtée aux pêcheurs côtiers par le crédit maritime, sur lequel le gouvernement paie 4% d'intérêt, ont permis d'obtenir d'excellents résultats. En 1961 par exemple, nos pêcheurs ont capturé 104,000,000 de livres de poisson, d'une valeur au commerce de \$8,200,000 ce qui établit un record de tous les temps dans la Province.

Dans le domaine de la chasse et de la pêche sportive, c'est sans contredit la réorganisation du service de protection qui a le plus contribué à protéger et accroître la valeur des territoires de chasse et pêche de la Province.

Nous possédons déjà un corps de gardes-chasse et de gardes-pêche qualifiés pour voir à l'application des lois et à la mise à la raison de tous ceux qui veulent dilapider d'une manière égoïste des richesses naturelles qui appartiennent à toute la population du Québec. Nous avons réussi à éliminer totalement tout genre d'interférence politique, ou autre, au sein de ce service, de sorte que ceux qui prennent le risque de commettre des infractions doivent se soumettre aux décisions des tribunaux qui, enfin ont le dernier mot en la matière.

Nous avons aussi instauré un service d'aménagement de la faune terrestre et aquatique. Ce service, étant décentralisé, aura des ramifications dans les dix principaux districts de la Province. Nos naturalistes, de qui relèveront les divers bureaux établis dans ces districts verront, en collaboration avec les associations locales, à conserver et à accroître les réserves de gibier et de poisson. Nous avons déjà malheureusement dans la Province beaucoup de cours d'eau qui ont été ruinés par des pêches trop intensives ou d'autres facteurs, tel que la pollution, et il est grand temps que nous prenions les mesures qui s'imposent pour redonner un peu de vie à ces lacs et rivières. Nous appliquerons également des mesures énergiques de repeuplement et d'aménagement en ce qui concerne le gibier en forêt.

Tout cela doit être fait, non seulement pour permettre à une certaine classe de la société de profiter des plaisirs de la forêt, des parcs provinciaux et des rivières à saumon, mais aussi pour rendre ceux-ci accessibles à tous ceux qui veulent se récréer, même si leurs moyens pécuniaires sont très limités. Nous ne prétendons pas pouvoir réaliser cet objectif en quelques mois, mais nous sommes assurés d'être en mesure, dans un avenir très rapproché, de répondre aux demandes toujours croissantes de la population québécoise.

e) — INDUSTRIE ET COMMERCE

Afin d'être plus en mesure de répondre aux nécessités de l'heure, le ministère de l'industrie et du commerce de la Province de Québec, s'est vu dans l'obligation, dès 1960, de réorganiser ses divers services et d'en créer de nouveaux. Les nouvelles conjonctures économiques qui se manifestent dans le monde industriel et commercial à l'échelle internationale ne sont pas sans exercer leur influence sur la marche de notre propre développement économique. L'industrie et le commerce de la Province, plus particulièrement la petite et la moyenne industrie, qui sont à la base de notre progrès dans le cadre de nos ressources humaines et matérielles, éprouvent un besoin grandissant d'appui gouvernemental.

Pour s'acquitter de ses fonctions, le ministère dispose de plusieurs services dont les activités s'étendent à de nombreux domaines : le bureau d'expansion industrielle, le bureau des recherches économiques et scientifiques, le

bureau provincial de la statistique, le service de l'hôtellerie, l'office de l'artisanat et de la petite industrie, le centre de mécanographie et le service de l'administration.

Le bureau d'expansion industrielle

L'année 1961 a vu les demandes faites au bureau d'expansion industrielle se multiplier, et de ce fait, le bureau a dû s'engager dans de nombreuses et nouvelles activités.

Le bureau a cherché, en particulier, à établir des relations plus étroites et intimes avec les agences privées de développement industriel : les banques, les compagnies de transport ferroviaire et les utilités publiques. De grands progrès ont été enregistrés dans ce domaine. Des relations beaucoup plus étroites ont également été établies avec la banque d'expansion industrielle. Le bureau a fait valoir, auprès de la banque, l'importance qu'il y aurait pour elle à synchroniser ses opérations avec le programme régional de son ministère. En outre, la banque se devrait de créer un certain nombre de succursales régionales qui pourraient étroitement associer leurs actions à celles des délégués industriels régionaux du ministère de l'industrie et du commerce.

Plusieurs conférences, tant à l'intérieur de la Province qu'à l'extérieur, ont sollicité la présence des officiers du bureau. A l'extérieur, il y eut la conférence de l'*American Industrial Development Council*, tenue cette année pendant quatre jours à Dallas, Texas. Au mois d'août, c'était l'*Inter-American Industries Conference* tenue à Chicago et groupant des représentants de tous les pays de l'Amérique du Nord, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, réunissant des délégués d'entreprises privées aussi bien que des gouvernements. Trois provinces canadiennes y participaient : l'Ontario, le Manitoba et le Québec.

L'ouverture de la maison du Québec à Paris vit la tenue simultanée de plusieurs conférences auxquelles participa le bureau. Le bureau prit aussi part aux deux conférences de *Provincial Trade and Industry Council* qui réunissaient les différents ministères provinciaux de l'industrie et du commerce et le ministère fédéral du commerce. Des relations intimes et amicales purent ainsi être établies avec les organisations provinciales d'expansion industrielle, ainsi qu'avec les services fédéraux.

A l'intérieur de la Province, le bureau a participé activement aux deux conférences de l'association des commissaires industriels de la Province de Québec. La dernière en date, tenue au mois de novembre 1961, a vu, au dire de tous, la plus forte contribution jamais offerte par le ministère de l'industrie et du commerce, tant au pont de vue conférenciers, documentation et participation aux discussions.

A la fin de l'année, le bureau était activement engagé dans l'organisation de trois conférences importantes à Montréal. Les deux premières avaient pour objectif de présenter le programme régional du ministère aux grandes associations

de la Province, aux bureaux-chef des banques, des compagnies d'utilités publiques, des compagnies de transport ferroviaire, des compagnies de transport routier, ainsi qu'aux centrales syndicales et aux grandes entreprises montréalaises ayant des usines dans certaines régions de la Province. Le but à atteindre était d'obtenir le support de toutes ces organisations pour le programme régional du ministère. Enfin, le bureau était en train d'organiser une conférence fédérale-provinciale de promotion industrielle, à laquelle devaient participer le ministre, le sous-ministre et tous les chefs de service du ministère fédéral du commerce.

Il faut également noter que, pendant l'année 1961, le bureau d'expansion industrielle a mis sur pied un programme d'action régionale comportant quatre points principaux : la division de la Province en 14 territoires de développement, la nomination de délégués industriels régionaux résidant dans chacun de ces territoires, la création de conseils économiques régionaux qui grouperaient toutes les forces économiques de la région, la création d'organismes spécialisés de développement industriel à l'échelon municipal. Ce programme a commencé à être réalisé et, à date, quatre délégués régionaux ont été nommés.

Le bureau des recherches économiques

Le bureau des recherches économiques et scientifiques a entrepris, au cours de 1961, plusieurs études tant dans le domaine de la conjoncture économique, que dans celui du développement régional et de l'emploi. A ce propos, il faut souligner que le bureau des recherches économiques du ministère sera chargé de mener à bien une grande enquête sur le problème du chômage dans la Province de Québec. Cette enquête, qui fait suite aux demandes de plusieurs mouvements sociaux, notamment la confédération des syndicats nationaux, sera la plus complète du genre jamais entreprise dans la Province. Nul doute qu'il en découlera de précieux renseignements aptes à guider l'action que le gouvernement se doit de poursuivre en cette matière.

Le bureau des recherches économiques, par son service de la conjoncture, a préparé l'imposante documentation économique qui apparaît en annexe au présent discours du budget. Il a aussi procédé à une étude sur la consommation apparente de l'acier, à des recherches sur le développement régional, ainsi qu'à certains travaux sur les facteurs de localisation industrielle, le commerce de détail par comté, la taxation industrielle, les plans de pension, le financement de la petite entreprise industrielle, etc. On s'est également penché sur des problèmes tels que le marché de l'industrie de l'acier dans le Québec et les programmes de mise en valeur de certaines régions économiques de la Province.

A cause de l'étendue et de la variété de ses travaux, le bureau des recherches économiques et scientifiques fournit au gouvernement des lumières intéressantes sur des points de notre économie sur lesquels on n'avait, jusqu'à aujourd'hui, que peu de renseignements.

Le bureau provincial de la statistique

Le bureau provincial de la statistique constitue un service important du ministère de l'industrie et du commerce. Il répond aux besoins des autres ministères et des organismes administratifs et d'utilité publique qui contribuent au fonctionnement du gouvernement. Le bureau met également à la disposition de tous les intérêts privés les résultats des travaux qu'il accomplit, lesquels sont consignés dans un bon nombre de publications régulières.

Une législation abondante institue des services nouveaux à l'intérieur des cadres permanents, et amène la réorganisation de nombreux autres ministères, services et offices du gouvernement, plus particulièrement de ceux qui sont appelés à étudier et à établir les bases d'un vaste programme visant à promouvoir l'expansion économique de la Province de Québec. Ces mesures législatives apportent une augmentation correspondante de besoins en données statistiques nouvelles, sans lesquelles, au sein de la conjoncture actuelle, il serait impossible d'orienter efficacement l'économie de la Province. C'est pourquoi, le bureau provincial de la statistique, qui est au service d'une économie en pleine évolution, doit s'adapter aux conditions présentes et développer rapidement des divisions et sections nouvelles, qui lui permettront de remplir avec efficacité le rôle qui lui est assigné.

Le bureau provincial de la statistique, tout en maintenant les services existants, étend constamment son champ d'action et procède à une réorganisation qui tient compte des nombreuses exigences nouvelles.

Rappelons qu'il vient de fonder, ce mois-ci, une revue statistique mensuelle dans laquelle les spécialistes de l'économie, les administrateurs publics et privés, ainsi que le public en général pourront trouver une abondante et utile documentation. Il s'agit là d'une initiative nouvelle au Québec.

L'office provincial de l'artisanat et de la petite industrie

L'office provincial de l'artisanat et de la petite industrie a, pour sa part, continué au cours de 1961 à organiser des activités destinées à promouvoir l'artisanat du Québec. Des expositions de cadeaux (*Gift Shows*) ont été organisées et se sont avérées un plein succès tant au point de vue du revenu de l'artisan qu'au point de vue de publicité pour l'artisanat en général. Ces expositions ont eu lieu à Montréal du 28 au 31 août 1961, à Toronto du 25 au 28 septembre 1961.

La centrale de l'artisanat a également participé à l'exposition provinciale de Québec du 1^{er} au 10 septembre 1961 ainsi qu'au salon de l'alimentation au palais du commerce de Montréal du 31 octobre au 5 novembre 1961.

La plus grande exposition tenue en faveur des artisans était la foire de l'artisanat et du cadeau de Noël qui a eu lieu au palais du commerce de Montréal du 1^{er} au 10 décembre 1961. Le nombre de visiteurs a été de 63,693 et les ventes se sont élevées à plus de \$50,000.

Le centre de mécanographie a, de son côté, facilité les études poursuivies par les divers services du ministère de l'industrie et du commerce et participé à des travaux conduits par d'autres ministères. Le centre a notamment assumé l'importante tâche que représentent la tabulation et la compilation statistique du programme d'assurance-hospitalisation.

Quant au Service de l'hôtellerie, il s'occupe de la surveillance et de l'inspection des établissements hôteliers du Québec, ainsi que de l'éducation et de la promotion du personnel qui y est employé ou qui s'y destine.

f) — VOIRIE

Un réseau de voies de communications harmonieusement équilibré s'inscrit dans le programme général de toute nation qui veut se maintenir à son rang et accroître son potentiel économique en cette époque de concurrence mondiale. Le gouvernement actuel reconnaît l'importance de la route et la nécessité d'investissements toujours plus considérables de voirie.

Les montants dont nous disposons pour la modernisation de notre réseau routier étant nécessairement limités, nous avons établi un plan d'aménagement à long terme. Nous avons fait des études afin de déterminer quelles opérations s'imposaient d'ici les cinq prochaines années et d'orienter en conséquence la distribution des sommes qui peuvent être attribuées à cette fin. Nous avons, dans l'établissement de ce plan d'ensemble, tenu compte, aussi largement que possible, des perspectives de développement commercial et d'expansion industrielle susceptibles de modifier et d'accentuer l'intensité de la circulation dans les diverses régions de la Province. Le programme que nous avons établi pour les cinq prochaines années reste souple et adaptable à des nécessités nouvelles.

L'accroissement de la circulation dans la Province de Québec comme partout ailleurs pose sans cesse des problèmes nouveaux. Il exige de plus en plus l'aménagement de routes plus larges, plus confortables et plus résistantes à des charges plus lourdes et répétées à un rythme de plus en plus rapide. Il faut envisager pour l'avenir l'élargissement des emprises, la prévision de tracés nouveaux et la réalisation systématique du contournement des agglomérations. Il faut tenir compte du problème complexe des aménagements urbains dans les grands centres et de l'amélioration du réseau secondaire.

Le gouvernement actuel, conscient de l'importance d'un réseau routier de premier ordre, mettait à la disposition du ministère de la voirie au cours de l'année 1961-62 un montant de \$152,925,000 pour l'élaboration d'un vaste programme d'amélioration générale de voirie, conforme aux besoins de toutes les classes de la population et aux exigences de la prodigieuse expansion de la circulation. Au cours de 1961, le ministère de la voirie, en plus des travaux considérables exécutés pour l'aménagement de la route trans-canadienne, a entrepris la modernisation des principales voies de communication qui relient les grandes villes entre elles, et la Province aux provinces et aux états américains voisins,

ainsi que l'amélioration de nombreux chemins ruraux dans toutes les régions, même les plus éloignées. Des entreprises de construction, de réfection et d'asphaltage furent effectuées sur une longueur de 2,975 milles.

Dans les comtés du bas du fleuve Saint-Laurent, de Montmagny à l'extrémité de la péninsule de Gaspé, des travaux furent exécutés sur une longueur de 471 milles et ont nécessité des déboursés de l'ordre de \$6,035,000. Des travaux considérables furent exécutés sur la route de ceinture de la Gaspésie ainsi que sur plusieurs chemins à l'intérieur de la péninsule.

Sur la côte nord du Saint-Laurent, le ministère de la voirie a dépensé \$3,550,000 pour la construction et la réfection de 224 milles de chemins, particulièrement sur la route No 15, de Tadoussac à Sept-Iles et de Mingan à Havre-Saint-Pierre.

Dans les régions de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean, des routes ont été construites ou améliorées sur une longueur totale de 126 milles nécessitant des déboursés pour un montant de \$3,250,000. Parmi les entreprises les plus considérables, il y a lieu de mentionner la construction des routes Chicoutimi-Tadoussac et Roberval-La Tuque.

Pour l'aménagement du réseau routier de la région métropolitaine de Québec, le ministère a dépensé, au cours de 1961, deux millions de dollars et a fait d'autres travaux dans les comtés avoisinants sur une distance de 122 milles pour un montant de \$2,790,000.

Dans la région de Trois-Rivières et de la Mauricie, une somme de \$1,980,000 a été dépensée pour l'amélioration de 130 milles de chemins. Les travaux les plus considérables furent exécutés aux approches du nouveau pont de Shawinigan, qui sera terminé au cours de 1962 par le ministère des travaux publics.

Sur la rive sud du Saint-Laurent, du comté de Lévis au comté de Chambly, des travaux d'amélioration furent exécutés sur 205 milles de routes pour un montant de \$3,350,000. Des entreprises de réfection furent également exécutées dans la région de la Beauce et des comtés avoisinants ainsi que dans les Cantons de l'Est pour un montant de \$8,180,000 couvrant une longueur totale de 736 milles.

Dans la région métropolitaine de Montréal ainsi que dans tous les comtés contigus de la métropole, nous avons commencé la réfection complète de notre réseau routier, demandée depuis plusieurs années par la population. On a dépensé, au cours de 1961, \$7,930,000 pour le début d'aménagement de 366 milles de routes. Parmi ces entreprises, on doit faire mention particulièrement de l'aménagement des approches du pont Champlain, qui fait partie d'un vaste plan d'ensemble d'un réseau moderne de routes à voies divisées et à accès contrôlés sur la rive sud du Saint-Laurent dans les comtés de Chambly, Laprairie et Châteauguay, ainsi que la construction d'une route à voies divisées et à accès contrôlés afin de relier notre Province à la route 401 dans la province d'Ontario.

Dans la région des Laurentides, les routes furent améliorées sur une longueur de 210 milles nécessitant des déboursés de l'ordre de \$4,800,000. Dans la

partie nord-ouest de Montréal, du comté de Deux-Montagnes jusqu'au comté de Pontiac, aux limites de la province d'Ontario, nous avons dépensé \$1,985,000 pour la réfection de 105 milles de chemins. Enfin, les routes des régions de l'Abitibi et du Témiscamingue subirent, au cours de 1961, d'importantes transformations et le ministère y a dépensé \$3,150,000 pour l'amélioration de 280 milles de chemins afin de favoriser l'essor de l'industrie minière dans cette importante partie de la Province.

Quant à la construction de la route trans-canadienne, elle a débuté au cours de 1961. Le gouvernement avait inscrit au budget 1961-62, à cette fin, une somme de \$31,713,000. Avec la contribution de l'administration fédérale, qui était de \$21,685,000, nous pouvions exécuter des travaux pour un montant de \$53,398,000. Au 31 mars 1962, ce montant était à peu près complètement engagé pour l'aménagement de la route. Au cours de 1961, nous avons exécuté \$17 millions de travaux ; de ce montant, \$6,380,000 sont récupérables de l'administration fédérale. Une pénurie de techniciens au ministère de la voirie pour la formation d'un service spécialement préposé à la préparation des divers projets d'aménagement de cette route et l'organisation complète d'un service pour les demandes de soumissions publiques, qui n'existait pas au ministère, ont retardé le début des travaux qui n'ont pu être entrepris qu'au milieu de l'été. Nous aurons dépensé, au cours du présent hiver, environ \$2,250,000 pour la construction de cette route, ce qui contribue à soulager le chômage dans les comtés où ces travaux sont exécutés.

Il convient, en passant, de signaler qu'à cause de la pratique qu'a adoptée le gouvernement de la Province d'exiger des soumissions publiques dans tous les domaines où ce système peut s'appliquer, l'administration provinciale a, cette année encore, réalisé d'importantes économies. Au ministère de la voirie, on a pu, par exemple, constater, dans le cas du réseau routier ordinaire, que les contrats accordés entre avril 1961 et mars 1962 représentaient des déboursés de 26.8% inférieurs aux devis estimatifs préparés par le ministère. Dans le cas de la route trans-canadienne, la différence est de 22.7%.

Si les diverses entreprises de voirie pour l'amélioration générale du réseau routier constituent l'un des traits saillants de l'activité du ministère de la voirie, l'entretien des chemins n'en reste pas moins une de ses principales préoccupations. L'entretien est un problème de douze mois par année qui absorbe maintenant 32 pour cent du budget du ministère de la voirie.

Le gouvernement actuel s'étant engagé à prendre complètement à sa charge d'ici quelques années le déneigement des routes, nous avons entretenu à nos frais, au cours de l'hiver 1960-61, 3,500 milles additionnels et, au cours de l'hiver 1961-62, 3,000 milles de plus ont été déneigés aux frais du ministère de la voirie. De plus en plus, des municipalités ou organisations locales demandent l'aide du gouvernement pour l'entretien de nouvelles routes ; cela démontre à quel point le public, dans toutes les régions de la Province, tient au déneigement des routes. L'entretien d'hiver exige des dépenses considérables mais elles sont largement compensées par les avantages qu'il procure aux petites municipalités

comme aux grandes villes, aux gens de toutes les classes de la société, même à ceux qui ne possèdent pas d'automobile; il leur est possible de voyager en autobus et le transport des marchandises par camion profite à tous.

Parmi les projets du ministère pour l'exercice financier 1962-63, rappelons, comme les journaux l'ont déjà dit, le début du prolongement de l'autoroute des Laurentides, de Saint-Jérôme à Sainte-Adèle. On estime que le coût de cette amélioration importante à notre réseau routier s'établira à environ \$20,000,000.

De plus, le gouvernement est heureux d'annoncer que les Cantons de l'Est seront bientôt reliés à la métropole par la construction de l'autoroute des Cantons de l'Est que la population réclame depuis déjà longtemps. L'Office des autoroutes a été autorisé à préparer les plans et devis. La construction proprement dite devrait débiter au cours de 1963.

Quant à la rive nord du fleuve, des études sont actuellement en cours ; celles-ci nous permettront de prendre ultérieurement des décisions précises en vue de doter cette partie de la Province de moyens de communication adaptés aux besoins de la vie économique moderne.

L'année 1961-62, dans le domaine de la voirie, a donc été des plus progressives et les projets pour l'avenir immédiat sont considérables. Nous sommes convaincus que les deniers publics ont été dépensés à bon escient et que la première étape d'exécution de notre plan d'ensemble pour l'amélioration du réseau routier de la Province profitera à toute la population. Le travail déjà accompli et l'envergure des projets du ministère laissent prévoir que, d'ici quelques années, la voirie pourra jouer un rôle encore plus important dans l'essor de la vie économique et sociale du Québec.

g) TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Plusieurs transformations importantes ont été apportées dans la structure interne du ministère des transports et communications au cours de l'année 1961.

En effet, le 1^{er} septembre dernier toute l'administration de la Loi des véhicules-automobiles est passée de la juridiction du ministère du revenu à celle du ministère des transports et communications. Vers la même date, soit exactement le 1^{er} octobre 1961, est entrée en vigueur la loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile, loi votée à l'unanimité de la Chambre, lors de la dernière session.

Cette législation qui était réclamée depuis des années par le grand public, a, en l'espace de quelques mois, donné d'excellents résultats, en ce sens que le nombre des automobilistes assurés est passé de 55% à plus de 80%. De moins en moins l'on verra sur nos routes de ces conducteurs insolvables, pour qui la vie et les biens d'autrui n'avaient aucune importance.

La loi de responsabilité financière a été accueillie avec joie et reconnaissance par le public, et nous prévoyons que d'ici très peu de temps, la presque totalité des automobilistes du Québec seront « couverts » par une compagnie d'assurance ou auront fourni une preuve de responsabilité financière.

On ne saurait croire le nombre d'injustices qu'une telle législation a pu corriger. Évidemment, l'application de la loi n'a pas été sans produire certains heurts ; elle a été appliquée intégralement et sans le moindre favoritisme de la part de qui que ce soit et à l'endroit de qui que ce soit. Les trois juges, faisant partie du tribunal de sécurité routière formé spécialement pour étudier les cas d'annulation de permis ou de refus par le directeur, ont accompli un travail remarquable et fait en sorte qu'aucun droit ne soit lésé.

Signalons aussi qu'au cours de l'année 1961, le ministère des transports et communications a fait un nouvel effort, et celui-ci beaucoup plus concerté que par le passé, pour répandre partout les moyens de favoriser la sécurité routière, en particulier chez les jeunes. On a tenu 1,566 ralliements dans 1,360 écoles et 311,738 élèves et étudiants ont eu l'occasion de suivre ces cours donnés à l'aide de projection lumineuse.

Quant au service d'inspection du ministère des transports et communications chargé de surveiller l'exécution de la loi sur le transport routier (concernant tous les véhicules détenteurs d'un permis de la Régie des transports) il a accompli un travail remarquable grâce à un meilleur entraînement et à l'augmentation rendue nécessaire du personnel enquêteur. Les statistiques indiquent que la Loi du transport routier est maintenant appliquée de façon beaucoup plus suivie.

En ce qui concerne le nouveau bureau des véhicules-automobiles établi par une loi de la Législature, lors de la dernière session, il a vu accroître son volume de travail. Le nombre des véhicules enregistrés est passé à 1,267,944 pour l'année financière 1961-62, soit une augmentation de 106,345 sur l'année financière 1960-61. Quant au nombre de permis de conduire, il était en 1961-62 de 1,324,933. L'importance de ces chiffres indique en partie les problèmes de circulation et de voirie auxquels le gouvernement a à faire face.

Le service aérien du ministère des transports et communications, grâce à ses techniciens, a pu mettre au point, l'année dernière, un système de protection des forêts par avions-citernes. Les résultats sont très concluants et plusieurs autres provinces adopteront sous peu un système identique. Cette méthode d'arrosage des forêts a été appliquée en coopération très étroite avec le ministère des terres et forêts.

Grâce à certaines réorganisations internes, la Régie des services publics et celle des transports s'efforcent de maintenir à date le rôle des différentes causes soumises. Pour accélérer le travail elles peuvent maintenant siéger en deux bancs, ce qui constitue une nette amélioration dans l'exécution de la tâche qui leur est confiée.

h) TRAVAUX PUBLICS

Le ministère des travaux publics connaîtra, durant l'exercice 1962-1963, une grande activité, tant dans le domaine des édifices que dans celui des ponts.

Le budget permettra de mettre en chantier 91 ponts permanents dont la construction est jugée urgente. Voici, parmi les principales, quelques-unes des installations qui seront entreprises : un pont-route contigu au barrage de l'Hydro-Québec à Carillon, dans le comté d'Argenteuil ; le jumelage des deux ponts de la route N° 2 entre Sainte-Anne de Bellevue, l'île Perrot et Vaudreuil ; la participation de la Province à l'érection du pont inter-provincial Cartier-Macdonald entre Hull et Ottawa ; une installation nouvelle sur la route N° 18 entre Saint-François-de-Sales, comté de Laval, et Terrebonne ; la reconstruction d'un pont entre Repentigny et Charlemagne. Il faudra construire en outre plusieurs ponts sur la nouvelle route entre Sainte-Anne de Chicoutimi et Tadoussac et sur la Côte Nord dans les circonscriptions de Saguenay et Duplessis. Un pont est aussi requis dans le nouveau tracé de la route N° 5 qui traverse la rivière Saint-François entre Richmond et Melbourne. Aux 91 ponts permanents, il faudra ajouter une quinzaine d'installations à construire pour le compte du ministère de la voirie sur le parcours de la route trans-Canada.

Il y a plus. Depuis un an nous avons étudié, en collaboration, le projet d'une traversée du fleuve Saint-Laurent à la hauteur des îles de Boucherville. Nous entendons commencer prochainement la réalisation de ce projet.

En ce qui concerne la sortie ouest du Boulevard métropolitain, dans la partie de la route trans-Canada qui traverse l'île de Montréal, nous avons, aux derniers jours de février, adjugé le contrat pour le pont entre Vaudreuil et l'île Thomas. Ce sera ensuite le pont entre Senneville et l'île aux Tourtes qui complètera le joint.

Toujours dans le domaine des prévisions, mentionnons également que le premier ministre a reçu, de la part de la corporation du pont de Trois-Rivières, le rapport d'une expertise aux fins de déterminer le moyen le plus recommandable d'assurer la traversée routière du Saint-Laurent entre Trois-Rivières et la rive sud du fleuve. Le coût du pont serait d'environ \$25,000,000. Le gouvernement attend maintenant un rapport financier de la corporation du pont de Trois-Rivières.

Il convient aussi de faire remarquer que le budget de l'exercice 1962-63 permettra de parachever 56 ponts qui ont été commencés ou qui étaient en voie d'exécution durant l'exercice précédent. Parmi ces installations, mentionnons le jumelage du pont Honoré-Mercier, le pont de Shawinigan, le pont qui traverse la rivière Nouvelle à Hopetown dans Bonaventure, le pont de la rivière Romaine dans le comté de Duplessis, le pont de Sainte-Catherine de Portneuf, l'installation qui enjambe la rivière Sainte-Marguerite à Sacré-Cœur-de-Jésus au Saguenay et le pont du boulevard Hamel à Petite-Rivière dans le comté de Saint-Sauveur.

Le ministère des travaux publics comporte une section préposée à l'entretien des ponts et à la construction des ponts temporaires. Par le truchement de ce service, les travaux publics continueront d'aider les municipalités à maintenir la circulation routière en tout temps. Le même organisme voit simultanément à améliorer graduellement les structures. L'action du ministère, dans ce domaine, porte sur le choix des matériaux, la modification des dimensions de la voie carros-

sable et sur l'alignement du pont avec la route dont il fait partie. Chaque année, le gouvernement, dans les limites du budget, élimine le plus possible de ces ponts étroits ou de ces installations qui imposent des virages à angle droit, deux anomalies qui n'ont plus leur raison d'être en notre ère de circulation intense.

Il est utile d'ajouter que, chaque année, le ministère des travaux publics répare et améliore 800 ponts en plus de remplacer environ deux cents installations de bois par des ponts de bois et acier. Ces travaux sont exécutés en régie par la main-d'œuvre locale sous la conduite de nos ingénieurs et de nos contremaîtres.

Comme contribution à la réduction du chômage, le gouvernement poursuit tout l'hiver la réparation des ponts et la construction de ponts bois-acier. L'expérience a montré que dans ce genre d'entreprises une plus grande partie du dollar dépensé va dans les goussets du journalier, la mécanisation étant pratiquement nulle.

Avant d'en finir avec le chapitre des ponts, rappelons que la Province se trouve bien de la politique que nous avons instaurée, qui consiste à demander publiquement des prix et à adjuger le contrat à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, compte tenu de sa solvabilité et du bien-fondé de sa proposition. Cette pratique a valu à la Province, l'an dernier, dans le cas de seulement 67 contrats de ponts, une économie globale de \$2,223,143.61, si l'on tient compte de l'écart entre les propositions de prix les plus basses et les plus élevées.

Nous suivons d'ailleurs la même politique dans le cas des immeubles, la construction ayant été centralisée au ministère des travaux publics. Cette politique est également appliquée dans d'autres ministères.

L'activité du ministère des travaux publics dans le domaine des édifices n'est pas moins intense. Le service des immeubles comporte deux sections distinctes : le service de l'entretien et celui de la construction. L'un et l'autre ont une tâche considérable.

Le service de l'entretien a la charge de tous les immeubles qui sont la propriété de la Province. Il a aussi juridiction sur tous les locaux loués par la Province pour les fins administratives. Le service de l'entretien est donc un rouage très important du ministère des travaux publics.

Plus apparent toutefois est le travail de la division de la construction. Celle-ci a un programme d'envergure pour les quelques années à venir. Pour tous les projets du gouvernement, la division de la construction consulte les divers ministères pour satisfaire à leurs besoins en immeubles. Une fois que la trésorerie a donné son assentiment, l'architecte en chef fait préparer les plans et devis, demande publiquement des propositions de prix, adjuge le contrat et en surveille l'exécution, puis il avise le ministère concerné des sommes qu'il lui faut payer.

Pour ce qui est du programme de la division de la construction pour l'exercice financier 1962-1963, mentionnons que, dans la ville de Québec, il nous faudra compléter la transformation du Château Normandie qui abritera l'Office du tourisme. De même, nous transformerons l'ancienne Académie pour y loger, en mai 1963, le ministère du revenu.

Le ministère des travaux publics entreprendra la préparation des plans d'un édifice qui s'élèvera sur le boulevard Saint-Cyrille, entre les rues Claire-Fontaine et Turnbull. Il fera contre-partie aux quartiers généraux de la Sûreté provinciale logés, on le sait, dans l'ancien hôpital Jeffery Hale. On construira, rue Turnbull, une annexe au pavillon qui abrite l'Office du crédit agricole.

A Québec encore, le gouvernement a acquis les immeubles que l'Université Laval possède boulevard de l'Entente. Les services du ministère des richesses naturelles se trouveront ainsi centralisés ; le service des mines s'accommodera très bien de l'édifice libéré par l'école des mines. Grâce à cette acquisition et à la centralisation qui en découlera, la Province économisera au moins un demi-million de dollars annuellement, au poste des loyers.

On a jugé que l'ancien hôpital Sainte-Justine n'est pas propre à abriter les détenus mentaux de la prison de Bordeaux, contrairement au but qui lui avait été assigné durant l'exercice 1959-1960. Une étude approfondie a amené le gouvernement à conclure que cet immeuble servirait très bien les fins du bien-être social qui est très à l'étroit présentement. On achève les plans qui permettront de transformer l'ancien hôpital pour l'affecter au bien-être social.

Dans la métropole toujours, le gouvernement a acquis, pour moins de \$700,000, l'ancien édifice de l'Hydro-Québec, rue Craig. Les 90,000 pieds carrés de plancher utilisables en bureaux feront que la Province économisera annuellement \$270,000 en loyers.

La construction du nouveau palais de justice de Montréal est de plus en plus à l'ordre du jour. Les travaux publics achètent de ce temps-ci les propriétés du quadrilatère formé par les rues Saint-Laurent, Craig, Saint-Gabriel et Notre-Dame. La préparation des plans est commencée.

Le ministère des travaux publics compte de plus commencer à l'été la construction de quatre palais de justice, à Saint-Hyacinthe, à Sorel, à Baie Comeau et à New-Carlisle. A Drummondville le palais de justice et les services administratifs de plusieurs ministères déménageront le 1^{er} mai dans l'immeuble dont les travaux publics achèvent la construction.

Rappelons pour finir, que le ministère des travaux publics construit des édifices pour tous les ministères. C'est ainsi que l'on entreprend l'érection d'écoles techniques à Drummondville, à Magog, à Saint-Jean et à Asbestos. De son côté le ministère de la famille et du bien-être social a confié aux travaux publics la construction de foyers d'accueil à Montréal, à Louiseville, à la Guadeloupe et aux Escoumains.

3 — *L'appareil administratif de l'État*

Dans tous les pays modernes, le gouvernement, avec le temps et à cause des circonstances, a été appelé à prendre de plus en plus de responsabilités. Le bien commun exigeait qu'il agisse ainsi.

Le Québec n'a pas échappé à cette tendance et, grâce à la description de l'activité de plusieurs ministères dans ce qui précède, on peut constater l'étendue des attributions que notre population lui a confiées. Pour s'en acquitter, le gouvernement doit compter sur des revenus suffisants et doit surveiller de près les dépenses encourues par ses divers services.

Il doit de plus, comme il convient, administrer la justice, collaborer au travail des administrations publiques, comme les municipalités, dont la juridiction est moins étendue que la sienne et fournir à l'ensemble de la structure gouvernementale et au public en général les services d'information et de documentation indispensables.

a) REVENU ET FINANCES

C'est au cours de l'an dernier que l'ancien bureau du revenu de la Province a été détaché du ministère des finances pour devenir le ministère du revenu de la Province de Québec. A la suite d'une enquête et d'études faites par des conseillers en administration, ce nouveau ministère sera bientôt réorganisé ; le but de ces réformes est d'augmenter l'efficacité administrative dans la perception des sommes exigibles. Nous croyons ainsi que la rentrée des fonds que l'état doit toucher se fera de façon plus juste pour l'ensemble des contribuables.

Il faut également signaler, en parlant du ministère du revenu, que des mesures seront adoptées pour éviter, dans le domaine de l'impôt sur le revenu, toute duplication d'impôt provincial sur le revenu auquel sont assujettis depuis le 1^{er} janvier dernier les contribuables de toutes les provinces. De plus, nous verrons à continuer d'accorder au contribuable soumis à la Loi de l'impôt provincial sur le revenu, les mêmes exemptions et les mêmes déductions que celles qui lui sont accordées en vertu de la Loi fédérale correspondante.

Le Conseil de la trésorerie, qui relève du ministère des finances, a été mis sur pied dès le début de l'année fiscale 1961. Il se consacre à la surveillance des finances et au contrôle budgétaire et, au cours de la dernière année, il a eu à se prononcer sur tous les engagements du gouvernement de \$25,000 à \$1,000,000, les transactions dépassant cette somme étant réservées à l'attention du Conseil exécutif. De plus, en sus des autres fonctions prévues par la loi, le contrôleur de la trésorerie est responsable des engagements budgétaires de moins de \$25,000. L'existence et l'action du Conseil de la trésorerie permet donc une saine administration des fonds publics, car la surveillance des dépenses gouvernementales ne se fait pas après coup, mais au contraire avant même qu'elles ne soient effectuées.

Le Conseil a également présenté ses recommandations au lieutenant-gouverneur en conseil sur les nominations, rémunérations, permutations et mises à la retraite des fonctionnaires et employés du gouvernement, libérant ainsi le Conseil exécutif de cette étude préalable et lui permettant ainsi de disposer de plus de temps pour des sujets d'importance majeure. Le contrôleur de la trésorerie est de plus responsable de la direction des services de comptabilité des ministères des affaires culturelles, de la chasse et des pêcheries, de la famille

et du bien-être social, de l'instruction publique, de la jeunesse, de la santé et des transports et communications.

b) PROCUREUR GÉNÉRAL

Plusieurs décisions importantes ont été prises, au cours de l'an dernier, au ministère du procureur général. Une des plus marquées fut le réaménagement complet de l'échelle des salaires des membres de la Sûreté provinciale. On s'est aussi arrêté à la question des nouveaux uniformes du corps policier provincial. On a également commencé à réorganiser entièrement le système de télécommunication et à ouvrir de nouveaux postes, et cela, dans le but d'assurer à la population de meilleurs services de protection.

Au cours de 1961, et pour la première fois depuis des années, le ministère du procureur général a entrepris l'étude sérieuse qui s'imposait de la situation déplorable de la prison de Bordeaux. Les solutions auxquelles on est arrivé sont déjà en voie d'être mises en pratique. A date, on a apporté plusieurs améliorations en ce qui concerne le personnel de la prison, notamment les gardiens. Une nouvelle échelle de salaires a été proposée et acceptée et le personnel a été augmenté. On espère beaucoup de toutes ces mesures et des autres qui seront appliquées et amplifiées au cours de 1962-63. Ajoutons qu'une partie des réformes nécessaires sera accomplie en collaboration étroite avec le ministère des travaux publics.

Il faut aussi signaler la réorganisation du bureau des substituts du Procureur général, particulièrement pour les districts de Montréal et de Québec. Celle-ci entraînera une reclassification des substituts et l'engagement d'un personnel plus nombreux.

c) AFFAIRES MUNICIPALES

La création de fonds industriels pour faciliter l'expansion économique des municipalités de la Province de Québec est une question extrêmement importante et le ministère des affaires municipales suit avec un très vif intérêt l'application de la loi concernant l'aide des corporations municipales à l'industrie.

On sait que, en vertu de cette loi, adoptée en mai 1961, toute corporation de cité ou de ville est autorisée à constituer un fonds industriel d'un montant déterminé par le ministre des affaires municipales, avec l'assentiment du ministre de l'industrie et du commerce, pourvu que le règlement municipal décrétant la constitution de ce fonds reçoive toutes les approbations requises pour les règlements d'emprunt par la loi qui régit la municipalité.

Depuis l'adoption de la loi, il y a moins d'un an, vingt-deux cités et villes s'en sont prévaluées pour créer des fonds industriels dont le total atteignait \$10,650,000 le 31 janvier 1962. Parmi les fonds industriels municipaux les plus importants créés en vertu de la loi nouvelle, mentionnons celui de la ville d'Anjou,

au montant de \$2 millions, et celui de la cité de Chomedey, au chiffre de \$1 million. Onze autres cités ont demandé l'autorisation de constituer un fonds industriel. Ces projets nouveaux représentent une somme de \$4,377,000.

Il est à prévoir que le nombre des municipalités intéressées à constituer un fonds industriel va augmenter dans une assez grande proportion au cours des prochains mois, par suite de l'adoption, à cette session-ci, du bill 3, qui étend à toutes les corporations municipales de la Province, qu'elles soient urbaines ou rurales, le pouvoir de créer, à certaines conditions, un fonds industriel. Il ne s'agit pas bien entendu d'inviter toutes les municipalités à exercer ce pouvoir sans se demander, d'abord, si la constitution d'un fonds industriel est susceptible de produire les résultats attendus dans telle ou telle municipalité ; mais il semble bien que le nouveau bill soit apte à réaliser cette décentralisation industrielle qui nous apparaît tellement souhaitable.

L'estimation de la propriété foncière selon des critères valables est un autre problème d'importance auquel il faut s'appliquer à apporter, le plus tôt possible, une solution positive. Il entre dans les projets du ministère des affaires municipales de prendre des mesures en vue d'en arriver dans toutes les municipalités à une évaluation foncière correspondant aux exigences de la loi et à la réalité économique.

Grâce au travail éducatif poursuivi par le ministère, s'accroît sans cesse le nombre des municipalités qui ont recours à une méthode reconnue pour estimer la valeur de la propriété immobilière pour fins municipales. C'est d'ailleurs notre intention de donner plus d'ampleur aux cours d'estimation foncière destinés aux estimateurs et aux administrateurs municipaux.

Dans le domaine de l'urbanisme, une tendance nouvelle se dessine : c'est celle de la planification régionale. La Province de Québec tend de plus en plus à se développer par régions à caractères physiques et économiques bien distincts. Le développement du territoire régional influe directement sur l'évolution des unités urbaines et crée entre elles une interdépendance très étroite. Et ce phénomène d'interrelation des différentes fonctions de caractère régional ou métropolitain nécessite une certaine intégration dans un plan cohérent d'aménagement du territoire.

Les décisions en matière d'urbanisme sont du ressort local, mais l'obligation du gouvernement provincial de participer à l'aménagement régional apparaît de plus en plus évidente. Cette planification à un niveau supérieur va permettre de mieux définir les besoins véritables et de procéder à un développement équilibré s'intégrant dans une évolution générale. Mais, avant d'amorcer des solutions pratiques, il importe d'étudier le problème dans toute son ampleur, c'est-à-dire à l'échelle provinciale.

Enfin, pour ce qui est du programme de travaux d'hiver, il convient de noter qu'au 7 mars dernier 2,076 projets avaient été soumis. De ce nombre 2,038 avaient été approuvés. Un total de 902 corporations municipales y participaient, dont 180 urbaines et 722 rurales. A cette date, on prévoyait que le coût total des travaux serait de \$87,752,310. De ce chiffre, \$30,677,896 corres-

pondait au coût total de la main-d'œuvre. Le coût total de la main-d'œuvre se répartissait ainsi entre les municipalités, la Province et le gouvernement du Canada : \$3,514,774, \$12,072,422 et \$15,090,700 respectivement.

Si on compare les chiffres non définitifs de l'exercice 1961-62 à ceux des deux exercices précédents, on se rend compte de la progression importante des sommes affectées au programme de travaux d'hiver. En 1959-60, la somme totale des entreprises réalisées était de \$16,868,105 et en 1960-61 elle était de \$77,716,596 par rapport au chiffre non définitif de \$87,752,310 pour 1961-62.

Cette politique de travaux d'hiver, à laquelle la Province participe en versant une contribution égale à 40% du coût de la main-d'œuvre, est certainement un des facteurs explicatifs de la baisse relative du chômage dans le Québec au cours de l'hiver dernier.

d) SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE

Le secrétariat de la Province, en plus d'administrer les services qui relevaient déjà de sa compétence, a définitivement absorbé, au cours de l'année écoulée, l'Office du tourisme de la Province, l'Office du film, la Régie des loyers ainsi que le service des impressions, et constitué un Conseil du tourisme de la Province sous l'empire d'une Loi concernant le tourisme, votée en avril 1961.

L'année 1961 a été la meilleure jusqu'ici pour l'industrie touristique du Québec. Cette conclusion ne résulte pas que des statistiques établies, mais aussi de l'avis de tous les milieux qui sont intimement liés à cette sphère d'activités. En vertu de la Loi créant l'Office du tourisme, un Conseil du tourisme a été formé. Cet organisme a tenu plusieurs séances publiques dans les diverses régions du Québec et a eu l'occasion d'étudier 115 mémoires sur les différents aspects et problèmes de cette industrie. Ses recommandations ont été soumises au gouvernement. Il en résultera une meilleure coordination des efforts et une orientation nouvelle de la tâche dont le gouvernement s'acquitte déjà.

Une forte proportion du budget mis à la disposition de l'Office du tourisme pour 1961-62 a été employée à l'insertion d'annonces dans les journaux et revues du continent. Conscient de l'importance sans cesse accrue du tourisme interprovincial dont jouit le Québec, l'office a intensifié ses efforts dans les provinces-sœurs. Pour la première fois, le Québec a eu recours à des annonces quadrichromes pour que sa campagne publicitaire fût digne de son prestige ; la surface minimum des espaces réservés dans les journaux a été triplée dans le même but.

L'Office du tourisme a doublé le nombre des expositions auxquelles il participait précédemment à l'extérieur de la Province. Avec la collaboration de l'Office du film, il s'est employé avec succès à stimuler, notamment à la télévision, la présentation des productions cinématographiques décrivant le charme de nos régions.

Au cours de l'année, l'Office du tourisme a également entrepris la refonte complète de ses imprimés, ayant recours à toutes les ressources des arts graphiques pour leur donner une présentation plus élégante et plus soignée.

Lors de sa création, le 1^{er} avril 1961, l'Office du tourisme s'était vu confier une nouvelle mission : celle de doter les principales routes du Québec d'un réseau de terrains de camping. Il a tout d'abord accordé son attention à la région du Bas-Saint-Laurent et à la Gaspésie, qui accueillent chaque année un grand nombre de visiteurs. Des décisions définitives ont été prises à l'égard de quatre emplacements. Une dizaine d'autres font présentement l'objet d'un examen attentif et les travaux d'aménagement débiteront dès le printemps de 1962.

L'Office du film, créé en avril 1961, a maintenu les cadres déjà existants de l'ancien service de ciné-photographie. Il a constamment occupé 87 employés, dont 60 à Québec et 27 à Montréal.

Le rapport du secrétaire de la Province pour l'année 1960-61 mentionne que l'Office du film a fait circuler dans toute la province l'impressionnant total de 72,149 films au cours de 27,531 séances qui réunirent des assistances au total de 2,076,967 personnes. Au coût de \$263,961.49, il a acheté ou produit lui-même un bon nombre de nouveaux films illustrant la vie au Québec dans ses diverses manifestations.

Placés sous l'autorité du secrétaire de la Province depuis août 1960, la Régie des loyers a procédé à une centralisation qui lui a permis de réduire de 41 à 24 le nombre de ses bureaux à travers la Province. Cette centralisation, sans affecter en rien l'efficacité de la Régie, a permis d'économiser au poste de ses dépenses ordinaires, au cours de l'année 1960-61, un total de \$376,519. Grâce à cette politique, la Régie a pu diminuer le nombre de ses employés de 286 à 208. De plus au cours de 1960-61, 44 cités et villes ont, par suite d'une décision de leur conseil, demandé et obtenu l'abolition de la régie dans leur territoire.

Relevant dans le passé du Conseil exécutif, le service des impressions du gouvernement est placé depuis quelques mois sous l'autorité du secrétaire de la Province. Le Conseil exécutif a ainsi allégé sa lourde tâche et croit avoir assuré un contrôle plus direct et plus efficace sur le fonctionnement et le rendement de cet important service, ce qui permettra de l'améliorer et d'en élargir les responsabilités.

Les services des archives emploie une vingtaine de fonctionnaires. Il a subi, en 1960 et 1961, une réorganisation radicale propre à assurer une meilleure conservation des archives du secrétariat de la province et à faciliter leur classification rapide et méthodique. Il a procédé à l'inventaire et au triage de plus de 200,000 dossiers dont il achève la reclassification, et manipulé et classé un total de plus de 275,000 dossiers. D'importantes transformations sont en cours ou prévues pour l'avenir immédiat.

Alimenté par 23 quotidiens canadiens, dont un de chaque province anglaise, ainsi que par un grand nombre d'hebdomadaires, revues et publications occasionnelles du pays et de l'étranger, le service de la documentation a recueilli et classé l'an dernier environ 50,000 articles constituant une précieuse source de

renseignements dans tous les domaines. Plus de 300,000 articles ont été recueillis jusqu'ici et classés d'après le système décimal (Dewey) par les 15 employés du service, et sont mis, sur demande, à la disposition des autorités et des publicistes de l'administration.

Les autres services du secrétariat de la Province, notamment ceux de l'imprimeur de la Reine, du registraire de la Province, de la Loi des compagnies, de la loi des renseignements sur les compagnies, de la publicité, etc., ont fonctionné normalement et leurs dépenses prévues pour 1962-63 sont à peu près identiques à celles du dernier exercice. Elles sont englobées dans les frais généraux du département.

Il est à noter, toutefois, que près de 4,000 compagnies nouvelles ont obtenu des lettres patentes de la Province au cours de 1960-61, et que les recettes en provenance de l'application de la Loi des compagnies ont été de \$576,865. De son côté, le service de la loi des renseignements sur les compagnies a rapporté durant la même période un total de \$335,478 en honoraires. Les deux chiffres ci-dessus mentionnés représentent des augmentations respectives de \$17,000 et \$16,000.

e) CONSEIL EXÉCUTIF

Plusieurs organismes relèvent du Conseil exécutif notamment la Commission d'aménagement de Québec, le Conseil d'orientation économique, la Commission du service civil et la Régie d'épuration des eaux. Le travail de la première commission se poursuit et des études sont maintenant en cours en vue d'aménager la cité parlementaire et de préparer une réglementation pour les secteurs avoisinants. La vieille Capitale sera ainsi dotée d'un ensemble d'immeubles administratifs qui lui feront honneur et qui permettront de loger tous les services du gouvernement de la Province.

Le Conseil d'orientation économique du Québec, nommé par arrêtés en conseil des 19 et 30 août 1960, en vertu d'une loi sanctionnée le 23 juin 1943, a tenu, depuis, plusieurs réunions et a présenté au premier ministre un grand nombre de recommandations. Notons que certains sujets ont fait l'objet d'études élaborées et ont déjà donné lieu, comme on vient de le dire, à des recommandations précises. C'est le cas, par exemple, de l'affinerie de zinc, de la sidérurgie, de la société générale de financement et du chômage. D'autres sujets, d'importance primordiale pour l'avenir économique du Québec, sont actuellement à l'étude mais on n'a pas encore atteint à leur propos le stade des recommandations ; il s'agit, par exemple, de l'électricité, de la cartographie, du code national de construction, de la préférence pour les produits du Québec, de l'habitation familiale et de la téléphonie.

Il existe enfin un certain nombre de sujets que l'on peut considérer d'intérêt permanent et qui requerront la sollicitude constante du Conseil. Le chômage est un de ces sujets. Dans cette catégorie entrent aussi : le crédit industriel, la décentralisation de l'industrie, le développement d'industrie secondaire, le pro-

blème de la détermination des régions économiques, les sociétés régionales d'expansion économique et les études de marchés.

Personne ne peut douter de l'aide précieuse que le Conseil d'orientation économique a apportée au gouvernement de la Province. Les recommandations qu'il a faites à date ont non seulement été extrêmement utiles, mais confirment les espoirs qui avaient été mis dans le Conseil et qui permettent au gouvernement d'attendre beaucoup des travaux de réflexion et de recherche qu'il poursuit constamment.